

POUR REVITALISER LE PARTI TORY

Fulton dévoile les grandes lignes de son plan d'action

De notre correspondant particulier Jacques OUVIARD

WINNIPEG. — Monsieur Davie Fulton, ancien ministre de la justice à Ottawa et actuel chef provincial des conservateurs de la Colombie-Britannique, est un des successeurs possibles de monsieur Diefenbaker. Cette opinion est de plus en plus répandue dans l'Ouest, alors que l'on parle, de moins en moins, de monsieur Roblin, le premier ministre du Manitoba.

Parlant à Saint-Boniface, au Manitoba, devant les membres de l'Association progressiste-conservatrice locale, monsieur Fulton a exposé, en français d'abord, en anglais ensuite, trois buts à atteindre par le parti conservateur. Voici en quels termes il s'est exprimé : "Étant donné la position du Canada en ce moment, trois projets s'imposent au parti conservateur :

- Rétablir nos positions dans les centres urbains du Canada, par un plan et une politique qui répondront aux besoins de nos populations métropolitaines.

- Rétablir nos contacts avec les jeunes gens et demander leur appui par un plan et une politique qui répondront aux besoins de cette génération de Canadiens.

- Rétablir nos positions dans le Québec".



Diefenbaker va consulter ses électeurs

OTTAWA. — Le chef du parti conservateur progressiste, M. John Diefenbaker, profitera de sa visite d'une semaine en Saskatchewan, sa province natale, pour consulter ses commettants et pour observer froidement la scène politique à Ottawa.

Étant à sa première visite d'importance à Prince-Albert, Saskatchewan, depuis un an, M. Diefenbaker compte bien la prolonger tout au moins pour une semaine en dépit de la température maussade des derniers jours.

Il doit prononcer trois allocutions : la première, mardi, à un dîner commun des Clubs Rotary et Kiwanis, la deuxième, mercredi, à une émission politique transmise sur le réseau national et la dernière, le lendemain, à un dîner tenu sous les auspices de l'Association conservatrice locale.

Il semble bien qu'il consacrera le reste de son temps à rencontrer l'homme de la rue, sa principale arme politique. Il se met alors à la recherche de ses vieilles connaissances dans les casse-croûtes, les salons de coiffeurs et les débits de journaux en vue de connaître leur attitude face à la présente situation.

UN PRECEDENT

Il reste à savoir dans quel mesure les personnes rencontrées sur la Third Avenue, à Prince Albert sont sensibilisées à la politique nationale. De la même manière, combien peuvent être éloignés des préoccupations des habitants des Prairies le malaise actuel au sein de l'île québécoise du parti conservateur, l'enquête judiciaire sur les présumés tentatives de corruption et de coercition auxquelles se sont livrées de hauts fonctionnaires du ministère libéral de même que les problèmes du Commonwealth et du monde.

Avant de monter à bord du train qui devait le conduire dans l'Ouest vendredi, M. Diefenbaker a donné l'impression aux journalistes qui s'étaient portés à sa rencontre d'un homme confiant, prudent dans ses déclarations et préoccupé par l'attitude de ses collègues québécois.

La demande d'une convention faite par M. Léon Balcer, chef de l'île québécoise du parti conservateur au terme de la réunion secrète à laquelle ont participé les neuf autres députés québécois est sans précédent dans l'histoire d'un parti politique.

Voir page 10 : Diefenbaker

M. Pearson: extension possible du libre-échange à d'autres secteurs

Londres conteste la légalité de l'accord de libre-échange

OTTAWA. — Le premier ministre Lester Pearson a déclaré hier soir à son retour à Ottawa, de Johnson City, au Texas, et de Washington, qu'il pourrait être profitable de s'enquérir de la possibilité d'étendre à d'autres secteurs de l'économie, le mécanisme de l'accord de libre-échange, que viennent de conclure le Canada et les États-Unis au sujet de l'industrie de l'automobile.

Des journalistes ont demandé à M. Pearson si l'accord était le premier pas vers l'établissement d'un marché commun nord-américain. Il a répondu que le nouvel accord serait apprécié à sa juste valeur, avant de déterminer la possibilité d'en étendre la portée.

Les deux chefs d'État se sont également entretenus des négociations au sujet d'accords bilatéraux sur les itinéraires aériens en Amérique du Nord. M. Pearson a exprimé l'espoir que le prochain accord canado-américain soit conclu à ce sujet.

Selon M. Pearson, les entretiens qu'il a eus avec le président Johnson ont été dénués de tout appareil. Ils se sont déroulés à bord d'un hélicoptère, au cours d'une visite en voiture du ranch de M. Johnson et d'un dîner caractéristique de la vie des ranchers.

M. Pearson a précisé que au cours de ses deux semaines de vacances en Floride, il a lu plusieurs ouvrages et dépouillé son courrier qui lui parvenait d'Ottawa; il s'est baigné et a fait de longues marches dans le sable des plages.

Le premier ministre a confié à la presse sa satisfaction de voir le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Wilson, à Ottawa, au début de février. Il croit que M. Wilson soulèvera la question du commerce canado-britannique, dont le rapport est de deux à un en faveur du Canada. Les Britanniques s'inquiètent actuellement de la répercussion du nouvel accord canado-américain, sur le volume des importations d'automobiles britanniques.

Avant de quitter le ranch de Johnson City à destination de Washington où il devait avoir d'autres entretiens officiels, M. Pearson a invité le président américain à se rendre en visite officielle au Canada.

De source américaine, on affirme que M. Johnson aurait énoncé lors de sa visite à cette invitation, et en dépit de son programme chargé pour 1965 sur le plan international, certains signes indiquent que M. Johnson est prêt à cette visite. L'accord conclu samedi est l'un des plus importants qui soient jamais intervenus entre les deux pays, a affirmé M. Pearson.

C'est un "accord historique" a déclaré de son côté le président Johnson devant les journalistes convoqués à son ranch. Visiblement satisfaits, les deux hommes d'État ont estimé que les industries des deux pays bénéficieraient de cet accord et que les échanges commerciaux ne manqueraient pas d'être augmentés.

"Nous avons pris le chemin de la compréhension et de la collaboration", a ajouté le président Johnson, qui a noté que le choix s'offrait entre cette voie et celle des heurts réciproques. Les échanges entre les deux pays en matière d'automobile atteignent un total de \$700,000,000 par année, mais les États-Unis retirent de cet échange un avantage de plus de \$500,000,000.

"Il n'existe aucun problème qui ne puisse être résolu si nous les affrontons avec assez de fermeté", a encore déclaré le premier ministre canadien, ajoutant lui aussi que c'est grâce à une "compréhension et une bonne volonté mutuelle" que l'accord avait pu être réalisé.

Déjà à Austin, M. Pearson a exprimé l'espoir de pouvoir "appliquer le principe de cet accord à d'autres domaines du commerce". Il s'agit notamment d'accords couvrant les ressources naturelles et les matières stratégiques des deux pays.

Mais le premier ministre a pris le soin de noter que l'industrie nord-américaine de l'automobile "se prête plus facilement à ce genre d'accord que les autres domaines de l'industrie".

Interrogé sur les autres questions qui ont été discutées entre les deux hommes d'État, M. Pearson a cité le problème du financement des Nations unies, du retrait de l'Indonésie de l'ONU, de la situation dans le Sud-Est asiatique et particulièrement au Vietnam, où le Canada assume des responsabilités particulières en tant que membre de la commission de surveillance des accords de Genève avec la Pologne et l'Inde.

Un journaliste lui ayant demandé si le problème du commerce avec la Chine avait été discuté, le premier ministre a répondu "oui mais seulement d'une manière générale". Il a rappelé à ce sujet que le Canada avait toujours eu des relations commerciales avec la Chine continentale à l'exclusion des produits stratégiques.

On pense également dans les milieux bien informés que les problèmes de l'hémisphère occidentale ont été abordés et que les deux chefs d'État se sont

Voir page 10 : M. Pearson



Le premier ministre Harold Wilson, de Gde-Bretagne, n'échappe pas à la tristesse que vivent présentement les pays occidentaux. Le chef britannique a été photographié alors qu'il quittait Hyde Park où agonise son illustre prédécesseur, Winston Churchill. (Photo UPI.)

Churchill continue de lutter contre la mort

LONDRES. — Sir Winston Churchill s'est encore affaibli hier. Après avoir eu une matinée agitée, le moribond s'est enfoncé dans un profond

sommeil et a passé, selon les termes du bulletin de santé publié hier soir par son médecin personnel Lord Moran, "un après-midi paisible".

L'Equity accueille bien la suggestion de l'UDA

Tout indique que l'Actors' Equity se rendra à la suggestion de l'Union des artistes en faveur de la médiation du conflit qui oppose les deux syndicats. Dans un télégramme adressé hier soir à l'UDA, M. Larry McCance, représentant de l'Equity au Canada, a fait savoir qu'il s'emploie à consulter les membres du comité exécutif de son syndicat et qu'il répondra ensuite à la demande de l'Union des artistes.

L'Actors' Equity rappelle dans un communiqué à la presse qu'il a toujours été en faveur de la médiation, mais qu'il demandera sans doute que le médiateur étudie tous les aspects du conflit, et non pas seulement une partie du différend.

C'est ce matin, en cour supérieure, que sera entendue la requête de l'Equity qui réclame une injonction interlocutoire à l'encontre du contrat intervenu entre la Régie de la Place des Arts et l'Union des artistes, contrat qui reconnaissait à l'UDA la complète juridiction sur les artistes appelés à se produire ici. Déjà, une injonction intermédiaire avait été lancée qui expirait le 8 janvier. Ce jour-là, toutefois, le juge Langlois n'avait pu entendre la requête d'injonction interlocutoire parce qu'il s'était désisté. Il fallait donc qu'un autre juge fût saisi du dossier. Ce sera ce matin le juge François Auclair. Plusieurs témoins ont été assignés, parmi lesquels on remarque de nombreux artistes. Ils seront en cour ce matin.

D'autre part, le conseil général de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal réitérera l'appui qu'il a accordé en septembre 1963 à l'Union des artistes de Montréal, dans le conflit qui l'oppose à l'Actors' Equity. Il considère qu'il est tout à fait normal que la Régie de la Place des Arts négocie exclusivement avec un syndicat montréalais et canadien.

La SSJB espère que tous les partis en cause feront preuve d'assez de sens des responsabilités pour mettre fin sans délai au conflit de juridiction qui menace la vie même de notre Place des Arts.

Le porte-parole de l'Association des médecins britanniques a souligné, en commentant ce bulletin, que l'état de santé de Sir Winston s'aggravait et que le pouls du malade était irrégulier.

Lord Moran est resté 40 minutes dans la résidence de Sir Winston Churchill, mais en a passé près de vingt avec les membres de sa famille. Le bulletin de santé rédigé par lui a été publié près de dix minutes avant que le médecin ait quitté la demeure de Hyde Park Gate.

En sortant, Lord Moran a précisé aux journalistes qu'il reviendrait voir Sir Winston vers midi aujourd'hui c'est-à-dire à peu près à l'heure de ses visites précédentes.

La reine Elisabeth, qui s'est fait régulièrement tenir au courant de l'évolution de l'état de santé de Sir Winston, a assisté hier soir à un service religieux dans la petite église du village de Castle Rising, parmi 200 autres paroissiens.

Le vicar a évoqué le "profond chagrin de la nation devant la nouvelle de la maladie de l'un de ses plus grands hommes".

"Il a perdu du terrain" (He lost ground), les gens se répétaient ces trois mots en s'éloignant lentement de la maison où le vieux lion poursuit son dernier combat, après la lecture du sixième communiqué publié depuis le début de sa maladie.

Voir page 10 : Churchill

DIEF: l'accord sur l'auto viole peut-être GATT

SASKATOON. — Il y a lieu de croire que l'accord de libre-échange des autos entre le Canada et les États-Unis viole certaines clauses de l'Accord général sur les tarifs et le commerce GATT, a déclaré dimanche le chef de l'opposition, M. Diefenbaker.

Il a affirmé à une conférence de presse qu'il faudrait étudier minutieusement les répercussions que pourrait avoir l'accord sur la vente des autos entre le Canada et la Grande-Bretagne, la France et le Japon.

M. Diefenbaker, qui rentrera chez lui à Prince-Albert, prévoit que des accords analogues seront conclus avec la Grande-Bretagne, la France et le Japon.

Il ne saurait dire si ces ententes affecteront le commerce des États-Unis. Il ne s'est pas non plus appuyé sur les clauses du GATT enfreintes par l'accord signé en fin de semaine par le président Johnson et le premier ministre Pearson.

M. Diefenbaker va passer une semaine en Saskatchewan.

Commentaires de la presse américaine

NEW YORK. — "Un pas important vers un marché commun américain-canadien a été franchi grâce à la signature par le président Johnson et le premier ministre Lester Pearson du traité éliminant les droits de douane sur les automobiles", lit-on dans l'éditorial de dimanche du New York Times.

"Le traité sur les automobiles est en fait, poursuit le Times, un galop d'essai pour les négociations commerciales du round Kennedy et pour un "partnership" économique plus étroit avec le Canada".

"Les deux pays ont beaucoup à gagner à des mesures ultérieures visant à libéraliser le commerce et à rationaliser la production, mais les États-Unis, avec la grande prépondérance de leur puissance économique, doivent veiller à ne pas utiliser cette puissance de telle manière que se ramènent les flammes du nationalisme canadien. La voie vers le marché commun doit, conclut le Times, être suffisamment large pour que les deux pays puissent y voyager au même pas".

"Cet accord qui du côté américain doit attendre encore une action du Congrès, ne va pas jusqu'aux racines des objections canadiennes à l'égard de l'influence prépondérante du capital et des méthodes de direction américaines au Canada", souligne le "New York Herald Tribune".

Mais, poursuit le journal, il reconnaît les faits dans une industrie importante et met un terme à un échange de droits de douane et de rebais utilisés en représailles qui ont envenimé les relations commerciales et augmenté les coûts".

"Américains et Canadiens doivent tous espérer que l'esprit de l'accord prévaudra dans les discussions entre les deux voisins, conclut le Tribune. Il représente des avantages pratiques présents, et des espoirs pour l'avenir".

Elections aujourd'hui dans Terrebonne et St-Maurice

QUEBEC. — C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections partielles dans les circonscriptions de Terrebonne et de Saint-Maurice. Rarement une campagne électorale n'a été aussi terne. On sait que l'Union nationale n'a pas présenté de candidats, estimant qu'il était contraire à "l'esprit des fêtes" d'engager des campagnes électorales à cette période de l'année. Quelques ministres ont toutefois pris part à cette lutte. Un moment tenté de participer à cette élection partielle, le RIN s'est finalement ravisé. Les créditistes n'ont pas non plus jugé opportun de se manifester devant le corps électoral.

Les candidats officiels du parti libéral font donc face à des indépendants. Contrairement aux quatre élections partielles tenues le 5 octobre dernier, alors que de nombreux ministres avaient participé à la lutte, à peine quelques ministres sont intervenus cette fois.

Ainsi, le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque, a pris la parole à quelques théâtres organisés pour les dames de St-Maurice en vue d'appuyer la candidature de M. Jean-Guy Trépanier, notaire de Shawinigan. Le nouveau ministre du Tourisme, M. Gérard Cournoyer, a pour sa part, défendu les mérites de M. Denis Hardy, avocat âgé de 29 ans de St-Jérôme qui est le candidat officiel du parti libéral dans Terrebonne.

Ces deux sièges sont vacants depuis l'automne dernier par suite de la retraite du procureur général René Hamel, qui représentait St-Maurice depuis 12 ans, et de M. Lionel Bertrand, ministre du Tourisme, de la Chasse et des Pêcheries, qui représentait Terrebonne.

Dans Terrebonne, l'adversaire du candidat libéral est M. Lucien Dufresne, représentant commercial de Montréal âgé de 30 ans.

La représentation des partis à l'Assemblée législative s'établit comme suit : libéraux 62; voir page 10 : Elections

depuis cinq ans, mais dont l'activité politique dans cette circonscription remonte à 40 ans. Tous deux avaient obtenu de fortes majorités aux élections générales de 1962.

Dans la circonscription de St-Maurice, les adversaires de M. Jean-Guy Trépanier sont : MM. Bernard Ducharme, jeune entrepreneur-électricien de Shawinigan, et Henri Paquet, imprimeur-publicitaire demeurant dans une banlieue de Montréal.

Ce dernier s'était présenté contre le procureur général Claude Wagner à l'élection partielle du 5 octobre dernier et n'avait récolté que 147 voix. Contre le ministre du Revenu, M. Eric Kierans, à l'élection partielle tenue dans Montréal-Notre-Dame-de-Grâce au mois de septembre 1963, il avait recueilli 225 voix.

Dans Terrebonne, l'adversaire du candidat libéral est M. Lucien Dufresne, représentant commercial de Montréal âgé de 30 ans.

La représentation des partis à l'Assemblée législative s'établit comme suit : libéraux 62; voir page 10 : Elections

Les Canadiens ne sont pas plus bilingues qu'il y a trente ans

OTTAWA — Le Canada n'était pas plus bilingue en 1961 qu'il ne l'était il y a dix ans et même 30 ans.

Dans son rapport, impatientement attendu, sur les langues, le Bureau fédéral de la statistique constate que seulement 12,2% de la population étaient bilingues en 1961.

Pour être plus précis, disons que tel était le pourcentage de la population qui prétendait pouvoir parler français et anglais.

De ceux qui étaient classés comme bilingues, 73% étaient d'origine française. La moitié des autres habitaient la province de Québec.

Seulement 4,4% de tous les Canadiens originaires des îles britanniques pouvaient parler français. Trente pour cent des Canadiens de descendance française pouvaient parler anglais.

Un pourcentage de 67,4 de la population du pays ne pouvait parler qu'anglais et 19,1% français seulement. Outre les 12,2% se disant bilingue, 1,3% formaient un groupe sachant parler ni l'une ni l'autre des 2 langues officielles du pays.

Régression

Cet état de choses n'a rien de nouveau. La proportion était à peu près la même aux

recensements de 1931, 1941 et 1951.

De toute façon la corrélation du bilinguisme a légèrement baissé, par rapport à la population totale du pays, entre 1951 et 1961.

Le nombre de personnes sachant parler l'anglais et le français a augmenté, pour la décennie, de 503,725, à une hausse de 29,2 pour cent.

Mais le chiffre de la population avait crû davantage, soit de 30,2 pour cent, à 18,238,247 le 1er juin 1961.

De sorte que la proportion des bilingues a de fait régressé d'une fraction à 12,2 pour cent, de 12,3 qu'elle était. Le point le plus élevé qu'elle ait atteint depuis 1931 fut de 12,8 pour cent.

Le bureau dit du bilinguisme ce que le plupart des gens savaient déjà :

"La connaissance des deux langues officielles dépend dans une considérable mesure du contact étroit et du commerce des francophones avec les anglophones.

Contacts

"Ces rapprochements se manifestent spécialement sous forme de contacts d'affaires et sociaux chez les citadins."

La preuve c'est que 80,5 pour cent de tous les Canadiens bilingues habitent les villes.

92,4 pour cent de tous les Canadiens d'origine française habitent trois provinces, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Ces trois provinces comptent également 87,2 pour cent de tous les Canadiens bilingues.

Naturellement, Québec arrive en tête pour le bilinguisme, soit 25 pour cent. Au Nouveau-Brunswick, cette proportion est de 19 pour cent et en Ontario, de 7,9 pour cent.

Dans les autres provinces, elle s'établit ainsi: Manitoba, 7,4 pour cent; Saskatchewan, 4,5; Alberta, 4,3; Colombie-Britannique, 3,5; Terre-Neuve, 1,2; Nouvelle-Écosse, 6,1; Ile-du-Prince-Édouard, 7,6; Yukon, 5,6; Territoires du Nord-Ouest, 7 pour cent.

Le Manitoba possède le plus fort pourcentage de population ne sachant parler ni l'anglais ni le français, soit 2,1 pour cent ou un total de 19,409 personnes. C'est-à-dire environ une sur 50.

En tout et pour tout, le Canada comptait 232,447 personnes en 1961 qui ne savaient parler ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. La majorité d'entre elles, soit 134,354, étaient des femmes.

C'est une augmentation de 79,672. Le bureau attribue cette augmentation à l'arrivée au pays, entre 1951 et 1961, de 100,142 immigrants qui ne possédaient ni l'anglais ni le français.

Le tiers de ceux qui ne pouvaient parler ni l'une ni l'autre des deux langues officielles était formé d'Italiens.

Architecture scolaire

QUÉBEC — Le ministre de l'éducation, M. Gérin-Lajoie, annonce la nomination du cinquième juge, au concours d'architecture scolaire du ministère de l'éducation. Il s'agit d'un architecte suisse de réputation internationale, M. Alfred Roth, de Zurich.

Par ailleurs, les candidats qui se sont inscrits au concours d'architecture scolaire sont priés de noter qu'ils ont jusqu'au 15 janvier inclusivement pour remettre leurs esquisses préliminaires.

Lors du banquet inaugural du congrès de l'Association des architectes, le 28 janvier, à Québec, le jury fera connaître les noms des gagnants. M. Gérin-Lajoie sera l'invité d'honneur lors de ce banquet et il y prononcera une allocution. Au cours du congrès, les membres du jury seront invités à participer à des tables rondes.



L'Office de la radiodiffusion-télévision française vient d'inaugurer une délégation permanente dans la métropole. Ont participé à la cérémonie d'ouverture des locaux, dans l'immeuble de Radio-Canada, MM. Philippe Benoist, consul général de France à Montréal, André Kniewasser, directeur général de la compagnie de l'Exposition universelle de 1967, Pierre-Louis Mallen, directeur général de la délégation, ainsi que l'ambassadeur de France au Canada, M. Raymond Bousquet.

Le Conseil du bien-être et les retraites

OTTAWA — Dans le mémoire qu'il a présenté au comité mixte du parlement sur le régime national de retraite, le Conseil canadien du bien-être, bien que d'accord avec les buts généraux du régime, précise que sa couverture comporte des lacunes; il attire l'attention sur la nécessité de penser davantage aux personnes qui en ont le plus besoin, soit ceux qui se situent au bas de l'échelle des revenus.

Le conseil, avant de procéder à l'examen du régime tel

qu'il se présente maintenant, parle au nom des "Canadiens qui ne peuvent pour quelque raison se suffire à eux-mêmes. Ce groupe de Canadiens comprend les gagnants-petits, les veuves, les orphelins et les invalides". Le Conseil énumère quatre groupes qui fort probablement ne profiteront pas du tout du régime. Ce sont des personnes comme les veuves ayant de petits enfants, ou des chefs de famille invalides, qui vraisemblablement ne pourront travailler; ceux qui,

bien qu'au travail, ne gagnent pas suffisamment pour contribuer au régime; les personnes et ceux à leur charge qui sont déjà à la retraite; et les autres — les journaliers qui travaillent sur les fermes et qui gagnent moins de \$250 en espèces sonnantes par année et que l'on désigne en "emploi exempté". A l'intérieur de ces quatre catégories, le Conseil dit qu'il se trouve des personnes qui auront besoin d'aide financière, soit aujourd'hui, soit demain.

Le gouvernement fédéral aura des premiers drapeaux cette semaine

OTTAWA (DNC) — La toute première production du nouveau drapeau du Canada pour usage officiel est maintenant commencée. Même si l'on ne prévoit pas que la commande sera remplie avant le début de février, des livraisons initiales du drapeau seront faites vraisemblablement cette semaine.

Environ 18,000 drapeaux seront fabriqués d'après cette commande, dont quelque 12,000 seront hissés sur les propriétés du gouvernement au Canada et à l'extérieur lors des cérémonies d'inauguration.

Tous les drapeaux seront du modèle approuvé par sa majesté la Reine à la fin du mois dernier, dont la dimension est deux sur un, soit deux fois plus long que large. Conformément aux stipulations du gouvernement, les drapeaux sont fabriqués de filaments de nylon brillante hautement résistant — une spécification universelle n'est acceptée pour sa durabilité.

Comme conséquence de contrats accordés à la suite de soumissions plus tôt cette semaine par la direction des vêtements et textiles du ministère de la production de défense, cinq des plus grands fabricants de drapeaux au Canada produisent le drapeau rouge à feuille d'érable dans les dimensions allant de trois à quinze pieds; le drapeau qui flottera au sommet de la tour de la Paix sur la colline parlementaire sera de la plus longue dimension. Les drapeaux de trois pieds seront utilisés sur les navires.

Les soumissionnaires qui ont obtenu les contrats de produc-

tion du nouveau drapeau sont les suivants: Canadiana Textile Print Works, de Port Credit, Ontario; The Holden Manufacturing Company, de Hull; Scythians and Company, de Montréal et Toronto; The Smith Anderson Company, de Montréal; et The J. J. Turner Company, de Peterborough, Ontario. L'impression de fond sera exécutée avant les travaux de finitions de couture et d'appât des drapeaux par Bruck Mills de Cowansville (Québec); Canadiana Textiles de Port Credit; et Montreal Fast Print Works.

On a confié à la direction des achats et approvisionnement du ministère des travaux publics la grande responsabilité de distribuer l'approvisionnement initial du nouveau drapeau à tous les ministères et organismes du gouvernement au Canada, sauf au ministère de la défense nationale. (Les forces armées du Canada s'occuperont de leur propre distribution d'environ 4,000 nouveaux drapeaux aux navires en mer de la MRC, à nos forces militaires à l'étranger servant sous le commandement des Nations unies et de l'OTAN, ainsi qu'aux divers établissements de défense au Canada.)

Les drapeaux qui seront expédiés ensuite serviront aux mâts de drapeaux des édifices du gouvernement canadien et d'un grand nombre d'organismes internationaux dont le Canada fait partie, dans 95 villes importantes et 66 pays étrangers. Les travaux publics recevront pour cette mission l'aide des ministères et organismes fédéraux qui ont des bureaux à l'étranger.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DEMANDE D'EMPLOI COMPTABLE DIPLOME

Permis Classe A de la Commission Municipale de Québec qui autorise à agir comme vérificateur auprès des corporations municipales et scolaires de la Province de Québec, incluant les villes et cités. Plusieurs années d'expérience comme secrétaire-trésorier d'une corporation municipale, vérificateur de corporations municipales et scolaires, président et gérant dans l'industrie au-delà de vingt-cinq ans.

Peut assumer une grande variété de fonctions comptables, administratives et financières. Peut fournir de bonnes références, personne de confiance, sobre, tenace, intégrité, agressive etc... Âge de 32 ans, marié. Accepterait responsabilité dans une région progressive du Québec. Préférence dans l'industrie ou secrétaire-trésorier d'une corporation municipale ou scolaire.

Prière de détailler la proposition

Ecrire Case 1134, Le Devoir

AUX ASSUREURS-VIE

Notre compagnie recherche un

GERANT DE SUCCURSALE

pour une agence établie de la région de Montréal.

La préférence sera accordée aux candidats assureurs-vie agréés (C.L.L.U.) ou possédant une solide formation de base en plus de bonnes connaissances en assurance-vie.

Envoyez curriculum vitae à Case 1136, Le Devoir

Une entrevue vous sera accordée prochainement

Discrétion absolue

Notre personnel est au courant de cette offre.

INGENIEUR CIVIL ESTIMATEUR EN CHEF

LA POSITION : Charge complète du service de l'estimation pour le compte d'un important entrepreneur général de Montréal.

LE CANDIDAT : Ingénieur Civil bilingue, possédant une expérience appréciable de l'estimation dans les domaines de la construction de routes et de viaducs.

LA REMUNERATION : Intéressante, en fonction de l'expérience. Excellents bénéfices marginaux.

Prière de communiquer en toute confiance avec

Paul E. Poisson, Ing.

DIRECTEUR DE TEXTE PUBLICITAIRE

Une importante agence de publicité requiert les services d'un directeur de texte publicitaire pour assumer les responsabilités des services français. Naturellement, la personne choisie doit posséder une véritable compétence, un sens de la création et avoir de l'expérience pour diriger les employés.

LE BUREAU CANADIEN DE PERSONNEL PUBLICITAIRE

2100 Drummond, Suite 860

849-5368

"REPRÉSENTANT D'IMPRIMERIE"

Représentation pour le compte d'une entreprise importante et solidement établie, possédant un équipement diversifié d'imprimerie, de lithographie conventionnelle et rotative, de procédé quatre couleurs, et ayant son propre bureau de création graphique. Cette firme imprime aussi les formules détachables, continues et à registre, et est spécialiste en formules d'assurance. Une section spéciale affectée aux petites commandes permet d'offrir aux clients un service compétitif encore plus complet.

Cette grande diversité de services d'attrayante qualité, incluant plusieurs items spécialisés et brevetés, assure au candidat choisi l'opportunité d'une rémunération élevée. En fait, la compagnie lui garantira un revenu supérieur à son revenu présent.

Ce candidat devrait être bilingue et posséder une expérience appréciable dans ce domaine. Assurance-groupe et caisse de retraite.

Le personnel de la compagnie est au courant de cette offre.

Prière de communiquer confidentiellement avec

Paul POISSON,



DUFRESNE, McLAGHAN, DAIGNAULT INC.
SERVICE DE SÉLECTION DE PERSONNEL
1 PLACE VILLE-MARIE, SUITE 1038, MONTRÉAL 8, P.Q. - 866-2884

Maxime

NETTOYAGE ENTREPOSAGE

service de 3 heures

1415 Bois-Franc Rl. 8-6188

Succursale

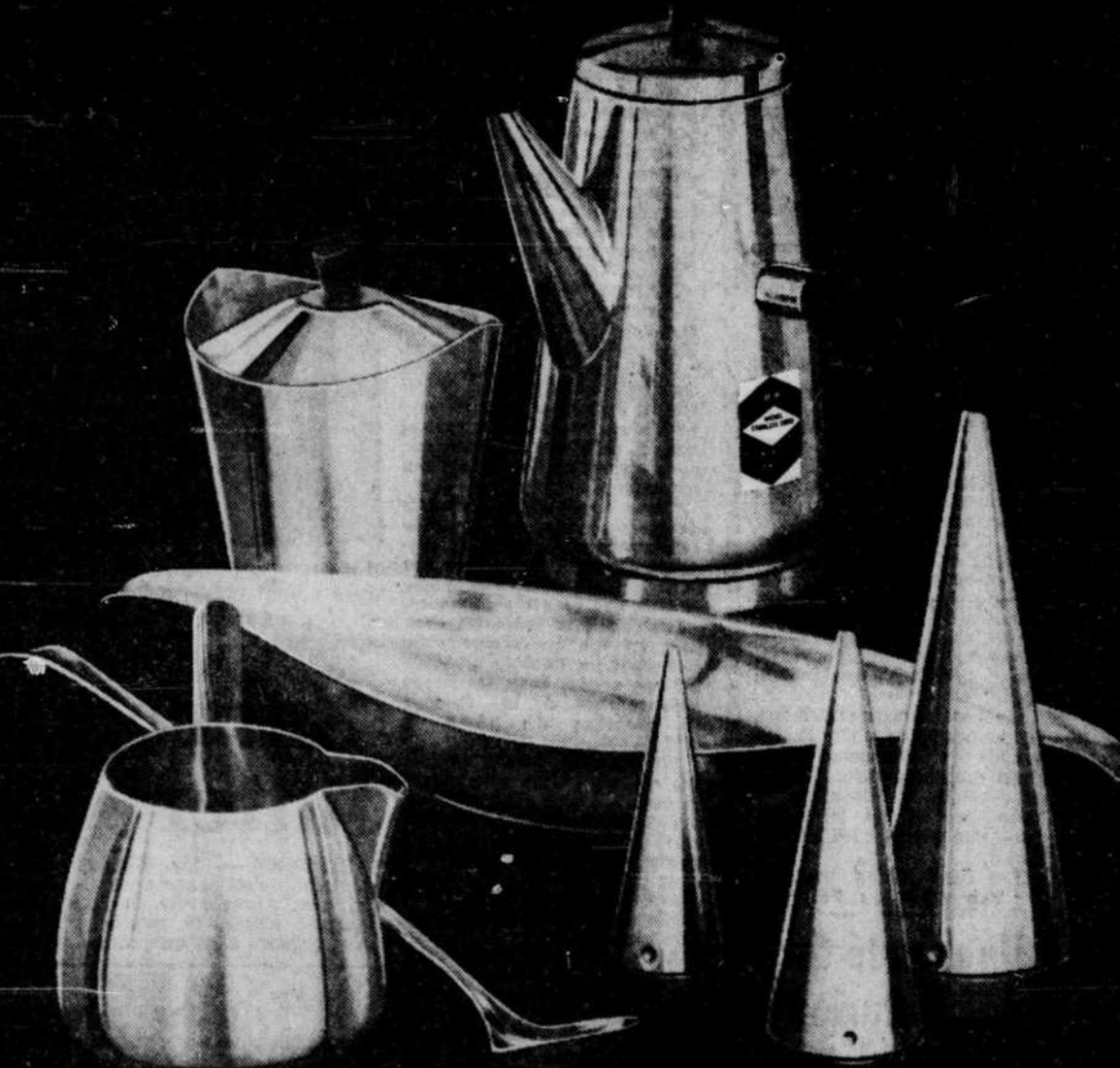
4140 St-Denis Vl. 4-1158



DU SOLEIL EN BOUTEILLE

Agent général pour le Canada: J. Alfred Quinart, Montréal

Quel est le rôle du nickel dans l'acier inoxydable?
...et pourquoi est-il si important
dans le cas des articles de ménage modernes?

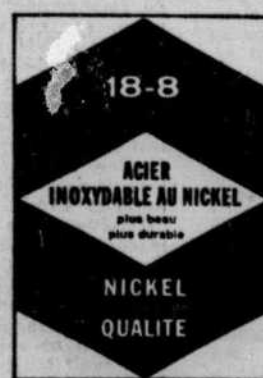


LE NICKEL

ÉLÉMENT
DE QUALITÉ DANS
L'ACIER INOXYD

C'est le nickel qui confère à l'acier inoxydable de qualité son endurance et sa résistance à la corrosion. L'acier inoxydable au nickel est facile à nettoyer et à garder hygiénique et brillant. Il ne craque ni ne s'écaille; ne rouille pas et ne se tache pas.

L'activité de l'International Nickel Company dans les domaines de la recherche et de l'expansion des marchés aide les industries canadiennes à produire des articles de qualité, contribuant ainsi à l'essor de notre économie.



Recherchez les articles portant l'étiquette: "18-8" Elle indique une teneur en nickel d'environ 8%. NICKEL... synonyme de qualité.

THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
55, RUE YONGE, TORONTO

Faits divers

Morts accidentelles

CAP D'ESPOIR. — Mme Ernest Couture, de l'Anse-à-la-Pouture, ont été tués samedi lorsque l'auto dans laquelle ils avaient pris place heurta un train de voyageurs du CN à un passage à niveau. Le père du garçon, M. Jean-Guy Couture repose à l'hôpital dans une situation critique.

Jovite Supper, 41 ans, de Rosemère, est mort samedi à la suite d'une collision entre deux camions sur un pont, à quelques milles au nord-ouest de Montréal. Les deux véhicules ont pris feu à la suite de l'accrochage.

Mme Joseph Bastien, 60 ans, de Shawinigan, est morte samedi après-midi à l'hôpital à la suite d'une collision avec deux autos. Six autres personnes ont subi des blessures.

MAPLE GROVE. — Richard Laumière, 24 ans, a été tué dimanche dans le capotage de l'auto dans laquelle il voyageait. L'état du conducteur serait considéré comme critique.

Mort de 30 personnes

WICHITA, Kansas. — La chute d'un avion à réaction sur une résidence de cette ville, samedi après-midi, a entraîné la mort de trente personnes — 23 civils et sept aviateurs. L'avion-citerne KC-135, une version modifiée du Boeing 707, s'est écrasé 2 minutes après avoir décollé de la base aérienne de McConnell, transformant plusieurs pâtés de maisons en un immense incinérateur. Les débris épars de l'appareil ont soigneusement été récupérés à la ronde, et l'enquête se poursuit.

Bébé mort gelé

La Sûreté provinciale a déclaré hier qu'elle fait présentement enquête sur le décès d'un bébé de 14 mois, Clément Bernier, mort de froid samedi à la demeure de ses parents, à Beloeil, en banlieue de Montréal. Le corps du bébé a été transporté à la morgue et une enquête du coroner sera tenue. On ne connaît pas encore les détails de cette tragédie.

Mise à sac et à feu

TROIS-RIVIERES. — Henri-Paul Hamel a échappé de justesse à son établissement de nettoyage à sec, samedi soir, après qu'un bandit solitaire l'eût volé et ligoté à une chaise avant de mettre le feu à l'édifice. M. Hamel a été dépillé de plus de \$1,000. Le bandit répandit de l'essence inflammable sur le mur et le plancher. Aussitôt après son départ, M. Hamel réussit à sortir et à appeler à l'aide. Les pompiers ont combattu l'incendie durant plus de six heures. Les dommages causés s'élevaient de l'ordre de \$125,000.

44 degrés sous zéro!

TIMMINS. — Le bureau météorologique de Timmins, ville minière du nord de l'Ontario, a rapporté samedi que la plus basse température de la saison l'avait été le matin même, soit 44 degrés sous zéro. Et le mercure ne devait "monter" qu'à 30 degrés au cours de la journée.

Tempête de neige aux États-Unis : 52 sous zéro

NEW-YORK. — Une tempête de neige des plus violentes s'est abattue samedi matin sur la côte des États-Unis, particulièrement dans la région de New-York apportant, en même temps que les difficultés habituelles à la circulation, des températures très basses.

La tempête a fait rage dans le Middle West et a complètement paralysé certains grands centres tels que Indianapolis, en Indiana, tant par l'épaisseur de la couche de neige que par des températures allant jusqu'à 52 degrés en-dessous de zéro. Elle a atteint la région new-yorkaise au cours de la nuit.

Neuf morts dans une explosion

BONASSOLA. — Le bilan des victimes d'une explosion dans la gare de Bonassola, près de la Spezia, s'élève maintenant à neuf morts. Sept blessés sont hospitalisés à Livorno, dont trois dans un état désespéré; une quarantaine d'autres ont reçu des soins et ont pu quitter l'hôpital. L'explosion a détruit un wagon de marchandises où se trouvaient des charges d'explosifs destinés à des travaux sur la voie ferrée.

Un contribuable en appelle et gagne

OTTAWA. — La commission d'appel sur l'impôt sur le revenu a rendu une décision favorable à une compagnie de construction de Montréal qui contestait un impôt de \$128,576 fixé par le ministère du revenu national. Le ministère avait déterminé à ce montant l'impôt dû par Elmwood Estates Incorporated à la suite de l'expropriation par la ville de Montréal de terrains bordant la rivière des Prairies, que Elmwood se proposait de transformer en centre résidentiel.

La commission d'appel a jugé que la compagnie avait donné toutes les preuves portant à croire qu'elle gardait la propriété dans le dessein de l'aménager, qu'elle avait accompli les démarches initiales de développement et que les projets de la compagnie avaient été entravés par suite de la décision des autorités municipales d'exproprier tout le domaine pour motif d'utilité publique. La commission a statué que le profit constituait un gain de capital et qu'il n'était pas sujet à l'impôt.

Sous-marin disparu

LOCARNO. — Pendant toute la journée de dimanche, les recherches entreprises pour retrouver le sous-marin de poche "squalo-tigre" disparu dans l'après-midi de samedi dans le lac de Locarno, se sont poursuivies sans succès. Les hommes-grenouilles ont "ratissé" le lac dans la région de Campo Felice, où le submersible effectuait les essais. La visibilité est de 20 à 30 mètres. Deux personnes se trouvent à bord de l'appareil.

L'excavation du métro complétée aux deux tiers

Les travaux d'excavation du métro de Montréal sont terminés à plus des deux tiers, révèle M. Lucien L'Allier dans un rapport à l'intention du conseil municipal. Le président de la CTM et ingénieur en chef du métro a précisé que les entrepreneurs ont creusé 10,56 milles ou 55,755 pieds des 15,56 milles projetés.

Les travaux de béton sont terminés sur près de la moitié du système souterrain: 7,74 milles ou 40,853 pieds.

Voici quelques chiffres concernant chacune des trois lignes du futur système de transport.

Ligne numéro 1 (Western, St-Luc, Burnside, Ontario, Demontigny): 4,33 milles ou 22,870 pieds; 3,46 milles d'excavation et 2,05 milles de béton complétés.

Ligne numéro 2 (du boulevard Henri-Bourassa vers la rue Berri et Vitré puis vers l'ouest jusqu'à la rue Guy): 8,22 milles ou 43,402 pieds; 6,58 milles d'excavation et 5,25 milles de béton complétés.

Ligne numéro 4 (des rues St-Denis et Demontigny jusqu'à Longueuil sur la rive sud): une distance de 3,01 milles ou 15,900 pieds; excavation: 0,52 mille, béton: 0,44 mille.

Contre le bruit durant la nuit

Les Montréalais qui ont le sommeil léger se réjouiront de la mesure adoptée par le conseil municipal vendredi soir, à la demande des conseillers John Lynch-Staunton et Gerald Charness. À l'avenir, tout constable de Montréal pourra en effet procéder à l'arrestation de n'importe quel ouvrier de la construction, au travail entre 10 heures du soir et 7 heures du matin, s'il ne possède pas un permis spécial de la ville.

La nouvelle clause ajoutée au règlement municipal contre le bruit prévoit qu'une amende de \$100 pourra être imposée dans le cas d'une première contravention et une de \$200 pour la seconde.

La mesure a été approuvée à l'unanimité par le conseil de ville. Avant son adoption, toutefois, le conseiller Paul-Emile Sauvageau, a posé une série de questions. Pourquoi, a-t-il demandé notamment, tolérons-nous les orchestres dans les boîtes de jazz, et les sirènes des ambulances et des autos de la police?

M. Saulnier a déclaré que les points soulevés par M. Sauvageau seraient étudiés soigneusement.

Les fonctionnaires de la ville vont en conciliation

Le syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN) a décidé d'avoir recours à la conciliation après avoir reçu de la ville des contre-propositions qui "étaient un recul sur ce qui avait été convenu entre les négociateurs patronaux et syndicaux", a déclaré M. André Lanciault, vice-président du syndicat.

Les séances de conciliation débuteront le 29 janvier, en présence de M. Edouard Asselin, du ministère provincial du travail.

Le conflit porte principalement sur les heures de travail et les salaires. Le syndicat s'oppose à ce que la ville installe un système de rotation sur trois relèves.

Le syndicat demande 10 pour 100 d'augmentation de salaire, tandis que la ville offre 7 pour cent.

Les 4,100 membres du syndicat des fonctionnaires ont été convoqués à une réunion qui aura lieu ce soir, à 6 heures, à la salle du Plateau, au cours de laquelle les négociateurs feront rapport de leur mandat.

OUI — L'hiver aussi

Nous installons les **GOUTTIÈRES** (ho-do) Estimation gratuite
* MONTRÉAL — 322-4160
* QUÉBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, LUNDI 18 JANVIER 1965

La CECM veut construire d'urgence une école secondaire polyvalente

La Commission des écoles catholiques de Montréal projette de construire une école secondaire polyvalente dans l'est de Montréal. Cette école dispenserait l'enseignement du premier cycle (7e et 8e années) du cours secondaire et serait érigée dans la paroisse Saint-Denis. C'est ce qui se dégage d'un communiqué que la CECM a fait parvenir à la presse hier.

Le communiqué révèle que le comité consultatif de planification scolaire de la CECM a décidé la semaine dernière de recommander au ministère de l'éducation de permettre à la CECM de répéter, avec quelques modifications, les plans de l'école J.-F. Kennedy que la CECM vient de construire à Ville Saint-Michel, afin d'accélérer la construction d'une école polyvalente du premier cycle dans la paroisse Saint-Denis, dans l'est de la ville de Montréal.

Il précise: "Une situation d'urgence existe dans ce secteur de la ville où l'on compte 2,104 élèves en 7e année actuellement. Les quatre écoles secondaires qui existent dans ce secteur sont déjà surpeuplées et le comité consultatif a cru bon d'appuyer la Commission

(scolaire) dans son projet de construire immédiatement une école secondaire polyvalente dans ce secteur en utilisant des plans qui ont déjà été acceptés par le ministère de l'éducation. Une lettre sera expédiée dans ce sens aux commissaires d'écoles de Montréal, qui prendront les mesures pour y donner suite."

L'école J. F. Kennedy compte 66 locaux réguliers de classe et une vingtaine de locaux pour l'enseignement spécialisé. Le communiqué annonce également que M. Jules Leclerc, adjoint administratif au président de la CECM, a été élu vendredi président de l'exécutif du Comité consultatif de planification scolaire de la CECM. Le Père Jacques Cousineau, s.j., recteur du collège Sainte-Marie, a été élu vice-président, tandis que M. René Gauthier, courtier d'assurances agréé, a été élu secrétaire-trésorier.

L'exécutif a élu ses dirigeants parmi ses membres. Les quatre autres membres de l'exécutif, élus par l'ensemble du comité mardi dernier, sont: M. Henri Bergevin, principal d'école; M. Claude St-Cerny, professeur; M. André Gagnon, commissaire à la CECM; et

Mlle Huguette Teasdale, professeur.

LE COMITÉ DU PLAN

Le comité consultatif comprend 10 représentants des administrateurs, 8 représentants des éducateurs et 12 représentants des groupes socio-économiques, ainsi que le président général de la CECM, M. Marc Jarry, qui est membre ex-officio. Ce qui fait un total de 31 membres.

Représentent les administrateurs, en plus de MM. Gagnon et Leclerc, et du Père Cousineau: MM. Gérard Barbeau, directeur du service des études à la CECM; Charles-A. Bergevin, commissaire à Westmount; Roland Cyr, vice-président d'une compagnie de construction; Yvon Lamouette, de l'école des métiers; Jean St-Pierre, directeur des études à l'Institut Allie; Claude St-Arnaud, de l'université de Montréal; et John T. McIlhenny, directeur des classes anglaises à la CECM.

Représentent les éducateurs, en plus de Mlle Teasdale et MM. St-Cerny et Bergevin: M. Raymond Blanchard, professeur; et M. James C. Lafoley, repré-

sentant les groupes socio-économiques anglo-catholiques. Le communiqué souligne que "le comité consultatif compte sur la collaboration d'un certain nombre d'employés supérieurs de la CECM et du ministère pour l'aider dans ses travaux. Différents sous-comités ont été prévus pour en accélérer la marche".

Représentent les groupes socio-économiques, en plus de M. Gauthier: M. Fernand Drapeau, membre du comité exécutif de la ville de Montréal; M. Gérard Caron, échevin à St-Michel; M. P.E. Grothe, ingénieur, représentant la ville de Montréal-Ouest; M. Maurice Chartrand, directeur général adjoint de la Chambre de commerce de Montréal; Mlle Gabrielle Hotte, directrice régionale du service d'éducation de la CSN; M. Gérard Rancourt, secrétaire exécutif du Conseil du travail de Montréal (FTQ); M. Pierre Hugon, étudiant à l'Institut pédagogique St-Georges; M. Michel Anfosso, gérant au Service national de placement; Mlle Michelle Lasnier, journaliste, représentant les diplômés de l'université de Montréal; M. Jean Blais, représentant l'Institut canadien d'éducation des adultes; et M. James C. Lafoley, repré-

sentant les groupes socio-économiques anglo-catholiques.

Le communiqué souligne que "le comité consultatif compte sur la collaboration d'un certain nombre d'employés supérieurs de la CECM et du ministère pour l'aider dans ses travaux. Différents sous-comités ont été prévus pour en accélérer la marche".

Il ajoute qu'au cours de sa troisième réunion de l'année, le 12 janvier, "les membres ont adopté la constitution et les règlements qui les régiront au cours des prochaines années. Ils ont aussi étudié la participation de la CECM au Comité de coordination de la planification de la région métropolitaine de Montréal, mis sur pied au cours du mois de décembre, et qui groupe un représentant de chacune des sept régions déterminées par le ministère de l'éducation sur l'île de Montréal. Ils ont enfin reçu un volumineux plan de travail pour une planification régionale de l'équipement scolaire à Montréal, plan préparé pour la CECM par la compagnie Soris Inc., une société de recherches économiques et scientifiques de Montréal".

Naissance de la Fédération des associations de parents des étudiants des collèges classiques

Par Real PELLETIER

Le conseil de la FAPECCQ

Trente et une associations de parents d'étudiants des collèges classiques se sont officiellement groupées en fédération samedi, élisant M. André Rousseau, ancien ministre de l'industrie et du commerce, comme premier président de l'organisme.

Les parents des étudiants du classique ont ainsi apporté leur réponse aux vœux souvent exprimés dans les hautes sphères de l'éducation que naissent des structures représentatives de parents. Les structures du ministère de l'éducation prévoient en effet qu'un certain nombre de places, au Conseil supérieur de l'éducation, doivent être occupées par des "parents". Or, il n'existe pas à proprement parler à l'heure présente, de structures représentant les parents. Des organismes comme la Fédération des unions de famille et la Fédération des associations parents-maitres remplissent imparfaitement ce rôle à l'heure actuelle.

En se groupant en fédération samedi, les associations de parents d'étudiants du classique ont donc posé un premier pas dans le sens d'une éventuelle représentation stricte de parents au niveau des organismes gouvernementaux supérieurs. La fédération verra aussi à compléter le travail de formation d'associations nouvelles dans les collèges, travail qu'avait entrepris depuis le 9 novembre 1963 le comité provisoire de la nouvelle fédération. Les associations, note la Commission Parent dans son rapport, lorsqu'elles sont bien organisées, peuvent "améliorer grandement la vie scolaire et para-scolaire des enfants".

Au regard des structures nouvelles prévues par ce même rapport Parent cependant se pose le problème de la classe ou de la couche de parents représentés. Samedi, les quelque 100 délégués et observateurs présents au Manoir des Dominicains à Montréal ont clairement indiqué leur désir de se grouper en tant que section d'enseignement d'abord, le secteur classique, puis en tant que genre administratif, c'est-à-dire, les institutions privées.

Un délégué a soulevé des protestations concertées en suggérant que le nom de la fédération soit quelque chose comme "la fédération des parents d'étudiants des cours secondaire et collégial". Intervenant, M. Yves Prévost a été très favorablement accueilli lorsqu'il a déclaré: "Nous avons été convoqués ici pour représenter les parents des étudiants des collèges classiques".

Mais les délégués présents ont quand même accepté, en tenant compte des structures nouvelles à venir, le principe de l'élargissement éventuel des cadres de ce qui, pour l'instant, est connu sous le nom de la Fédération des parents d'étudiants des collèges classiques du Québec. Pour l'instant, les directeurs de la fédération entendent bien — quoique cela n'ait pas été clairement exprimé de manière officielle — défendre le maintien des 93 institutions membres de la Fédération des collèges classiques. À tel point qu'un délégué se demandait samedi, dans les coulisses, s'il avait été convoqué pour défendre les parents ou pour défendre les collèges classiques.

Le rapport Parent a été au centre des discussions de samedi. M. Raymond Decary, président du comité provisoire qui demeure à l'exécutif de la fédération, en a fait longuement état dans son rapport. Il a endossé l'opinion généralement considérée

comme modérée de la FCC à l'endroit des recommandations de la commission Parent sur les structures d'enseignement à venir. Me Decary a cité nombre de résolutions adoptées par la FCC, notamment celle-ci: "L'assemblée des supérieurs des collèges membres de la FCC constate avec satisfaction que le rapport Parent reconnaît la possibilité de créer, de maintenir et de développer divers types d'institutions indépendantes. En accord avec le rapport Parent, les supérieurs croient cependant que ces institutions indépendantes doivent être dûment accréditées pour leur valeur académique et doivent s'insérer harmonieusement dans le plan et les structures prévues par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement".

Le rapport de Me Decary indique que le comité provisoire a prévu une opposition serrée, au sein de la fédération des parents, aux recommandations du rapport Parent. Me Decary déclare en effet dans son rapport: "Si vous croyez être plus compétents que les éducateurs spécialisés à qui nous avons confié l'éducation de nos enfants pour juger de la valeur du rapport Parent, vous pourriez évidemment vous réfugier dans des positions rétrogrades, mais j'ose espérer que vous aurez la sagesse de coopérer comme les éducateurs eux-mêmes sont disposés à le faire. Si par hasard la fédération des associations de parents se retranche derrière certaines positions négatives, il y a grand danger que l'on impute au clergé et aux supérieurs des maisons d'éducation cette attitude des parents. Je crois personnellement que les parents n'ont pas le droit d'agir de telle façon que dommage puisse être causé aux maisons d'éducation par des prises de position intempestives et non justifiées".

Les appréhensions de Me Decary étaient justifiées. Des délégués, manifestement hostiles aux recommandations de la commission, ont réclamé "l'étude du rapport Parent à la fin de l'ordre du jour" — avant que soit votée à l'unanimité l'acceptation du rapport Decary.

(Suite à la page 10)

Bien digérer c'est mieux vivre!



En effet, bien digérer c'est mieux vivre... **IMPORTÉ DE FRANCE**, l'eau minérale alcaline naturelle Vichy CÉLESTINS apporte à l'organisme des sels minéraux et des oligo-éléments qui contribuent aux digestions faciles. Prise quotidiennement, Vichy CÉLESTINS constitue une eau de régime très appréciée qui convient à tous, aux adultes comme aux enfants. CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations. Demandez toujours



CÉLESTINS l'eau qui fait... du bien!

Collège Sainte-Marie COURS du SOIR pour ADULTES

en **SCIENCES, GÉOGRAPHIE, CIVILISATIONS et SCIENCE POLITIQUE**

— Biologie de l'homme
— Géographie humaine
— Civilisation orientale
— Pour utiliser les services de l'État
— Relations internationales de 1945 à nos jours

Demandez un prospectus

LES COURS DU GESU

1180, rue Bleury, Montréal 2 — 866-3611

jusqu'au 27 janvier

Vente annuelle avant inventaire

La Centrale du Livre, Inc.
260 ouest, rue Faillon, Montréal

Nous ne faisons pas 80% d'escompte ni même 40%, car tous nos prix ont déjà été baissés et nous n'avons pas de livres invendables à vous proposer.

20% d'escompte sur des prix déjà baissés pour achats au comptant seulement

Quand vous aurez comparé nos prix même si vous n'obtenez que 20% d'escompte, vous conviendrez, vous aussi, que

ce qui compte ce n'est pas l'escompte C'est le prix que vous payez

CENTRE PROFESSIONNEL DE MONTRÉAL
Luxueux bureaux angle Sherbrooke et St-Hubert

- OCCUPATION IMMÉDIATE
- SITUÉ À PROXIMITÉ DE LA STATION DU MÉTRO
- AIR CLIMATISÉ
- 15 ÉTAGES
- VEC DEUX GARAGES
- SERVICE professionnel GRATUIT DE PLANIFICATION
- DIVISIONS INTÉRIEURES ET FIXTURES GRATUITES POUR VOUS CONVENIR

Salle de conférence renseignements: 527-2496

un "REGAL EN TOUTE OCCASION"

UN DINER AU BIFTECK

chez **Moishe's STEAK HOUSE**

Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal

3961, boul. St-Laurent — Permis complet — VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

"l'homme l'autre bord du pont vend moins cher"

MÉDARD DENIGER président

CHRYSLER - DODGE VALIANT - SIMCA

VASTE TERRAIN D'AUTOS USAGÉES

Longueuil **AUTOMOBILE LEE**

268 St-Charles ouest, Longueuil **OR. 4-1571**

LIVRAISON SPECIALE

C'est lundi, le temps est gris, encore de la pluie. Pourquoi ne pas confier votre lavage aux experts de Jolicoeur. A prix modique, ils laveront vos draps, rideaux et blousons. Et le tout soigneusement emballé sera livré avec rapidité.

Jolicoeur Depuis 1907 **LA. 1-2161**

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

Succursale au centre d'achats Rockland

EDITORIAL

Les "SI" du rapport Deutsch

Le premier rapport annuel du Conseil économique du Canada a fait miroiter aux yeux des Canadiens des chiffres fantastiques.

Ces chiffres ne sont pourtant que des objectifs théoriques. La pire utilisation que l'on en pourrait faire, ce serait de les prendre pour des réalités.

Comme tous les documents du genre, le rapport Deutsch est, en effet, éminemment hypothétique. Derrière chaque objectif qu'il suggère, on doit lire une série de "si" qui sont loin d'être réalisés.

Oublions pour l'instant le caractère "global" des estimés du Conseil économique. A plusieurs endroits, les auteurs du rapport reconnaissent qu'ils n'ont parlé que de "moyennes nationales", qu'ils n'ont pas eu le temps de faire une étude approfondie des implications régionales de leur analyse d'ensemble. C'est une carence qui s'explique assez bien dans un premier rapport.

Ne retenons que les "si" qui sont directement reliés au niveau d'analyse choisi par les auteurs. Déjà, à ce seul niveau, les inconnues sont assez nombreuses pour nous rappeler que nous en sommes encore à balbutier les premiers mots de la planification.

A la lecture du rapport Deutsch, une première constatation s'impose à l'observateur. Sauf quelques prévisions reposant sur des données démographiques assez certaines, à peu près tous les calculs du document se fondent sur des hypothèses dont on sait à l'avance qu'elles ne se réaliseront pas toutes, et qui sont presque toujours, dans ce cas-ci, fortement optimistes.

Le rapport Deutsch suppose, par exemple, que, d'ici 1970, la conjoncture économique sera plutôt favorable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il suppose que notre pays connaîtra pendant sept ans un taux de croissance moyen de 5,5%, ce qui est généreusement supérieur au résultat de la dernière décennie. Il suppose que les investissements de capital fixe dans le secteur privé connaîtront une augmentation moyenne de 10% par an. Il suppose, dans le rapport entre les exportations et les importations, une amélioration que justifie difficilement l'étude froide des données de l'après-guerre. Il suppose, chez nos deux principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et le Royaume-Uni, une accélération encore une fois généreuse de leur taux de croissance, dont il escompte des échanges accrus avec le Canada. Il suppose enfin que le Canada sera plus ou moins immunisé — on ne sait trop comment — contre les effets des variations cycliques qui pourront se produire aux États-Unis, et il mise — *last but not least* — sur le maintien d'une stabilité relative des prix aux États-Unis et dans le monde.

Le Canada se trouve, en somme, dans la position de l'entrepreneur qui commence une année nouvelle sans pouvoir trop compter sur le patronage. Il doit tracer des projets, prévoir des objectifs. Mais rien de tout cela n'est acquis à l'avance. On ne scrute ainsi l'avenir que pour mieux mesurer combien l'on est impuissant à en fixer arbitrairement tous les détails.

L'expérience récente enseigne, toutefois, que, dans la détermination de l'avenir économique, le rôle des hommes, en particulier des gouvernements, est plus

considérable qu'on ne l'admettait autrefois. Le Conseil économique n'avait pas à dicter au pouvoir politique une ligne de conduite précise. Il avait cependant le devoir de faire voir clairement à celui-ci ses responsabilités. Il n'a pas failli à sa tâche. Les recommandations du Conseil sont, la plupart du temps, discrètes, formulées, elles aussi, au conditionnel. Mais, pour qui sait lire entre les lignes, elles sont là. En voici l'essentiel : 1) L'organisation présente de l'économie internationale nous impose, que nous aimions cela ou non, un climat de rude concurrence. Un pays comme le nôtre doit, s'il veut rester dans la course, maintenir un rapport rationnel entre l'activité économique des gouvernements et celle du secteur privé. Le pourcentage des dépenses gouvernementales par rapport à l'ensemble des dépenses nationales, a connu ces dernières années une ascension marquée. Il ne saurait augmenter indéfiniment sans affecter la position concurrentielle de nos produits. 2) L'augmentation des dépenses gouvernementales semble devoir se produire davantage, au cours des prochaines années, dans des secteurs qui relèvent de la juridiction des provinces. Il faudra, en conséquence, pousser plus loin l'ajustement des revenus entre Ottawa et les provinces. Il faudra aussi exiger de chaque gouvernement qu'il répartisse sur des périodes plus longues que par le passé ses dépenses d'investissement. Il faudra établir, entre les divers ordres de gouvernement, des consultations économiques plus efficaces que par le passé. 3) Ce qu'on exigera des pouvoirs publics devra aussi s'appliquer, dans une large mesure, aux autres agents de la vie économique. Le secteur privé, en particulier, devra mettre à la disposition des gouvernements des renseignements plus complets. Il devra également s'habituer à évaluer ses propres projets sur des périodes de temps plus longues. Il devra penser davantage à l'ensemble. 4) Il incombera au gouvernement fédéral, dans les secteurs qui tombent sous son autorité, de mettre en œuvre des politiques aptes à favoriser la croissance de l'économie. La politique monétaire devra soutenir et stimuler, non freiner, l'expansion. Les dépenses affectées au bien-être social devront tenir compte des limites imposées par la croissance plus ou moins rapide de la production. La politique commerciale devra être nettement libérale : le protectionnisme du bon vieux temps, qui servit souvent à engraisser les parasites, devra faire place à plus d'aide. La politique fiscale devra viser à accroître la demande globale plutôt qu'à punir. Il faudra enfin, et surtout, mettre en œuvre une vigoureuse politique de mobilité de la main-d'œuvre : étroitement liée à l'éducation et à la vie économique locale et régionale, ce dernier objectif ne sera atteint que grâce à une coopération poussée entre Ottawa et les provinces.

Le rapport Deutsch contient plus de questions que de réponses. Mais il n'est pas, pour cela, un simple exercice de l'esprit.

Les questions que soulève ce document sont réelles. Elles sont bien posées. C'est déjà beaucoup.

Les réponses devront venir, c'est normal, des agents de la vie économique et des hommes politiques. Mais les uns et les autres auront-ils, s'ils savent lire sans préjugé, mis assez clairement en face des options qui s'offrent à eux.

Claude RYAN

Elections dans Terrebonne et St-Maurice

Il ne fait aucun doute que la victoire est acquise aux deux candidats ministériels qui briguent aujourd'hui les suffrages dans les circonscriptions de Saint-Maurice et de Terrebonne. L'Union nationale s'étant désistée en invoquant le singulier prétexte que l'on sait — refus de participer à une campagne électorale qui "politiserait l'esprit des fêtes" — les électeurs sont convaincus que leurs voix ne changeront rien aux choix des conventions libérales des deux comtés. Aussi, comme le souhaitait étrangement M. Johnson, ces élections partielles sont-elles complètement dépolitisées.

Il est probable qu'un très grand nombre d'électeurs s'abstiendront. Ils auront tort, comme M. Johnson avait tort de s'abstenir, donnant ainsi l'exemple d'une indifférence inquiétante au moment où l'opposition, déjà faible et divisée, doit retrouver sa force et sa vigueur face à un gouvernement qu'indisposent de plus en plus les critiques et les accusations. Mais que peuvent faire les électeurs mécontents de Saint-Maurice et de Terrebonne? Deux choses : ou bien voter pour l'un des candidats indépendants si l'un d'eux offre des qualités qui leur paraissent satisfaisantes, ou bien annuler leurs bulletins, marquant ainsi leur opposition au régime ou, plus simplement, leur refus d'entériner automatiquement le choix du parti libéral, c'est-à-dire de prendre part à une espèce de référendum.

Car, de la double victoire qui sera annoncée ce soir dans ces comtés, le gouvernement ne pourra naturellement pas tirer la conclusion que les électeurs souscrivent nécessairement à toutes ses politiques.

Justice et liberté

Notre confrère Vincent Prince énumère dans "La Presse" de samedi les mesures et les initiatives récentes annoncées par M. Wagner et qui sont de nature, dit-il, à rassurer quant aux "intentions véritables" et à la "bonne volonté" du ministre. Il porte ainsi à son crédit l'arrêt ministériel visant à accélérer les procédures aux assises dans les diverses régions; la présence d'un spécialiste en criminologie à Bordeaux; le souci de "la sauvegarde des libertés démocratiques"; la volonté, non seulement d'améliorer les lois, la mise en garde aux amis du régime qui ne doivent s'attendre à aucun régime de faveur; la constitution prochaine du conseil supérieur de la justice.

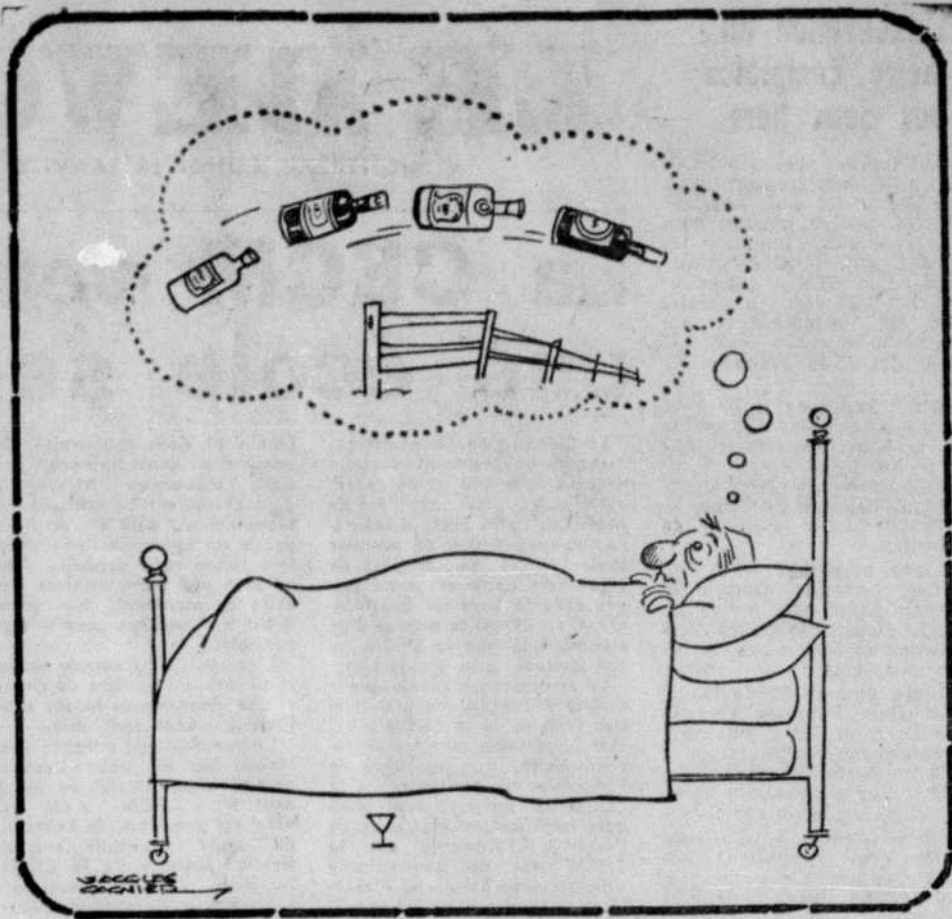
M. Prince a raison d'approuver ces mesures dont quelques-unes, notons-le sans déconsidérer celui qui les inspire, sont moins des réformes que des mises au point utiles. Ni la bonne volonté, ni la pureté des intentions du procureur général n'ont été mises en doute.

BLOCS NOTES

Nous n'avons jamais eu un ministre aussi passionnément engagé dans la tâche immense de l'administration de la justice, aussi admirablement disposé à moderniser l'appareil judiciaire, à l'adapter aux besoins de l'heure. Cet homme s'est donné totalement à son nouveau rôle et il est certain que d'autres réformes, attendues depuis longtemps et nécessaires, seront grâce à lui réalisées à plus ou moins brève échéance.

M. Wagner disait récemment qu'un critique honnête devait se garder de porter un jugement sur une partie seulement de l'œuvre d'un homme public, qu'il devait s'efforcer de considérer l'ensemble de cette œuvre. C'est pourquoi, le tableau que présente notre confrère de "La Presse", s'il est exact, reste incomplet. Ce que l'on a surtout reproché à M. Wagner, ce n'est pas l'insuffisance du zèle, l'indifférence ou l'incurie.

Ce qu'on lui a surtout reproché, c'est plutôt la conception qu'il se fait de la justice, la philosophie sociale qui anime ses démarches et ses déclarations, c'est une propension à oublier qu'un ministre de la justice n'est ni un chef de police, ni un censeur de la moralité publique, ni un directeur de conscience poli-



SOCIALISME ET ISLAM

— II —

En interrogeant le Coran

par Jean-François KAHN

Au Tadjikistan plusieurs mosquées considérées comme fermées sont en fait utilisées sans autorisation pour célébrer des offices. On continue à faire des pèlerinages aux Lieux saints fermés qui continuent à fonctionner sous l'apparence de musées. On peut trouver des mosquées sous le couvert de restaurants...

Rapport du comité central du P.C.U.S.

Pendant longtemps après la naissance de l'Islam il fut possible d'interpréter le Coran, de le commenter avec l'aide et la bénédiction des plus hautes autorités. Ce fut la période de l'"ijtihad", qui correspondit à une ardente et profonde vie intellectuelle, à une avance incontestable de la philosophie arabe sur la philosophie occidentale.

Depuis lors, la "porte de l'Ijtihad" a été fermée au profit de l'"acceptation", le "taqlid", et le but des réformistes du siècle dernier fut en quelque sorte de la faire "ouvrir". Cependant, avec ou sans interprétation, le musulman le plus croyant doit admettre qu'il y a tout en germe dans le Coran ce qui a donné lieu à des exercices d'adaptation assez extraordinaires. Le réformiste syrien Al Kawakibi a fait l'exégèse scientifique du Coran, et en octobre 1957, lors d'une réunion tenue au Caire, un cheikh a expliqué que le livre révélé avait prévu les voyages interplanétaires, la bombe H et les satellites artificiels. On a démontré aussi que le Coran n'ignorait rien de l'existentialisme, que les djinns n'étaient autres que les microbes, etc. Dans la même foulée, pourquoi ne pas soutenir que Marx n'a rien inventé qui ne fût déjà contenu dans le Coran?

Nous avons affaire ici à deux démarches : les uns partent de l'Islam et cherchent, à travers un certain socialisme, une armure plus forte, un remède plus moderne pour résister à la montée envahissante de la libre pensée et du doute. Les autres partent du socialisme et cherchent en l'Islam une justification, une possibilité nouvelle d'emprise sur le peuple.

Un socialisme "fiscal"

Les premiers, tel le confédéré algérien déjà cité, se laisseraient facilement aller à déclarer que le Coran est le premier et le plus parfait des manifestes socialistes. Un socialisme spécifique dont le moteur est la "zakat", l'aumône ou la dîme, dont l'Islam a fait l'un de ses cinq commandements fondamentaux. Cette idée est très souvent exprimée en Algérie. On la trouve également, il y a quelques années, dans les écrits nassériens. Sur ce thème, on brode un peu : le socialisme islamique.

Cela, Gérard Pelletier l'a dit dans "Cité Libre". Il est vrai que le rédacteur en chef de "La Presse" n'a pas, dans son étude, consacré beaucoup d'espace à exalter les bonnes réalisations de M. Wagner. M. Prince, lui, glisse bien rapidement sur les ombres d'un tableau qui, heureusement, est inachevé.

Cela, Gérard Pelletier l'a dit dans "Cité Libre". Il est vrai que le rédacteur en chef de "La Presse" n'a pas, dans son étude, consacré beaucoup d'espace à exalter les bonnes réalisations de M. Wagner. M. Prince, lui, glisse bien rapidement sur les ombres d'un tableau qui, heureusement, est inachevé.

Michel ROY

que est contre la thésaurisation dénoncée par le prophète, contre les grands domaines, mais cependant pour la propriété privée...

L'ancien ministre algérien des habous, M. El Madani, cherche à faire la synthèse. "Nous considérons, nous dit-il, l'Islam comme une défense permanente contre tous les aspects de l'esclavage et de l'oppression économique et sociale. Il justifie les nationalisations, en particulier (voir le droit musulman) les nationalisations des sous-sol et celles des grandes propriétés. Il combat l'accumulation des biens et l'usure, mais il se différencie radicalement du marxisme sur quatre points : il est hostile à la lutte des classes, il respecte la propriété privée, il respecte l'héritage et implique, bien sûr, la croyance en Dieu."

A l'appui de cette thèse, il est possible de citer des sources du Coran. Par exemple, celle-ci : "Ceux qui thésaurisent l'or ou l'argent... annonce-leur un supplice douloureux."

Cependant, l'idée d'un socialisme par la "zakat" ressemble fort à un socialisme "fiscal" dans la meilleure tradition de la social-démocratie scandinave ou du réformisme de type travailliste. Lors du colloque islamique de décembre 1957, le Dr Khalifa Abdel Hakim, directeur de l'Institut islamique de Lahore, devait d'ailleurs déclarer : "Le système socialiste du Labour Party n'est-il pas plus proche de l'esprit de l'Islam que n'importe quel système actuellement en vigueur dans un pays musulman?"

Dans l'histoire de l'Islam, certains mystiques, tel Sidi Beï Abbas, de Marrakech, explorent cette idée de "zakat" pour préconiser une véritable redistribution des richesses.

L'autre démarche est toute différente. Cette fois, c'est le socialisme qui devient la fin, et l'Islam qui constitue le moyen, le véhicule de l'idéologie. Au début de la révolution bolchevique, un communiste tatar, Sultan Galiev, entrevit cette possibilité, mais fut victime des premières purges, malgré l'indulgence de Staline à son égard.

M. Amar Ouzegane, ministre du gouvernement Ben Bella, a tenté, dans son livre Le Meilleur Combat, de définir cette tendance. Aux communistes algériens orthodoxes et aux rationalistes occidentaux, il reproche de ne rien comprendre à la psychologie du peuple, profondément croyant. Mais à ce sujet le sociologue français Maxime Rodinson a fait remarquer qu'à aucun moment M. Ouzegane, qui fut lui-même avant d'être exclu secrétaire du P.C. algérien, ne se demanda si Allah est vraiment le Dieu unique, si Mahomet est son prophète, et si réellement il est monté au ciel sur une jument à tête de femme.

L'esprit de la religion

Ces tenants d'un socialisme radical-mais islamique entendent prouver que la lutte des classes n'est pas contraire à l'esprit de la religion, et que celle-ci ne suppose pas nécessairement le respect de la propriété. Le Coran dit bien : "Nous avons créé les hommes avec une différence de degré." Justification de la division en classes? Absolument pas, répliquent-ils, il s'agit d'une différence de mérites. Et là encore, on se réfère aux premiers khalifes et à Abou Dharr Al Ghifari.

A propos du respect de la propriété, ils nous disent encore qu'aucun verset du Coran ne recommande clairement et expressément. Au contraire, la véritable propriété est celle de Dieu et l'homme n'en a que l'usufruit... D'ailleurs, soulignent les tenants de cette doctrine en un habile subterfuge, il ne s'agit pas d'abolir la propriété, mais au contraire, de la restituer à l'"umma", la communauté des croyants.

Les communistes se tiennent en marge de ce débat, bien qu'ils témoignent un intérêt de plus en plus vif pour ces problèmes. Ainsi, pour la première fois, un dirigeant communiste, M. Bachir Hadj Ali, le chef de l'ex-parti communiste algérien, a-t-il publié dans la revue internationale des P.C. soviétiques une étude qui justifie et avale en partie ces recherches.

M. Sekou Touré, socialiste et musulman, que nous avons interrogé sur cette question, nie le dilemme et le ramène au problème général du rapport entre la religion, refuge de l'individualisme et la politique, domaine du collectif. Il ne saurait donc y avoir osmose. A ce stade, l'Islam devient simplement une éthique et le socialisme un mode d'action. C'est un peu cette idée qu'exprimait M. Ben Bella (1) devant un congrès de lycéens : on peut croire en Dieu sur le plan philosophique et à la définition marxiste de la plus-value dans le domaine économique. Ce qui est vrai sans doute au regard d'un certain rationalisme occidental, mais certainement pas d'un Islam bien compris qui a toujours intimement mêlé le spirituel et le temporel.

(1) Et que partage aussi M. Modibo Keita.

(Le Monde)

Prochain article : LES "REVOLUTIONNAIRES" MUSULMANS EN QUÊTE DE PRECURSEURS

La Bible vous parle

Toi, Seigneur, Dieu de tendresse et de pitié, lent à la colère, plein d'amour et de fidélité, tourne-toi vers moi, pitié pour moi.

(Ps 86, 15-16)

Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur André LAURENDEAU Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOU

Directeur de l'information : Michel ROY

Trouver : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue : \$29. Ailleurs au Canada : \$16.

A l'étranger : \$26. Édition du samedi : \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

lettres au DEVOIR

A propos de "avant-midi"

Monsieur le directeur,

Je n'aime pas me mêler aux querelles des autres, mais tout ce qui touche la langue française m'intéresse. Or, dans les "Lettres au Devoir" du 3 janvier, Monsieur Georges Boulanger et votre collaborateur, Monsieur Jean-Marc Léger, s'opposent à propos de l'expression "avant-midi". Le premier veut l'admettre, sur la foi de Bescherelle, tandis que le second la rejette, parce qu'il ne la trouve dans aucun autre dictionnaire et que "nulle part dans le monde francophone, hors le Québec, on ne dit avant-midi".

Pour clore le débat, il suffit d'ouvrir le "Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques", de Joseph Hanse, à la page 121 : "Avant-midi : le silence des

dictionnaires et des auteurs français condamne ce nom composé, parallèle au mot bien français "après-midi". Il est courant en Belgique et il n'y a pas à en rougir. Si l'on veut être à l'abri de tout reproche, au lieu de : "Je viendrai dans l'avant-midi", on dira : "Je viendrai dans l'avant-midi", on dira : "Le matin, dans la matinée, tous les matins" ou "Je viendrai avant-midi".

Bref, Monsieur Jean-Marc Léger a manifesté un purisme linguistique qui lui fait honneur. Mais il me semble qu'il y a, dans la langue du Québec, d'autres monstres à pourchasser.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

Léopold Migotte,

Professeur.

Laval et Montréal

Monsieur le directeur,

Qu'il me soit permis d'apporter mon point de vue dans la polémique qui s'est élevée récemment dans votre journal au sujet de l'enseignement de la littérature et de la philosophie au cours classique. Une distinction s'impose au point de départ : il faut s'entendre sur l'origine du programme dont on discute. Si l'on a étudié dans une maison affiliée à l'Université Laval et qu'on ne connaît que ce programme, on est porté aujourd'hui à faire des jugements sévères, et il y a matière. Et évidemment, les gens ne connaissant que le programme de la faculté des Arts de l'Université de Montréal disent que c'est faux, avec raison. Il existe un décalage appréciable entre les deux groupes d'institutions. Je ne sais quel collègue a connu M. Forest, mais je me permets de dire que je reconnais fort bien dans ses lignes la description de l'enseignement littéraire et philosophique que j'ai moi-même reçu dans une maison affiliée à Laval, et qui s'y dispense encore actuellement.

En ce qui concerne la littérature, il est exact de dire que le XVIIe siècle avec son trio : Corneille, Racine, Molière constitue le point de mire — le plat de résistance des classes de Belles-Lettres de l'Université (en partie). Et encore si l'on étudiait ces trois écrivains en profondeur, on aurait appris à apprendre au moins! Même pas cela. Ce programme recommande l'étude détaillée d'UNE pièce de chacun : en fait, la dissection maladroite à laquelle doivent se livrer professeurs et élèves pour répondre aux méconnus examens ne laisse pas le temps de s'arrêter aux autres pièces de ces auteurs. L'enseignement de la littérature du XXe siècle se fait au rythme d'une période par semaine et dans la classe de philosophie lère seulement. Inutile de dire que tout docteur de Sorbonne qui l'on fût, il est strictement impossible d'enseigner "par le texte".

Quant à la philosophie, c'est encore moins brillant, si possible. Les étudiants utilisent comme manuel de base "La philosophie thomiste" de Grenier, en latin, répertoire où se voient

Au secours des instituteurs

Monsieur le directeur,

J'aimerais dire quelques mots à l'adresse de l'instituteur en colère. Dans l'ensemble il a parfaitement raison. Je ne suis qu'une mère de famille ayant deux jeunes garçons à l'école. Nous avons grandement apprécié l'instituteur que notre enfant a eu en 6e et 7e année. Loin de nous l'idée de mépriser un professeur qui a été à la hauteur de sa tâche non seulement d'instituteur mais aussi d'éducateur.

Il est vrai que la plupart des gens ne comprennent pas les instituteurs et que nous les laissons trop sur la question des "gros sous". Je ne crois pas que nous encouragions nos jeunes à se diriger vers cette carrière; nous n'en prenons pas les moyens.

Opposition de dentistes et médecins à la fluoruration

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi, avec les mêmes attentions en gros titre comme pour M. J. Luc Lavalée, D.D.S., page 5, Le Devoir, 7 janvier 1965, sur la question de l'eau fluorée de faire publier l'expérience vécue de la ville de Worcester, Mass., par la Société Dentaire de ce district (sept. 1960).

Nous avons pris connaissance de la nature dangereuse et anti-scientifique de la fluoruration. Celle-ci n'est pas essentielle au développement de bonnes dents, ni n'empêche la destruction des dents. Il y a de meilleurs moyens et moins déviés de contrôler la carie dentaire sans contraindre la population à boire de l'eau médicamenteuse, sans nuire et nuisible à tout être humain par l'empoisonnement lent résultant des petites doses accumulées. Tous les bons effets attribués au fluorure ne sont pas du tout dus à cet ingrédient mais proviennent d'une meilleure nutrition, d'une meilleure hygiène et des soins plus attentifs.

Pétition opposée à la fluoruration des approvisionnements d'eau de Worcester, signée par Max Ginn, M.D., consultant senior de l'hôpital Municipal de Worcester, avec 119 dentistes de Worcester sur 151. Une autre pétition porte la signature de 59 médecins, membres de la Société Médicale du district de Worcester.

Le fluor est un résidu de l'aluminium, un déchet inutilisable jusqu'au jour où il grand renfort de propagande

P.-E. Chèvrefils, m.d.

LA PLANIFICATION AU QUÉBEC

— III —

Recul ou ré-orientation ?

par Maurice GIROUX

(Collaboration spéciale au Devoir)

La majorité des experts, dans tous les pays, sont d'accord pour dire qu'il ne saurait y avoir une planification économique valable sans une analyse économique quantitative, d'abord au niveau de la comptabilité nationale, ensuite au niveau des relations interindustrielles. Ces deux sortes d'analyses sont essentielles aussi bien dans une société de type capitaliste, où la planification revêt souvent un caractère partiel et privé, que dans une société de type collectiviste, où la planification est globale et publique. Dans les économies dites "mixtes", l'analyse économique est également importante, quel que soit le rôle que veut y jouer l'Etat.

● Si l'Etat veut orienter l'économie, d'une façon incitative ou coercitive, il aura besoin de prévisions à long terme au moyen desquelles apparaîtront les tensions ou les déséquilibres probables de l'économie.

● Si l'Etat veut simplement posséder un instrument de prévision économique sans pour autant exercer un arbitrage entre les différents centres de décision privés, il aura besoin d'une comptabilité nationale prospective.

● Si l'Etat abandonne toute action directe sur l'ensemble de l'économie pour se confiner à sa politique économique interne, il aura encore besoin d'une connaissance précise de l'activité économique, par exemple le produit national brut aux prix du marché, le produit intérieur brut, le produit national net au coût des facteurs, le revenu des particuliers disponible, etc.

Un milliard au lieu de dix : Si donc le Conseil d'orientation économique, nouvelle formule à l'intention de "mettre de l'ordre dans le milliard de dollars que commande l'Etat québécois... au lieu d'agir sur les quelque 10 milliards de dollars de revenu de l'économie québécoise", il faut admettre que même cette action limitée nécessite une comptabilité nationale ad hoc. La chose est facile à concevoir.

Par sa politique économique et financière, l'Etat du Québec peut en effet orienter son action selon quatre buts principaux :

1) répartir les ressources économiques entre le secteur privé et le secteur public en fonction des besoins de la communauté nationale ;

2) modifier la répartition des revenus par le jeu de la fiscalité progressive et des dépenses de transfert (subventions, allocations sociales, dans un souci d'équité et de justice sociale) ;

3) agir en fonction de la conjoncture sur le niveau de la demande globale, de manière à éponger l'excès de demande en période d'expansion.

sion et accroître cette demande en période de récession ou de stagnation de l'économie ; 4) favoriser la croissance à long terme de l'économie en favorisant la formation du capital par l'investissement et en contribuant à la formation intellectuelle et technique des hommes.

Dans chacune de ces quatre propositions apparaît un objectif qui est intimement relié à une connaissance très exacte de l'économie. "Besoins de la communauté", "équité et justice sociale", "conjoncture", "croissance à long terme", sont autant d'inconnues qui doivent être adéquatement chiffrées pour fins de politique économique gouvernementale.

Dans l'optique d'une planification des ressources gouvernementales seulement, citons ce témoignage de l'économiste et professeur français Raymond Barre :

"Tous ces objectifs (cités plus haut) ne sont pas toujours compatibles entre eux. La politique financière est un art des choix. Encore convient-il que ceux-ci soient convenablement éclairés, qu'ils soient hiérarchisés et que les impératifs du développement à long terme de l'économie ne soient jamais sacrifiés à des satisfactions immédiates ou à des solutions faciles, qui n'ont d'autre avantage qu'une très passagère popularité".

Planification régionale. Jusqu'à plus amples informations, il paraît difficile d'admettre un abandon, même temporaire, des projets de planification globale au Québec, sous le seul prétexte que la comptabilité nationale n'est pas prête. Par ailleurs, est-ce que l'Etat ne doit pas intervenir dans la question des rivalités internes au sein du C.O.E. comme motif de son changement d'orientation ?

Reste la question sur laquelle insiste le plus M. Parenteau dans le rapport qu'il a soumis au Conseil des ministres : la planification régionale. Dans les conclusions de son rapport, M. Parenteau suggère que des études soient entreprises sur : a) la participation du C.O.E. à la formation de conseils régionaux de planification ;

b) la définition d'une politique de développement régional ;

c) la mise en marche d'une expérience pilote dans une zone de la province, afin de vérifier les instruments d'étude et d'action de la planification québécoise.

La planification régionale étant à la mode dans tous les pays qui pratiquent une politique économique cohérente, le côté original des conclusions de M. Parenteau ne réside pas dans la régionalisation économique en elle-même. (D'ailleurs le chapitre XVI du rapport Joubert porte le titre de "Planification territoriale").

Ce qu'il y a de nouveau, c'est plutôt l'accent mis par M. Parenteau sur la planification régionale. Selon une certaine interprétation, on pourrait même voir un objectif prioritaire proposé légitimement par le directeur général du C.O.E. aux membres du Cabinet.

Cette planification régionale sera-t-elle en "pièces détachées", en "morceaux" que l'on collerait bout à bout en sachant qu'ils vont s'imbriquer dans une politique ? Sera-t-elle au contraire élaborée par le haut selon les données générales et à long terme de l'économie du Québec ?

Dans le premier cas, on verrait probablement la "politique de bouts de chemins" être remplacée par la "planification en pièces détachées". Dans le second cas, ce serait respecter la mission que le Parlement confie au Conseil d'orientation économique par la loi sanctionnée le 22 février 1961.

FIN

Lettre au "Devoir"

Aide à l'habitat : portion congrue au Québec

M. le directeur,

M. P. Sauriol termine son éditorial d'hier par ces mots : "la quote-part fédérale des dépenses d'immobilisations pour les logements à prix modiques au 31 juillet 1964, était de 33,901,829.42 en Ontario contre seulement 7,971,254.08 pour le Québec".

Tout le monde sait, même les modérés, que les chances de l'Ontario sont encore plus extravagantes dans des domaines tels que : l'aide fédérale à l'enseignement technique, les dépenses du ministère de la défense, des octrois fédéraux pour fin de recherches, dans les investissements du Canada-National, les octrois fédéraux aux routes de pénétration, dans le recrutement des hommes-clés de l'administration fédérale, etc.

Avant longtemps, M. le directeur, on ne pourra plus dire que c'est la faute à Duplessis et il nous faudra se demander ce que font, à Ottawa, nos 75 gars à \$18,000.00 par année et de même ce que font nos tenants de l'hypothèse canadienne ?

M. le directeur, je ne suis pas raciste, ni extrémiste, encore moins fanatique, mais je ne puis cependant m'empêcher de penser que "nos retards" pourraient être dus à un certain népotisme dans la façon de répartir les impôts fédéraux. A moins que la situation ne change je ne puis certainement pas partager l'optimisme de M. Ballantyne qui déclare dans la même édition du 13 janvier : "Repondons au séparatisme en offrant une image passionnante du Canada".

Gérard GUTTE

Je manquais d'enthousiasme

Mon patron m'avait dit que je manquais d'enthousiasme. Il m'avait reproché de manquer d'intérêt à mon travail. Il avait affirmé que j'étais porté à voir les défauts des gens et les inconvénients des circonstances.

J'ai alors pris la première décision importante de ma vie. Je me suis inscrit au cours de perfectionnement de l'Institut de Personnalité. En retrouvant mes compagnons de cours, à chaque semaine, je me suis retrouvé moi-même. Je suis enfin sorti de ma torpeur, de mon indifférence. Mes amis m'estiment beaucoup plus. J'ai plus de concentration à mon travail. Je prends plus d'initiative et j'obtiens plus de succès.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes)

de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 6,000 diplômés enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en tirer vous-même la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite, lundi, le 18, ou mardi, le 19, ou mercredi, le 20 janvier, à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails, signalez 842-8186.

L'univers féminin

CHRONIQUE DU LUNDI

D'un uniforme d'hôtesse
au débraillé de la parlure

On n'a pas eu à attendre longtemps pour connaître l'opinion générale sur l'uniforme proposé pour les hôtesse de l'Expo 67! Dans les cercles intimes, les impressions échangées allaient jusqu'à la consternation; les journaux nous ont livré des opinions semblables, toutes défavorables à ce modèle qui rappelle en fait le genre majorette, cigarette-girl, bref qui est inacceptable, de l'affreux boret aux souliers sans talons. Un soulier de marche, avec solide talon serait tout indiqué, mais ce soulier très proche de la simple sandale, pour des femmes qui vont être debout de longues heures et marcher tout autant, ne peut être imposé à toutes, peut-être à aucune. Beaucoup d'opinions reprochent à cet ensemble son allure américaine. La recherche apparente d'une originalité forcée n'est même pas américaine d'inspiration, maison peut se demander où se trouvent les signes du goût et de l'élégance véritable de l'inspiration française dans ce costume tarabiscoté dans ses lignes et ses détails.

Quant aux jeunes qui vont être engagées pour ce rôle d'hôtesse, (espérons tout de même qu'on n'enrôlera pas trop d'enfants), il serait très intéressant de savoir quels examens elles devront subir sur le français parlé, par exemple, et quelle préparation intellectuelle elles devront avoir pour remplir leur rôle. Depuis que l'on a pu entendre, tout l'été dernier, des conducteurs-guides des autobus "Promenade", spécialement entraînés comme guides, annoncer-nous parler des quarante-sept étages de la Banque Royale, et de l'hôtel Reine Elizabeth, "la plus grosse hôtel de Montréal", on pense malgré soi à la préparation qui devrait se faire et qui, très probablement, comme d'habitude, ne se fera pas ou ne sera faite qu'à demi. Pendant des années, peut-être est-il encore là, dans un restaurant fashionable de Montréal, le même garçon nous offrait aimablement "des hors-d'œuvre". La majorité de nos gens ne s'arrête pas à ces détails indigestes de leur attention; détails courants aujourd'hui que ce mélange des genres qui se fait sur terre et dans les airs avec la même obstination. Mais qu'on n'aille pas croire que cela sonnera comme de l'authentique musique française à l'oreille des visiteurs en 67. La préparation, l'étude, l'efficacité, le fini, sont souvent les cadets de nos soucis. Pourquoi s'en ferait-on d'ailleurs, puisqu'on peut faire de l'argent au pays, même avec le bacilé et le français massacré qui ont toujours une valeur économique, très payante même, jusque sur les ondes de la radio d'Etat. Ce qu'il faut en entendre des annonces d'alcool ou autres produits dans la parlure canadienne avec ses "auberges", "lavarnes", "Boucharville", etc., etc.

Et l'hôtellerie, dans le Québec en face de ces réalités de l'Expo qui se rapproche à pas de géants dans le temps? Tous ceux qui circulent un peu dans le pays se posent des questions pleines d'inquiétudes sur la qualité de l'hospitalité hôtelière que nous allons offrir aux masses de visiteurs qui vont nous venir de partout. Que de lettres aux journaux pour dénoncer, tantôt la mauvaise cuisine, tantôt le genre d'accueil qu'on fait aux voyageurs, l'absence de gentillesse des manières et du langage, quand ce n'est pas une indifférence qui frise l'impolitesse ou la grossièreté. D'autres n'écrivent pas aux journaux mais n'en conservent pas moins le souvenir des plats qu'ils n'ont pas... digérés. Au principal hôtel d'une ville de province, où j'étais descendue, le menu (presque toujours émaillé de fautes de français d'ailleurs) offrait du canard à l'orange. C'était tentant: allons-y pour le canard à l'orange! Le canard et la tranche d'orange étaient là, mais la sauce!

Presque noire, amère, immanable! Que de restaurateurs aussi, qui ne tiennent commerce que l'été, un peu partout dans la campagne québécoise, ont le toupet d'annoncer: "Cuisine canadienne" en n'offrant qu'une nourriture de cinquième ordre. En ville, combien de menus ne se contentent pas de nous offrir comme dessert, des "Pêches Melba" mais des "Melba aux pêches"! Qu'est-ce que ça peut bien faire? C'est vrai que Melba n'a jamais vécu dans le Québec et que nous cultivons très peu le pêcher...

Toutes ces choses me trottaient dans l'esprit, surtout depuis mon entretien récent avec Marie-Luce D'Argencourt. Qui est-ce? Une jeune Canadienne française qui a le goût véritable de l'étude et du travail. Elle vient de passer tout près de deux ans en Suisse et ce n'était pas son premier voyage en Europe. Elle est diplômée de l'Institut international des cadres supérieurs en hôtellerie et en tourisme, de Glion-sur-Montreux, diplômée de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, à Genève, organismes rattachés à l'ONU et à l'UNESCO. Pendant plus d'un an elle a été stagiaire à l'hôtel Victoria, de Villars-sur-Ollon, dans le canton de Vaud. D'intelligence très vive, et douée d'un grand jugement (c'est l'expérience qui vient avec l'âge, le jugement est toujours là) mademoiselle D'Argencourt s'exprime avec clarté, vivacité et précision. Nous ne sommes guère habitués à ce genre de débit et de sérieux de pensée, parmi la jeunesse actuelle, du moins celle qu'on ne cesse de nous faire entendre à la radio et à la TV. Quand cette étudiante est passée sur les ondes, j'avais manqué à peu près les quatre-cinquièmes de l'émission; elle a pourtant attiré mon attention avec une motilité de phrase et... une idée au complet. Je l'écoutais avec bonheur, l'autre jour, parler des matières étudiées à son institut de tourisme et d'hôtellerie: aménagement du territoire, planification, publicité touristique, réception des visiteurs, organisation de circuits touristiques selon les groupes ethniques, culturels, etc. Et je me disais: "En voilà une qui tombe bien actuellement dans le Québec, on va se disputer ses services et ses connaissances"... Mais ce n'est pas si certain que cela. Avez-vous déjà entendu parler ici d'une organisation des cadres supérieurs en hôtellerie et en tourisme ou quelque chose d'approchant? Rien que le mot supérieur fait peur, à présent; c'est un épouvantail pour tous les souteneurs de la démocratisation intégrale: l'égalité par la base, il n'y a que ça! C'est vrai qu'un politicien, dans une assemblée politique, non au Parlement, vient de parler de la classification probable des hôtels dans le Québec! Mais quand? Cela demande tout d'abord une législation du ministère concerné et cette législation n'est pas encore terminée dans sa forme définitive. Il s'agit ensuite de la faire connaître, de l'appliquer, de faire les nominations de directeurs et d'adjoints, d'un personnel enseignant peut-être, et quoi encore? Avec des résultats à quelle date, en quelle année? Et si, comme on l'entend dire à travers les branches, la classification qu'on projette doit se faire par l'achat d'"étoiles" à volonté, comme on achète des "licences" à cent dollars l'étoile, quelle signification va avoir cette classification?

Alors, il ne faudra pas s'étonner si les jeunes gens ou jeunes filles diplômés des instituts spécialisés étrangers, sont obligés, par l'absence de cadres et possibilités d'emplois ici, au pays, de regarder du côté anglais ou américain pour poursuivre des études ou simplement trouver du travail dans le domaine qu'ils ont choisi.

Germaine BERNIER



Parce qu'il fait TRES FROID, aussi bien à Paris qu'à Montréal, Liz Taylor accompagnée de son mari Richard Burton est passée chez son fourreur préféré: Chombert de Paris. Elle a choisi deux visons, un noir et un blanc. La canadienne en vision noir vaut environ \$6,000... le manteau-sport ceinturé, en vision blanc, ne dépasserait pas les \$4,000... Deux aubaines que la vedette ne pouvait vraiment pas se refuser.

Le Picasso de la fourrure
amuse les Parisiennes

PARIS. — La fourrure à motifs imprimés constitue le dernier cri dans la capitale de la mode. De souples fourrures à poils ras ont été présentées dans une gamme de couleurs évoquant les quadrilles, rayures, ou tartans.

Aucune innovation n'avait révolutionné l'industrie française de la fourrure à ce point, depuis que les fabricants y a une quinzaine d'années, commencent à décolorer le castor et autres peaux de fourrure pour leur donner une nuance pâle.

Fait paradoxal, plusieurs Françaises conscientes de la mode, qui pourtant considèrent de mauvais goût de porter un manteau de fourrure sur une robe imprimée, se rangent parmi les partisans des fourrures imprimées.

Chombert, qui vient de créer cette mode originale, est maintenant surnommé le "Picasso des pelletteries". Sa nouvelle collection, qui compte deux cents modèles, est la plus importante à Paris.

Les fourrures de Chombert sont imperméabilisées. Le vison, la loutre, le castor et le léopard, possèdent comme par magie l'élément pratique conféré à un parapluie, sans pour autant en changer l'aspect premier.

Roger Vivier, le bottier parisien bien connu, présente une collection de chaussures et sacs à main, utilisant les mêmes luxueuses pelletteries.

Des jambières, des gualtres, des bottes remontant au genou, et de grands sacs de voyage, font leur apparition en fourrure à l'épreuve de l'eau, selon la conception de Chombert. Ces accessoires assortis ou de couleur contrastante accompagnent le manteau de fourrure-imperméable.

Dans tout Paris, Pierre Cardin a fait voir le manteau de singe le plus exotique. Les peaux de cette fourrure à long poil, sont devenues d'un vert éclatant, et le couturier travaille les peaux sens dessus dessous. Comme résultat, la silhouette ressemble à celle d'un palmier avec ses feuilles retombant au dehors.

L'ACCORD organise un "Bal napolitain"
pour favoriser des échanges
entre Canadiens et immigrants

L'Accord, qui célèbre son 15ème anniversaire de fondation le 12 décembre dernier, est une association à caractère culturel et social qui tend à favoriser les échanges entre Canadiens, immigrants et autres étrangers dans le but de faciliter l'intégration de ceux-ci à la vie canadienne.

A cette fin, l'Accord organise des rencontres: forums, cours de français, excursions pour faire connaître la Belle Province, soirées récréatives nombreuses et variées et certaines activités sportives.

Toutes ces rencontres favorisent la participation directe et spontanée des membres au programme d'éducation de l'Accord: éducation du jeune Canadien qui apprend à connaître l'immigrant, à reconnaître les valeurs culturelles et ethniques qu'il apporte, à apprécier sa valeur humaine personnelle, à l'accepter fraternellement; éducation du Néo-Canadien ou de l'immigrant qui, lui aussi, prend contact avec diverses manifestations de la vie au Canada, apprend à s'y intégrer, à apprécier, à accepter son nouveau pays et ses nouveaux compatriotes.

Le budget de l'immigrant étant le plus souvent restreint, l'Accord trouve ailleurs que chez ses membres l'argent nécessaire pour faire face à ses obligations.

C'est donc dans ce but que l'Accord organise le "Bal Napolitain". Cette soirée italienne aura lieu le 30 janvier 1965 au Centre social de l'université de Montréal sous le patronage du brigadier Paul Triquet, V.C., C.D. Parmi les invités d'honneur on remarque M. le ministre et Mme René Lévesque, Mgr Adrien Cliche, le juge et Mme Germain Charland, Paolo Canali, consul général d'Italie, Me et Mme Anatole Vanier, le président de la société Saint-Jean-Baptiste et Mme Paul-Emile Robert, et Mme Victor Panaccio, M. et Mme Austin Kennedy. Nos invités d'honneur sont des personnes qui s'intéressent particulièrement à notre mouvement, et reconnaissent la valeur culturelle et sociale de l'Accord.

Programme de la soirée: M. C. Enrico Riggi, orchestre dirigé par Remo Latino, danses

Coiffez-vous au
ruban adhésif!

La femme qui dort avec ses cheveux sur des rouleaux passe environ 2,920 heures par année, disent les statistiques, d'une façon bien peu confortable, sans compter le nombre d'heures pendant lesquelles elle présenterait à celui qu'elle aime une tête de métal... Saviez-vous qu'il existe un moyen de mettre vos cheveux sur des rouleaux seulement une fois par semaine et d'être quand même bien coiffée le reste de la semaine. Le truc est d'employer du ruban adhésif Scotch pour peigner et fixer vos cheveux et pour conserver cette coiffure jusqu'à ce que vous vous laviez la tête. Cette méthode est très pratique, surtout avec les coiffures plus courtes et plus lisses qui sont maintenant en vogue.

Les coiffeurs pour dames furent les premiers à découvrir que ce ruban adhésif était idéal pour réussir une ondulation "défrisée". L'idée se répand maintenant chez les femmes qui se coiffent à la maison.

En premier, mettez les cheveux du dessus sur des rouleaux et collez les mèches du cou avec du ruban adhésif pour ne pas trop les friser. Deuxièmement, collez le toupet bien en place, comme vous l'aimez. Troisièmement, collez les bouclettes des côtés pour obtenir une ondulation légère. Le résultat final sera une coiffure lisse et attrayante qui sera facile à garder pour le reste de la semaine et vous la mettez en place chaque soir avec du ruban adhésif Scotch.

Le soin quotidien de votre chevelure devient rapide, simple et confortable: vous n'avez qu'à les mettre en place avec du ruban adhésif. Avant de vous coucher pour la nuit, arrangez le toupet et appliquez une languette de ruban. Ensuite, peignez vos bouclettes de côté et collez-les sur les joues avec du ruban. Finalement, brossez et collez les mèches du cou pour leur conserver la forme désirée durant votre sommeil.

Vous pouvez ainsi vous coiffer en quelques minutes. Votre nuit de sommeil sera confortable et réparatrice, car elle ne sera plus gâchée par les rouleaux et les pinces à cheveux. Et le matin, ce ruban adhésif s'enlève facilement et votre belle coiffure est encore fraîche et neuve.

Élégance de l'heure

Voici pour les personnes à la taille un peu forte, un modèle de robe et boléro particulièrement seyants. La garniture sur la robe se retrouve sur la jaquette. C'est une création Radiant.

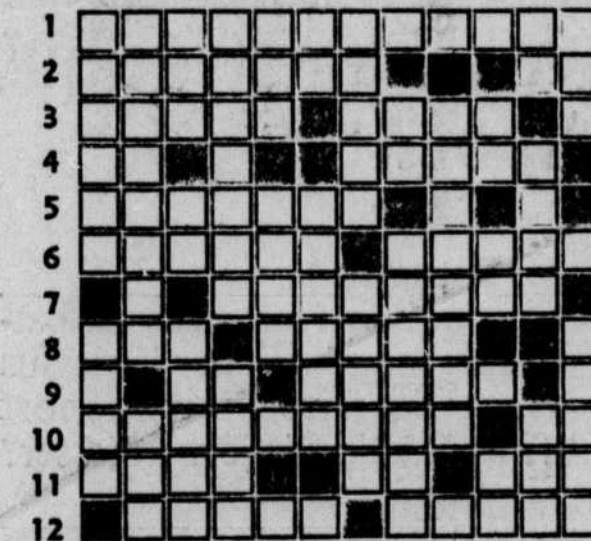
Le patron imprimé no A-807 est offert pour les tailles 12½, 14½, 16½, 18½, 20½ et 22½. La grandeur 16½ requiert 2½ verges de tissu de 39 pouces de largeur, pour la robe et 2½ pour le boléro.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.



Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1—Qui font découvrir le paysage
- 2—Fait partager la misère — Négation
- 3—Cavalier ture — Fermété
- 4—Possessif — Exclamation de regret
- 5—Son postulat est à la base de la géométrie
- 6—Se transforme avec le temps — Frère de Moïse
- 7—Qui concerne un sens
- 8—Parle — Variété recherchée de canard
- 9—Possédés — Dictateur romain
- 10—Qui appartiennent à la jeunesse — Note
- 11—Petit d'un ruminant paisible — Voyelle doublée — Agréable à regarder
- 12—Pénètre — Sans compagnie

VERTICALEMENT

- 1—Écoulée — Exclamation qui trouve le temps court
- 2—Diminué dans ses biens — Article
- 3—Refusa d'admettre — Préfixe — Détérioré
- 4—Personnage de Shakespeare — Epreuve
- 5—Monarque — Myriapode
- 6—D'un auxiliaire — Détérioré
- 7—Utile au briqueur — Sainte des Laurentides

8—Note — Pointues

- 9—Oiseau marin
- 10—Période inversée — Gai participe — Absorbé
- 11—Préposition — Déments à l'envers — Nécessaire à l'organisme
- 12—En réserve dans les océans — Pour un bateau sans moteur

Solution de samedi

Horizontalement:

- 1—IMPENETRABLE
- 2—MARTELES — AC
- 3—PRIERE — TSF
- 4—ODE — OMBRAGES
- 5—SIENNE — OI — NS
- 6—NEGLIGE
- 7—ENFANT — RL
- 8—DAIGNE
- 9—RAT — VENDREDI
- 11—NET — AMP — ANES
- 10—SEMEE — IR
- 12—REMU — VITRE

Verticalement:

- 1—IMPOSTEUR
- 2—MARDI — AMER
- 3—PRIERE — FAT — TE
- 4—ETE — NIA
- 5—NERON — NIVEAU
- 6—ELEMENT — EMMA
- 7—TE — DNEP
- 9—ASSAILLIR — AI
- 10—FG — GEINT
- 11—LA — ENGENDRER
- 12—ECOSSE — EI — SE

Diner-anniversaire en l'honneur de la sén. M.B. Jodoin



Les Femmes chefs d'entreprise ont offert récemment un dîner à l'occasion du 83e anniversaire de la sénatrice Mariana B. Jodoin. Plusieurs personnalités assistaient à cette manifestation. On voit sur cette photo de g. à d.: Mme L. de Gaspé-Beaubien, fondatrice de l'hôpital Ste-Justine, Mme Jeannette Bock, présidente des Matinées Symphoniques de Montréal, conférencière invitée, Mme Flore-D. Jutras, présidente des FCE, Mme Jodoin et Mlle Sylvia Daoust, sculpteur, auteur du buste de bronze à l'effigie de la sénatrice Jodoin. (Photo Yves Beauchamp)

TROIS STAGES DE FORMATION
en
DYNAMIQUE DES GROUPES

soit du 23 mai au 4 juin — soit du 12 au 24 juillet — soit du 16 au 28 août

Les exposés porteront sur les thèmes suivants:

COMMUNICATION HUMAINE
RELATIONS INTERPERSONNELLES GROUPE DE DISCUSSION
GROUPE DE TRAVAIL SOCIOGRAMME ET SOCIOGRAMME
PSYCHOLOGIE DES PRÉJUGÉS GROUPE DE FORMATION

DIVERS TYPES DE LEADERSHIP

Pour informations et formules d'inscriptions, écrire à:

BERNARD MAILHOT, O.P.

Centre de Recherches en Relations Humaines

2765, chemin Ste-Catherine — Montréal 26

Les inscriptions doivent être faites au plus tôt

Le nombre des participants est limité

BRUNET

DE
COTE-DES-NEIGES

EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Liée

Angle Decelles et Reine-Marie

Fondée en 1877

VENTE DE JANVIER

Rien ne saurait
remplacer un

MOUTON de PERSE

pour

- le confort
- la durabilité
- le chic

GRAND CHOIX de MANTEAUX

de styles et qualités impeccables

\$375

MOUTON DE PERSE teint noir

MOUTON DE PERSE GRIS
garni de vison

CASTOR - LOUP MARIN

\$475

• Grand Spécial •
VISION PASTEL... \$1500.
Un rêve de beau manteau!

Quantité d'autres valeurs offertes à

prix d'aubaine en janvier

McComber

3633, avenue du Parc, Montréal - 845-1167

Juste au sud de l'intersection de l'Ave des Pins et de l'Ave du Parc

L'unité : non pas un "retour", mais une rencontre

Ouverture spirituelle et capacité d'accueil

CITE DU VATICAN. — "Certains catholiques parlent comme si rien ne s'était produit au cours des dernières années dans l'Eglise et ils gardent une mentalité héritée de la polémique antiprotestante des siècles passés", relève la revue jésuite "Civiltà Cattolica" à propos de l'octave de prières qui débute aujourd'hui dans les églises chrétiennes de toutes les confessions pour le rétablissement de l'unité de l'Eglise.

"Or, poursuit la revue, la pensée authentique de l'Eglise est exprimée dans le décret conciliaire sur l'œcuménisme. Ce document ne parle pas de "retour" des "hérétiques" et des "schismatiques" mais d'un mouvement dynamique vers l'unité, mouvement qui ne doit pas venir seulement des chrétiens séparés vers l'Eglise catholique, mais aussi de celle-ci vers les autres chrétiens. L'unité sera ainsi une rencontre dans laquelle l'Eglise catholique donnera aux chrétiens séparés ce qu'ils ont perdu lorsqu'ils l'ont abandonnée. Mais elle recevra aussi ce que les chrétiens séparés ont produit de réellement chrétien, au cours des siècles de séparation, sous l'impulsion du Saint-Esprit. L'union des chrétiens enrichira l'Eglise en lui permettant d'être plus "catholique", plus universelle qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est pourquoi l'Eglise apporte dans le dialogue œcuménique non pas un immobilisme altier, replié sur lui-même, mais une ouverture spirituelle, une capacité d'accueillir et de mettre en valeur tout ce qu'il y a de valable dans les traditions non catholiques".

Alliances d'or

Voulant s'associer au geste du pape qui, le 13 novembre dernier, offrait sa tiare aux pauvres, les "Dames du Sacré-Cœur" ont fait le sacrifice de leurs alliances d'or, celles dont le port symbolise le mariage mystique avec Jésus-Christ. La congrégation a fait parvenir le produit de cette vente au Saint-Père pour qu'il le distribue aux pauvres. Les 3.500 alliances se sont vendues \$20,000.

Prières communes pour l'unité des églises

OTTAWA — Une veillée interconfessionnelle de prières s'est tenue dimanche soir en la basilique-cathédrale d'Ottawa. C'était la première fois qu'un service œcuménique avait lieu en la cathédrale d'Ottawa.

La veillée s'est ouverte par l'entrée solennelle des membres du clergé des différentes confessions chrétiennes, et a été animée conjointement par Mgr Raymond Limoges, P.D., vicaire général du diocèse d'Ottawa et ancien secrétaire général de l'Épiscopat canadien; le Rév. F. R. Harbach, de l'Eglise unie du Canada; le Rév. A.W. Corrie, de l'Eglise presbytérienne; le P. Philip Ramphos, de l'Eglise grecque-orthodoxe et le Rév. F. R. Gerrell, de l'Eglise anglicane. Le sermon a été fait par M. l'abbé W.B. McGrory, du grand séminaire d'Ottawa, et la chorale du grand séminaire d'Ottawa, dirigée par M. l'abbé Huneault, s'était chargée du chant.

"L'insistance est mise sur ce qui nous unit"

OTTAWA — La Commission diocésaine catholique pour l'œcuménisme d'Ottawa et le Conseil des Eglises d'Ottawa, qui groupe des représentants des Eglises protestantes et anglicanes d'Ottawa, viennent de publier une déclaration commune sur l'unité des chrétiens à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité. La déclaration porte la signature du R.P. Allen MacInnes, o.m.i., président de la Commission diocésaine (catholique) pour l'œcuménisme d'Ottawa, et celle du Révérend J. Logan-Veneta, président du Conseil des Eglises d'Ottawa.

La déclaration dit notamment ceci : "L'œcuménisme signifie que chaque église, tout en restant fidèle aux éléments essentiels de sa propre tradition, s'efforce de connaître, d'aimer et de respecter les signes de l'action de Dieu visibles ailleurs que chez elle. L'insistance est mise sur ce qui unit, non pas sur ce qui sépare les chrétiens. Dans le service de nos communautés, nous collaborons dans toute la mesure du possible au niveau de l'action. Bien plus, nous travaillons d'un commun effort à nous réformer entre nous et à être toujours plus fidèles aux vœux de Notre-Seigneur. Et comme nous sommes convaincus que

cette unité à laquelle nous aspirons ne se réalisera que sous l'action transformante de l'Esprit-Saint, nous insistons sur l'importance capitale de la prière pour l'unité."

La déclaration souligne ensuite que le but des services œcuméniques de prières est de témoigner des liens fraternels qui unissent les églises et de prier pour qu'augmente sans cesse l'unité entre nous et entre tous les hommes. "Nous ne voulons pas dire qu'il n'existe pas entre nous d'obstacles sérieux qui nous séparent encore. Un des premiers principes de tout véritable dialogue est de reconnaître ces obstacles."

C'est Mgr Jean Villot, coadjuteur du cardinal Gerlier, qui doit lui succéder comme archevêque de Lyon. Ce prélat se trouvait à Rome pour participer aux travaux préparatoires de la quatrième session conciliaire. Il a immédiatement regagné la France.

La mort du primat des Gaules — le siège primatial se trouve en effet à Lyon qui est l'ancienne capitale des Gaules — a suscité immédiatement dans le monde une très vive émotion. Le pape a dit la messe aux intentions du défunt. Il a fait parvenir à la curie archiepiscopale l'expression de sa compassion paternelle. Le cardinal Gerlier était très connu à Rome, tant pour son agilité d'esprit que pour son dynamisme, bien que le poids des

Le cardinal Gerlier est décédé

LYON — Trois jours après son 85e anniversaire, le cardinal Gerlier, primat des Gaules, s'est éteint de vieillesse hier, à Lyon dont il était l'archevêque depuis 1937.

Le cardinal avait donné des signes de fatigue peu après son retour de Rome, à la fin de novembre 1964. Il avait dû s'altérer vendredi, au lendemain de son anniversaire. Dans la soirée de samedi son état ne semblait pas inspirer des inquiétudes particulièrement graves. Mais dans la nuit, à 5 h. 30, le primat est mort. Il ne souffrait d'aucune maladie caractérisée et l'un de ses collaborateurs a dit que la mort était venue doucement s'emparer d'un corps usé par les fatigues des ans.

C'est Mgr Jean Villot, coadjuteur du cardinal Gerlier, qui doit lui succéder comme archevêque de Lyon. Ce prélat se trouvait à Rome pour participer aux travaux préparatoires

de la quatrième session conciliaire. Il a immédiatement regagné la France.

La mort du primat des Gaules — le siège primatial se trouve en effet à Lyon qui est l'ancienne capitale des Gaules — a suscité immédiatement dans le monde une très vive émotion. Le pape a dit la messe aux intentions du défunt. Il a fait parvenir à la curie archiepiscopale l'expression de sa compassion paternelle. Le cardinal Gerlier était très connu à Rome, tant pour son agilité d'esprit que pour son dynamisme, bien que le poids des

ans l'eût, ces derniers temps, empêché de participer aux travaux conciliaires aussi activement qu'il l'eût souhaité.

La vocation de Pierre-Marie Gerlier avait été tardive. C'est à 41 ans, en 1921, qu'il avait été ordonné prêtre. Il avait fait jusque là une brillante carrière juridique. En moins de huit ans de sacerdoce, il est sacré évêque. En 1937, il succède au cardinal Maurin comme archevêque de Lyon et reçoit en décembre de la même année la pourpre cardinalice. Mais c'est la défaite et

(Suite à la page 10)

COMMENCEZ MAINTENANT

LE SEMINAIRE SOCIAL PIE-XII

Moyens : cours par correspondance et sessions d'études
Programme d'études : études religieuses, sociales, politiques et économiques
Admission : jeunes et adultes désireux de se perfectionner et de se cultiver
Durée des cours : selon le désir de chacun
Diplôme : six examens donnent droit à un diplôme de "Formation Sociale" décerné par l'Université de Sherbrooke et le Séminaire Social.

C.P. 610, Nicolet
Demandez le prospectus au Séminaire Pie XII
ou téléphonez à Montréal
671-8382

Une session sur la liturgie à Ville LaSalle

Une session intensive sur la liturgie à laquelle participent une centaine de prêtres se tiendra à la Maison des retraites fermées de Ville LaSalle, du 19 au 22 janvier. Elle est organisée par la Commission épiscopale de liturgie et s'adresse particulièrement aux responsables et aux membres des Commissions diocésaines de liturgie, actuelles ou futures. Elle sera animée par une équipe de prêtres séculiers et religieux qui sont tous des spécialistes en liturgie.

Des conférences seront notamment données par les RR. PP. Gaston Fontaine, c.r.c., Albert Lévesque, o.p., et Louis Gignac, o.p., et par MM. les abbés Clément Farly et Denis Rivest.

Opposition à la publicité sur les alcools

EDMONTON. — Un groupe de pasteurs d'Edmonton vient de protester auprès de la Régie des alcools de l'Alberta au sujet des nouveaux règlements régissant la publicité des boissons alcooliques. Selon le groupe, ces règlements donnent prise pour la première fois à une telle publicité émanant de la province même.

500% PLUS
D'AMPLIFICATION ASSURÉE

DUPUIS

La technique de L'Ere spatiale

employée dans la
création de ce nouvel
APPAREIL ACOUSTIQUE



ZENITH "ARCADIA"

Ce nouvel ARCADIA est le plus minuscule appareil auditif à l'arrière de l'oreille... le seul au monde muni de l'amplificateur exclusif MICROLITHIC. Son poids: seulement 1/4 d'once avec pile... meilleur rendement grâce aux 6 transistors... Le dispositif "TELE-TOUCH" permet de changer de la conversation ordinaire à celle au téléphone.



RENDEZ-VOUS À
DOMICILE SUR DEMANDE
Venez ou téléphonez en composant
842-5151, Poste 316
DUPUIS - Trois-Rivières - Ste-Catherine



Pourquoi M. et Mme Gagnon ont-ils ouvert un compte de chèques-crédit à la Banque de Nouvelle-Écosse?

Un jour, Marie Gagnon vit de nombreuses aubaines annoncées dans le journal. Plusieurs magasins offraient des ventes intéressantes et Marie montra à Jacques les prix exceptionnels de téléviseurs portatifs et aussi, bien sûr, des vestes de fourrure. Ces ventes annuelles offraient aux Gagnon une occasion unique de faire des achats à des prix intéressants. Malheureusement, ils n'avaient pas l'argent comptant nécessaire. Le lendemain, Jacques Gagnon discutait de ses problèmes d'argent

avec le gérant de la Banque de Nouvelle-Écosse. Jacques comprit vite les avantages que présentait un compte de chèques-crédit de la Banque de Nouvelle-Écosse. Après avoir répondu à quelques questions sur son salaire et sur le montant dont il pourrait disposer chaque mois pour son compte de chèques-crédit, Jacques savait qu'il allait pouvoir acheter tout ce dont sa famille avait besoin, à des prix intéressants!

Un compte de chèques-crédit vous offre l'argent dont vous avez besoin quand vous en avez besoin!

- 1 Vous décidez du montant mensuel dont vous pouvez disposer et vous demandez un crédit égal à douze fois ce montant.
- 2 Lorsque votre demande a été approuvée, vous recevez un carnet de chèques personnels, à votre nom.
- 3 Vous pouvez utiliser ces chèques dans les magasins de votre choix pour acheter ce que vous désirez, n'importe quand et n'importe où au Canada.
- 4 Le coût d'un compte de chèques-crédit se monte à \$6,00 par an pour chaque emprunt de \$100. Vous ne payez que sur le montant du crédit que vous utilisez réellement et vous ne payez rien sur le solde du montant réservé

- 5 à votre intention.
- 5 Votre paiement mensuel s'élève à environ un douzième du montant du crédit que vous avez utilisé jusque-là.
- 6 Vous recevez chaque mois un relevé des chèques faits, des paiements à faire et du solde de crédit auquel vous avez droit.
- 7 Chaque paiement que vous faites est remis au crédit de votre compte de chèques-crédit. Votre chèques-crédit de la Banque de Nouvelle-Écosse est accompagné d'une assurance-vie, sans frais supplémentaires. Renseignez-vous aujourd'hui même au sujet d'un compte de chèques-crédit à la Banque de Nouvelle-Écosse la plus proche.

Scotia BANK
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE



Que pensez-vous d'une assurance enregistrée qui donne droit à une réduction d'impôt?

M. Bernard:

S'il y a de telles polices, ça ne peut être qu'une bonne chose.

Interviewer:

Eh bien, toute police d'assurance Mutual Life, sauf l'assurance temporaire, peut être enregistrée aux termes de la Loi de l'impôt! Jusqu'à certaines limites, la partie «épargne» de votre prime peut être déduite de votre revenu imposable chaque année à partir de 1964.

M. Bernard:

Il me semble que tout le monde devrait savoir ça.

Interviewer:

Bien sûr! Surtout ceux qui doivent eux-mêmes se créer un fonds de retraite. Même ceux qui participent déjà à un fonds de pension enregistré par leur employeur peuvent profiter encore d'autres réductions d'impôt.

M. Bernard:

C'est bon à savoir ça aussi. J'aimerais me renseigner là-dessus avant de faire mon rapport d'impôt. Où puis-je m'adresser?

Interviewer:

Vous n'avez qu'à téléphoner au représentant de la Mutual Life du Canada. Cependant, pour avoir droit à une réduction d'impôt pour 1964, vous devez présenter la demande d'enregistrement de votre assurance d'ici la fin de février.



La Mutual Life
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
FONDÉE EN 1869 / SIÈGE SOCIAL: WATERLOO, ONT.

6 SUCCURSALES À MONTRÉAL

LE DEVOIR

MONTREAL, LUNDI 18 JANVIER 1965

Les professeurs de philosophie appuient le rapport Parent tout en formulant quelques réserves

Dans un mémoire qu'elle adresse au ministre de l'éducation concernant le rapport Parent, l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement collégial au Canada français (APPEC) demande que les recommandations du rapport concernant la formation philosophique soient appliquées au niveau des futurs instituteurs pré-universitaires et professionnels.

L'organisme demande que l'équipe de spécialistes qui sera chargée de préparer les grandes lignes du programme, le matériel didactique et les indications méthodologiques, soit composée de professeurs compétents et expérimentés, choisis principalement parmi les professeurs actuels du niveau collégial, et travaillant en collaboration avec des professeurs de philosophie du niveau universitaire. Elle insiste pour que les organismes représentant ces professeurs soient consultés avant toute nomination.

L'APPEC, qui compte 300 membres, se déclare d'accord avec les principes de base du rapport Parent et souscrit à la conception générale de l'homme qu'il inspire, à la primauté qu'il accorde à l'enfant et à la formation des maîtres, à l'humanisme polyvalent et à la démocratisation générale de l'enseignement qu'il préconise.

Au sujet du chapitre consacré à la formation philosophique, l'APPEC affirme qu'il présente "des qualités incontestables et un aspect nettement positif dans la conjoncture présente". Elle précise que "l'initiation philosophique que propose le rapport élimine les ambitions démesurées de jadis et fait davantage confiance au professeur".

Au sujet de la part réservée à la philosophie, l'organisme reconnaît qu'un enseignement obligatoire de quatre heures par semaine en 12e année permet à tous les étudiants qui entrent à l'institut de s'initier à cette discipline. Il se demande cependant si ce nombre d'heures est suffisant pour obtenir les avantages que le rapport Parent reconnaît inhérents à la formation philosophique.

D'après les principes mêmes énoncés dans le rapport, l'APPEC souhaite: 1) de diversifier cette initiation philosophique selon les orientations et les intérêts des étudiants; 2) d'ajouter des cours optionnels, même en première année d'institut, pour ceux qui se dirigent vers les professions qui exigent une plus sérieuse formation philosophique; 3) de prévoir un cours optionnel en philosophie, au cas où il faudrait ajouter une 3e année d'institut.

Quant à la méthode socratique que préconise la Commission Parent et qui consiste à amener les étudiants à une réflexion personnelle à partir des problèmes que suscite l'existence, l'APPEC la considère excellente. De plus, les suggestions relatives à cette méthode constituent "des indications valables, pour orienter des recherches qui pourraient aboutir à l'élaboration d'une méthodologie". L'APPEC ne veut pas que ces suggestions soient imposées sans expérimentations préalables, car "il y aurait danger de retomber dans les mêmes abus déplorables auxquels le rapport veut remédier".

Comme le rapport, l'APPEC s'oppose à ce que le professeur de philosophie soit réduit à débiter des formules esotériques et à ce que les étudiants ne fassent qu'apprendre par cœur des notions non assimilées. Cependant, il trouve

que le rapport ne tient pas suffisamment compte de l'aspect "science" de la philosophie et passe sous silence la métaphysique. Il note qu'il ne faudrait pas réduire la philosophie à une pensée interrogative.

Tout en acceptant le recours aux textes des grands philosophes que préconise la Commission Parent, l'APPEC souligne les inconvénients de cette méthode: "1) elle relègue à l'arrière-plan les problèmes personnels des étudiants; 2) elle n'exclut pas le danger que le choix des textes comporte un dogmatisme déguisé, aussi pernicieux que celui que veut écarter le rapport; 3) les collections de textes peuvent devenir des instruments aussi encombrants que les manuels qui ont entravé trop souvent l'enseignement de la philosophie".

La C.I.C. accepte la suggestion de la commission Parent de confier à l'université la formation des enseignants, à la condition expresse, toutefois, que certaines demandes jugées essentielles soient satisfaites: 1. Création de pavillons abritant les facultés d'éducation;

La CIC demande de commencer dès septembre 1965 la réforme des cours élémentaire et secondaire

QUEBEC (DNC) — La Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec recommande que le cours élémentaire actuel soit réduit à six ans à compter de septembre 1965, que les élèves terminant leur 6e année en juin prochain fassent une 7e année qui constituerait la première année d'un cours secondaire de cinq ans et que la mise en application des nouveaux programmes ne commence pas avant 1966-67.

Dans un mémoire que la C.I.C. vient de remettre au ministre de l'éducation, elle analyse les principales recommandations contenues dans la deuxième tranche du rapport Parent.

"Les enseignants sont au cœur des réformes, dit le mémoire. Ils en subissent l'impact le plus directement et sans leur collaboration active et spontanée, les plus beaux projets de réforme ne se réaliseront jamais que fort imparfaitement."

La C.I.C. accepte la suggestion de la commission Parent de confier à l'université la formation des enseignants, à la condition expresse, toutefois, que certaines demandes jugées essentielles soient satisfaites: 1. Création de pavillons abritant les facultés d'éducation;

2. Création de maisons d'étudiants permettant le travail en équipe; 3. Mise sur pied d'un système adéquat de "tutoring" et de professeurs-cliniciens; 4. Prévision des stages d'entraînement à l'enseignement et la création de facultés des sciences de l'éducation.

Quant au perfectionnement et au recyclage des maîtres, le mémoire recommande la création à brève échéance d'un comité conjoint formé de représentants du ministère de l'éducation et de la C.I.C. dont les fonctions seraient:

1. De repenser toute la philosophie des cours de perfectionnement afin d'orienter vraiment ces derniers dans le sens des besoins actuels; 2. D'étudier tout le problème de l'équivalence entre les brevets et parchemins, actuels ou futurs;

3. De préciser les exigences pour passer de l'un à l'autre; 4. De mettre sur pied un système d'évaluation et d'accréditation de cours déjà suivis mais non sanctionnés par un brevet ou parchemin.

COURS SECONDAIRE ET ELEMENTAIRE

La C.I.C. recommande qu'on autorise les commissions scolaires qui le désirent à assouplir l'organisation actuelle du cours secondaire en déclinant les sections et en introduisant dans les cours actuels la possibilité d'options, en tenant compte de facteurs tels que la disponibilité et l'adaptabilité des locaux, la motivation des éducateurs et des parents et que cet essai serve de période de rodage préalable à une généralisation du système.

De plus on devrait s'assurer d'une période de pré-orientation au plus tard en mai ou chaque étudiant choisirait ses options pour l'année prochaine et d'une période d'une semaine au début des classes en septembre, pour l'organisation définitive des choix d'options et de la mise au point de l'organisation générale de l'école.

Quant à l'élémentaire, la C.I.C. recommande:

1. Que le cours élémentaire actuel soit réduit à six ans en septembre 1965;

2. Que les élèves terminant leur 6e année en juin 1965 fassent une 7e année qui constituerait la première année d'un cours secondaire de cinq ans;

3. Qu'on prévoit les modifications au programme de 7e année afin d'y intégrer une initiation aux méthodes de travail utilisées au secondaire;

4. Que dès septembre 1965, on s'efforce d'intensifier l'enseignement selon l'esprit de l'école active, facilitant ainsi l'adoption aux rythmes d'apprentissage tout au long du cours élémentaire.

5. Que soient prévues, en dehors des années de rattrapage (recommandées par le rapport Parent) des formules de récupération tout au long du cours élémentaire.

OPERATION PROGRAMMES

La C.I.C. souligne que l'établissement du système d'options dès l'an prochain (avec les programmes actuels) ne peut être qu'une mesure transitoire en attendant les nouveaux programmes qui, selon cet organisme ne devraient pas être mis en application avant 1966.

D'ici là on propose que le ministre de l'éducation lance une "Opération programmes", en collaboration avec les organismes professionnels d'enseignants ayant trois objets principaux:

1. La détermination des programmes complets du nouvel élémentaire, du nouveau secondaire et de la formation dispensée dans les instituts;

Routes chauffées

TORONTO — Le service de la Voirie du Toronto métropolitain annonce que la chaleur pourrait remplacer le calcium pour faire disparaître la neige et la glace sur les routes. Le service a toutefois précisé que cette innovation ne sera pas répandue avant 1974. Un rapport du service a fait savoir hier que la plupart des problèmes techniques avaient été résolus au cours d'expériences qui ont duré trois ans. Seul le coût demeure encore un obstacle.

Tant que Québec n'appliquera pas le rapport Parent les collèges classiques continueront d'offrir les mêmes services aux jeunes de la province

"Les collèges classiques n'ont aucunement l'intention de se retirer rapidement et unilatéralement des champs d'éducation qu'ils occupent actuellement. Ils continueront de donner les services habituels aux étudiants tant et aussi longtemps que le ministère de l'éducation n'aura pas mis sur pied des structures ou précisé des programmes à l'intention des étudiants qui suivent actuellement le cours classique", affirme la Fédération des collèges classiques dans une déclaration à la presse.

Elle ajoute: "A moins que des avis et des directives précises ne soient données rapidement par le ministère de l'éducation d'ici quelques semaines, les collèges classiques continueront, en septembre prochain, à offrir les mêmes services à la population étudiante. C'est donc dire que dans les mois qui suivront, on procédera normalement à l'engagement des professeurs et à l'inscription des élèves dans toutes les classes du cours classique et ce, selon les programmes en vigueur au niveau des facultés des arts".

Le communiqué fait suite à la réunion régulière du Conseil général de la FCC. Il vise à préciser et répéter quelques aspects de sa position à l'endroit du rapport Parent en vue de "bien situer dans leur contexte et dans leurs perspectives réelles les inquiétudes dont les journaux se sont fait l'écho depuis quelques semaines, inquiétudes tant des collèges que des parents et des étudiants".

Le communiqué souligne que "l'inquiétude qui pointe actuellement dans plusieurs milieux est la manifestation concrète d'une volonté de travailler efficacement au développement de l'éducation. A ceux qui affirment et croient sur les toits que les collèges se préparent secrètement à défendre des privilèges acquis ou à se retrancher dans un mutisme désapprobateur, il faudrait rappeler que les collèges classiques ont été et demeurent pour l'instant au service de l'éducation dans le Québec et que leurs attitudes et prises de position continueront d'être orientées en fonction de ce but".

La FCC rappelle que lors de la récente assemblée générale des supérieurs de la FCC, ces derniers "ont unanimement manifesté leur volonté de collaborer avec le ministère de l'éducation, avec les facultés des arts et avec les corps intermédiaires, en vue d'étudier et de mettre en application les structures proposées". Notant que la collaboration n'implique pas une "soumission béate", mais implique simplement "une attitude ouverte, une volonté de travailler" qui n'excluent aucunement la critique constructive et le travail en profondeur, la FCC répète qu'elle entend collaborer sans pour autant abdiquer ses droits et ses devoirs et, sans négliger de faire connaître à qui de droit et en temps opportun, ses critiques, ses objections, ses commentaires et ses suggestions.

Le communiqué affirme également: "La FCC est très heureuse de la récente déclaration du ministre de l'éducation en ce qui a trait à la mise sur pied d'une commission de l'enseignement pré-universitaire et professionnel qui aura comme mandat de faire une étude et de conseiller le ministre sur la mise en application de la structure au niveau 'instituts'. Déjà le secrétaire de la FCC organise son travail de manière à fournir aux représentants de la FCC membres de cette commission toutes les données nécessaires à une étude sérieuse et objective de la question et ce, à la demande même de hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation qui tiennent à avoir des interlocuteurs valables".

"Dans plusieurs coins de la province des collèges ont amorcé un travail sérieux avec les représentants des autres institutions appelées à se situer au niveau de l'institut. Ces

travaux visent à colliger des renseignements, à procéder à des échanges de vues, à faire des suggestions au ministère de l'éducation pour faciliter la mise sur pied des instituts, le moment venu.

"Dans la plupart des régions de la province, des supérieurs ou des professeurs de collèges sont membres des comités de planification scolaire et travaillent activement avec les autres membres de ces comités à préciser les besoins de la population pour l'enseignement de niveau secondaire. Plusieurs supérieurs occupent même des postes de présidents et de vice-présidents de ces comités de planification.

"Les autorités des collèges et les membres du corps professoral entendent bien aussi ne pas négliger leurs responsabilités pastorales. De nombreuses études sont aussi en cours dans ce secteur en vue d'assurer, selon des critères précis, une assistance et une collaboration dynamique et efficace au secteur public.

"La Fédération des collèges classiques, par son comité de structure récemment formé, étudie sérieusement son évolution et la place qu'elle pourra tenir dans l'ensemble des structures nouvelles".

Le communiqué ajoute: "La FCC, par son Conseil général, a demandé, il y a quelques semaines, une entrevue au ministre de l'éducation dans le but d'inaugurer une série d'échanges sur la mise en application du rapport Parent. La réponse du ministre laisse entrevoir que cette rencontre sera organisée dans les quelques semaines à venir.

"Le Comité de coordination FCC-facultés des arts (des universités Laval, de Sherbrooke et de Montréal) a demandé une entrevue à M. Arthur Tremblay (sous-ministre) et aux hauts fonctionnaires du ministère de l'éducation en vue de préciser certains points en ce qui touche la prochaine année scolaire (inscriptions, engagement de professeurs, classes de Belles-Lettres spéciales, programme, diplômes, etc.). Cette entrevue doit avoir lieu avant la fin de janvier".

Enfin, en ce qui concerne l'étude du rapport Parent (volumes 2 et 3), la FCC signale qu'un travail précis et d'envergure est engagé dans la plupart des collèges où des groupes de professeurs et d'administrateurs sont à l'œuvre en vue d'orienter l'évolution de chaque collège pour les mois et les années à venir et ce, selon l'esprit du rapport Parent".

\$1,000 IL GAGNE \$1,000



Quebec, Qué.: M. Paul E. Blumhart, 3109, rue Rosewood, Ste-Foy, Québec, Qué., reçoit de M. Jean-Yves Beaudin (à gauche), représentant de PETER JACKSON, le prix PETER JACKSON de \$1,000 en argent. En effet, M. Blumhart a trouvé un des certificats de \$1,000 qui ont été insérés dans des paquets de cigarettes PETER JACKSON au nouveau format KING SIZE extra-long à bout filtre. Achetez-en un aujourd'hui même, vous aussi vous gagnerez peut-être \$1,000.

Peter Jackson
KING SIZE BOUT FILTRE
UN NOM CÉLÈBRE DEPUIS 1881

UNIQUE EN AMÉRIQUE

Un bureau de courtiers d'assurances formé de 20 gradués universitaires.

(Ci-dessous 8 des associés)



hallé, couture & associés

courtiers d'assurance générale
AGENTS GÉNÉRAUX POUR L'INDUSTRIELLE
MONTREAL
5757 DECELLES, SUITE 400
QUEBEC
2250 CHEMIN STE-FOY

de QUEBEC

En voyageant par Air Canada, ça ne m'a pris que 50 min. et j'ai été bien servi... à la canadienne!

P.S. Il suffit de consulter son agent de voyage ou Air Canada à 489-3411

AIR CANADA

je t'envoie ma carte postale...

BY AIR MAIL PAR AVION

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
VOYAGES DE NOCES
VACANCES
SERVICE GRATUIT
9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES
TRAVELAIDE
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B.A. TURCOTTE, PRESIDENT
JULES DESMARIS, SEC-GEN.
UN. 1-7272

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du Code civil, que TOCAN DESIGN SERVICES LTD. dont le siège principal des affaires est dans la Province de Québec, a transporté toutes ses créances et toutes ses dettes actuelles et futures à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 13ème jour de décembre, 1964, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 14ème jour de janvier, 1965, sous le numéro 1801785.

Le 11ème jour de janvier, 1965.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

VILLE DE BEAUCONFIELD
SOUSSIONS

TRAVAUX — NO 68
Construction d'un égout de drainage de surface en béton armé coulé-en-place sur partie des lots originaux 29A et 30 au nord du boulevard Beaconsfield.

Des soumissions incluses dans des enveloppes blanches scellées, adressées comme ci-dessus, déléguées en personne ou par la poste, et adressées au greffier, ville de Beaconsfield, Québec, seront acceptées à l'hôtel de ville, Beaconsfield, Québec, jusqu'à 12h01 P.M. H.N.E., à 238 boulevard Beaconsfield, vendredi, le 23 janvier 1965.

Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaires et sera accompagnée d'un chèque certifié, payable à la Ville de Beaconsfield, Québec, pour 10% (dix pour cent) du montant de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent se procurer du secrétaire-trésorier, 238, boulevard Beaconsfield, à l'hôtel de ville, Beaconsfield, Québec, les plans et devis et tous autres documents relatifs aux dits travaux, sur dépôt de \$50.00 en argent ou sous forme de chèque payable à la Ville de Beaconsfield.

La Ville de Beaconsfield se réserve le droit d'accepter toute soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en soit de son intérêt.

Pierre LEBEAU, secrétaire-trésorier, Ville de Beaconsfield, 238, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 janvier 1965 par lequel SNOW-QUEEN REFRIGERATION SERVICE a transporté et cédé toutes ses dettes de livre, présentes et futures, à la BANQUE DE MONTREAL, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 13 janvier, 1965 sous le numéro 1801785.

Montréal, le 14 janvier, 1965.

BANQUE DE MONTREAL

BETH HILLEL CONGREGATION

AVIS est par les présentes donné par les soumissionnaires qu'ils doivent présenter à la prochaine session de la Législature de Québec, un bill aux fins d'autoriser NATHAN SANKIN, MORRIS CHAZIN, CARL SIGMAN, MAX VICTOR, ABRAHAM VICTOR, MOSE SIGMAN, MAX CAMPAN, MORRIS MAZIN, EDWARD WOLKOFF, HARRY DIAMOND, SAM COHEN, et CHARLES WILLIAMS, de constituer une société ecclésiastique sous le nom de "BETH HILLEL CONGREGATION", une congrégation pour les disciples de la foi hébraïque.

ORENSTEIN, RUBY & MICHELIN, Avocats des requérants, Montréal, 6 janvier, 1965.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 665837

MARIO G. DEMARINO, barreau, des Cités et District de Montréal, Province de Québec, Demandeur,

— VS —

CARLO CASARINO, des Cités et District de Montréal, résident à 1745, ave Cedar, app. 711, Défendeur,

— ET —

KIPPEN & COMPANY INC., Tierce-Saisie.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au Défendeur, CARLO CASARINO, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 14e jour de janvier 1965.

CLAUDE PAQUETTE, Député-Protonotaire,

Foster, Watt, Legat & Colby, Avocats,

Suite 3301, Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 2, Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 666187

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les Cités et District de Montréal, Demanderesse,

— VS —

ROLAND BENOIT, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au Défendeur, ROLAND BENOIT, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 14e jour de janvier 1965.

CLAUDE PAQUETTE, Député-Protonotaire,

Foster, Watt, Legat & Colby, Avocats,

Suite 3301, Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 2, Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

AVIS DE CESSON GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 janvier 1965 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ALL TIRE RENT-ALLS INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 14ème jour de janvier 1965, sous le numéro 1801785.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de Valley Forge Iron Works Co. Ltd. dont la principale place d'affaires est dans la Province de Québec, ont été enregistrées au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 14ème jour de janvier 1965, sous le numéro 1801785.

Daté à Montréal, Qué., ce 6e jour du mois de janvier 1965.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 666187

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les Cités et District de Montréal, Demanderesse,

— VS —

ROLAND BENOIT, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au Défendeur, ROLAND BENOIT, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 14e jour de janvier 1965.

CLAUDE PAQUETTE, Député-Protonotaire,

Foster, Watt, Legat & Colby, Avocats,

Suite 3301, Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 2, Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux Défendeurs, GABRIEL CHAUVIN et FERNAND LESSARD, de se présenter devant la Cour à un mois de cette date.

Montréal, 15e jour de janvier 1965.

(SGD) WILFRID BRODEUR, Député-Protonotaire,

Mes Grossman & Winston, Avocats,

2045, rue Bishop, Suite 5, Montréal, P.Q., Procureurs du Demandeur.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 668205

THOMAS L. BON, acheteur, des Cités et District de Montréal, en sa qualité de tuteur de son fils mineur, Bernard Bon, Demandeur,

— VS —

GABRIEL CHAUVIN, des Cités et District de Montréal, Défendeur,

— ET —

FERNAND LESSARD, de la Cité de St-Michel, District de Montréal, Défendeurs conjoints et plusieurs autres.

Naissance de la Fédération ...

(Suite de la page 3)

Mais l'ordre du jour original, qui promettait la fin de la séance après 5 heures, ne fut épuisé qu'à 8 heures et on n'a pas étudié le rapport Parent. L'attitude de protestataires a néanmoins fait dire à un administrateur laïc de la FCC: "On accuse souvent les clercs d'être conservateurs, mais il faut se rendre compte que ce sont souvent des laïcs qui forcent les clercs dans cette voie." Un observateur présent a pour sa part noté qu'à son avis, il lui paraissait que l'Ordre de Jacques-Cartier avait tenté de nouer le congrès.

Le rapport de Me Decary avait été adopté à l'unanimité, cela devait écartier l'étude systématique du rapport Parent, au niveau de la fédération. Me Decary déclarait en effet, rendant compte de son mandat: "Nous croyons sincèrement que les membres de la commission Parent n'ont rien fait d'autre que de colliger une pensée communautaire québécoise au cours des deux années pendant lesquelles la commission a siégé, à tenu au-delà de 400 séances, a étudié au-delà de 307 mémoires, a visité au-delà de 47 institutions au pays, a accordé au-delà de 125 audiences particulières, a vérifié à travers le monde les données obtenues et ce d'une façon objective et scientifique. Croyez-vous honnêtement être mieux en mesure que les commissaires de juger de cette pensée communautaire?" de demander Me Decary.

Le président sortant a sans doute voulu tenir compte ensuite de nombreux appuis des étudiants eux-mêmes aux recommandations de la commission Parent lorsqu'il a déclaré: "N'oubliez pas que les jeunes ont les yeux braqués sur nous. Nous vivons dans un monde pour les jeunes et je crois que nos enfants ont une vision plus nette du monde que nous, qui, à cause de notre âge et de notre expérience, sommes enracinés dans un passé qui n'est plus de nos jours présent."

Nous sommes freinés par l'expérience que nous avons acquise. Eux, les jeunes, possèdent une force et une capacité de vision que nous n'avons pas. Qui aurait pu nous dire dans ce monde? Ce sont eux, les jeunes... Evitons des positions négatives ou rétrogrades qui nous feront encoeur, à juste titre, leur mépris."

Me Decary aurait pu ajouter qu'il fut un temps où les parents et les éducateurs organisaient les choses pour les jeunes. Samedi, comme il l'a noté, c'était la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques qui avait pris en charge l'organisation matérielle de ce congrès de parents.

Elections ...

À travers la province À travers la province À travers la province À travers la province À travers la province

Minanu, conférencier

Les délégués de divers pays se réuniront ce soir pour participer à une conférence régionale de la Commission canadienne de l'UNESCO. La soirée, organisée par les Cercles sociaux Marguerite-Duval, aura lieu à la salle paroissiale de N.-D.-des-Champs et de la Purification. Le conférencier sera M. Froduald Minanu, ministre de l'information et de la fonction publique de la République Rwandaise. Il sera présenté par M. Louis Bérubé, directeur adjoint au collège Sainte-Marie et vice-président de l'Année de la Coopération.

Organismes et sobriété

Le président national de l'Association Lacordaire et Ste-Jeanne-d'Arc a lancé un pressant appel à tous les corps intermédiaires afin que ceux-ci remplissent davantage leur important rôle dans la lutte contre l'alcoolisme et l'instauration d'un climat de sobriété. Le Dr Réginald Grand-Maison, qui venait d'être réélu pour un cinquième terme à la présidence de l'association, a fait une déclaration en ce sens devant les membres du Conseil central du groupement réunis à Québec pour leur assemblée annuelle. Des représentants d'une trentaine de diocèses du Canada français ont pris part à ces assises.

Le président a particulièrement insisté sur le fait que le nombre d'alcooliques a doublé au pays depuis 10 ans et que le taux d'alcoolisme augmente de 40% plus vite que celui de l'augmentation de la population.

"Il s'agit d'un problème communautaire, a-t-il expliqué, et personne n'a le droit de s'en désintéresser, ni l'État, ni l'Église, ni les corps intermédiaires."

Au congrès du BICE

Trois éducateurs de la Commission des écoles catholiques de Montréal assisteront à Rome, du 23 janvier au 2 février, à un congrès spécialisé du Bureau international catholique de l'enfance. MM. Gérard Barbeau, directeur du service des études, Jean-Jacques Paquet, coordonnateur des Bureaux de l'orthopédagogie, et l'abbé Pierre Cléroutx, représentant du service de pastorale aux études, seront parmi les 35 invités du B.I.C.E. qui étudieront la formation religieuse, sociale et occupationnelle des déficients mentaux. Une vingtaine de pays seront représentés à ces assises.

MM. Barbeau, Paquet et Cléroutx se rendront d'abord à Paris et à Genève. A Paris ils prendront contact avec le Centre national d'éducation et avec le professeur René Zazzo, qui a la responsabilité du département de psychologie à la Sorbonne; ils étudieront alors les problèmes de formation professionnelle, d'expérimentation pédagogique et de l'efficacité exceptionnelle.

Bourses à 4 universités

L'Association du camionnage du Québec a remis des chèques de \$1.250.000 chacun aux universités de Montréal, McGill, Laval et Sherbrooke. Depuis six ans, l'Association a ainsi versé \$45.000 en bourses d'études à ces quatre universités du Québec. Auparavant, ces bourses étaient distribuées sans restriction, à la discrétion des autorités des universités. Cette année, l'Association du camionnage a demandé que ces bourses soient données à des étudiants peu fortunés qui veulent étudier particulièrement l'économie des transports, l'amélioration du réseau routier ou la prévention des accidents de la route.

Guy Marcoux n'a pas considéré la possibilité d'une alliance avec Balcer

QUÉBEC — Le député créditiste de Québec-Montmorency aux Communes, le Dr Guy Marcoux, a déclaré en fin de semaine, dans une interview, que les cinq députés thomsonnistes du Québec aux Communes n'ont pas collectivement étudié la possibilité de former un groupe indépendant après les prochaines élections fédérales.

La possibilité que ce groupe indépendant se joigne aux conservateurs québécois dissidents du parti fédéral sous la direction possible de M. Léon Balcer n'a pas non plus été examinée collectivement par les cinq députés thomsonnistes du Québec.

M. Marcel Lessard, créditiste du Lac-St-Jean du groupe Thompson, a exprimé récemment, dans une interview, la "probabilité" que d'autres membres du groupe Thompson québécois se joignent à lui et se présentent comme candidats indépendants aux prochaines élections fédérales. M. Lessard a fait connaître, il y a plusieurs semaines, son intention de siéger aux Communes comme indépendant. Il a ajouté durant l'interview que le groupe de thomsonnistes québécois, se joignant à des conservateurs québécois, pourrait se placer "sous la direction possible" de M. Léon Balcer, conservateur de Trois-Rivières.

Une réunion des dix députés conservateurs du Québec, qui a eu lieu jeudi, a remis en question le projet de rupture de l'axe québécois du parti conservateur fédéral. A la réunion, on a demandé la tenue d'un congrès général pour décider de la direction du parti et on a fixé au 16 février l'échéance à laquelle le parti devra donner réponse à cette demande.

Sans rejeter tout à fait la "probabilité" évoquée par le député de Lac-St-Jean, le Dr Guy Marcoux a déclaré qu'elle est, en regard de la situation actuelle, "hautement hypothétique." "Ce n'est que de la spéculation," a-t-il ajouté.

M. Marcel Lessard a déclaré vendredi, commentant la réunion à Ottawa des conservateurs québécois, que M. Léon Balcer ne réussira pas à obtenir un congrès conservateur de la direction du parti "avant l'automne prochain" et ce, "même si le parti répondait à la demande de la réunion dans le délai fixé."

M. Lessard a dit qu'il prévoit la tenue d'élections fédérales avant l'automne prochain et que, dans ces élections, M. Balcer, "après ces nombreux désavantages du chef conservateur, ne pourra faire autrement que de se dissocier du parti conservateur fédéral."

Une société SJB se dit contre le rapport Parent

Le conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste de St-Rémi de Napierville a fait la demande formelle au gouvernement de maintenir les institutions indépendantes qui sont les collèges classiques.

Les sociétés ont blâmé la commission Parent de planifier l'enseignement "à une seule voie", affirmant que la planification proposée "arrache de notre civilisation canadienne-française la culture classique, culture à laquelle nous ne pourrions plus accéder, alors que le gouvernement français lui-même veille à ce que ses ressortissants en pays étrangers en soient pourvus, tels à Montréal, le collège Stanislas et le collège Marie-de-France."

En conséquence, le gouvernement doit maintenir des institutions indépendantes, "suffisamment libres pour y assurer une saine administration et des initiatives fécondes, de les intégrer au régime financier de l'enseignement et de leur fournir les moyens nécessaires pour qu'elles puissent remplir adéquatement leur mission."

La société St-Jean-Baptiste de St-Rémi considère que "ce qui doit être le plus cher aux parents est cette liberté de choix entre les divers secteurs de l'enseignement. La France et la Belgique jouissent de cette liberté, mais non la Russie," dit-elle.

La FTQ et le CTM ont convoqué une conférence provinciale - municipale au sujet de la base d'Air-Canada

Les présidents de la Fédération des travailleurs du Québec et du Conseil du travail de Montréal (FTQ) viennent de convoquer par télégrammes une conférence provinciale-municipale destinée à mettre en échec le puissant "lobby" de Winnipeg et à conserver son intégrité à la base d'Air-Canada à Dorval. La rencontre aura lieu demain, à 10 heures, en l'hôtel Reine-Elisabeth, et sera sous la co-présidence des MM. Louis Laberge et Jean-Paul Ménard.

Après avoir remercié les autorités provinciales et municipales de la promptitude avec laquelle elles ont répondu aux récents appels de la FTQ et du CTM, MM. Laberge et Ménard ont fait savoir qu'ils ont convoqué à cette conférence d'urgence le premier ministre intermédiaire, M. Paul Gérin-Lajoie, le maire Jean Drapeau et le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, les ministres René Lévesque, des Richesses naturelles, Carrier Fortin, du Travail, Gérard-D. Lévesque, de l'Industrie et du Commerce, Pierre Laporte, des Affaires municipales, et Mme Claire Kirkland-Casgrain, des Transports et communications.

La FTQ et le CTM ont également invité à cette conférence tous les députés et tous les maires de la région métropolitaine, ainsi que les présidents d'une quinzaine d'associations représentant les milieux syndical, agricole, étudiant, le monde des affaires et de l'industrie.

MM. Laberge et Ménard ont expliqué que le but de la rencontre est d'assurer la coordination des représentations du Québec et de la région métropolitaine en vue d'éviter que la Commission royale d'enquête Thompson en vienne à renverser la décision de la société Air-Canada de transférer à Dorval sa base d'entretien et de révision de Winnipeg. Selon eux, c'est l'emploi de milliers de travailleurs de la région de Montréal qui est en jeu.

Les deux leaders syndicaux, dont les centrales représentent la presque totalité des travailleurs directement intéressés dans cette affaire, estiment que la question intéresse également l'ensemble de la population, en raison de l'apport économique que constitue la base d'Air-Canada pour notre région, et du coût d'une trentaine de millions de dollars que représenterait, pour le contribuable canadien, le maintien et l'expansion de la base de Winnipeg.

Les présidents de la FTQ et du CTM rappellent qu'Air-Canada a parachevé de 1959 sa base d'entretien de Dorval, construite à la suite de rapports d'experts indépendants qui avaient conclu à la nécessité économique de fermer la base de Winnipeg au moment de la disparition des Viscounts. Ils soulignent que c'est à la suite des pressions du puissant "lobby" de Winnipeg, gouvernement manitobain en tête, que le gouvernement Pearson a institué une commission royale d'enquête dont le mandat semble être de renverser la décision administrative d'Air-Canada.

Un paradis résidentiel

Jardins Marlborough Gardens

L'endroit idéal pour installer votre maison dans cette ambiance champêtre dans la ville même de Montréal. Votre maison sera entourée d'arbres majestueux de l'ancien Club de Golf Marlborough.

Les feux de position

QUÉBEC — Une organisation représentant 82 pilotes de navires du Bas-St-Laurent demandera au gouvernement fédéral de laisser allumés tout l'hiver les feux de position sur le fleuve.

La Corporation des pilotes du Bas-St-Laurent, réunis hier en congrès annuel, présentera cette requête au ministre des transports, en même temps que d'autres suggestions destinées à améliorer la navigation.

Au cours des dernières années, dit le groupe, des navires ont dû passer la nuit sur le fleuve sans l'aide d'aucun signal de navigation.

Les pilotes ont également demandé que la lumière blanche brillant au bout de l'île d'Orléans devrait être d'une autre couleur et que le réseau des communications radiophoniques devrait être amélioré, afin d'assurer une plus grande sécurité.

Ille Jésus : 2 autres villes "anti-annexion"

Deux autres conseils municipaux de l'île Jésus, membres du Conseil intermunicipal, ont annoncé hier qu'ils appuient sans réserve les six autres villes qui tiennent des référendums pour permettre à la population de se prononcer pour ou contre les annexions, fusions ou regroupements.

Le maire Fernand Bibeau de Laval-sur-le-Lac et le maire Conrad Bélair des îles Laval ont expliqué que s'ils ne décernent pas eux aussi des référendums, c'est que la population de leurs villes s'est déjà prononcée contre toute annexion ou fusion. Des requêtes, compilées officiellement par les autorités municipales et déposées devant la commission Sylvestre, ont donné les résultats suivants : à Laval-sur-le-Lac, sur un total de 226 propriétaires, 224 ont signé la requête contre l'annexion tandis qu'aux îles Laval, sur 291 propriétaires, 236 ont signé la requête contre l'annexion et 41 n'ont pu être rejoins.

Selon ces deux maires, la tenue de référendums est parfaite en tant que démocratique et n'est pas un instrument de propagande.

Grève à Sacré-Coeur

SACRÉ-COEUR — Vingt-deux instituteurs et institutrices ont quitté le travail, hier, dans ce petit village du comté de Saguenay pour protester contre le retard que met la commission des écoles catholiques à leur payer leurs salaires.

Ils n'ont reçu aucune paie depuis la mi-décembre.

Cette décision oblige quelque 550 élèves à demeurer dans leur foyer.

Ces instituteurs comptent trois écoles dispensant l'enseignement primaire et secondaire.

Un porte-parole des enseignants a déclaré que la mesure a été prise afin d'inciter les autorités scolaires à régler le problème dans le plus bref délai possible.

Les dirigeants de la commission scolaire n'ont fait aucun commentaire.

Nouvelles de la Législature

L'Office d'information dans l'eau bouillante

L'Office d'information est dans l'eau bouillante depuis que le secrétaire de la province a rendu publiques certaines statistiques concernant le temps qu'ont occupé, au cours de la dernière session, discours et interventions de tous les députés. Ce sont deux étudiants qui, l'été dernier, à l'Office, ont préparé cette compilation à la requête de M. Bona Arsenault, ministre responsable de cet organisme. L'Office, vers la fin de juillet, avait envoyé à M. Arsenault le résultat de cette compilation, le tout accompagné d'un projet de communiqué dans lequel on disait que gouvernementaux et oppositionnistes avaient à peu près occupé, par leurs discours, le même temps. M. Arsenault a laissé le tout dormir jusqu'à mercredi dernier alors qu'il remettait, avec quelques commentaires de son cru, le document aux journalistes. L'Office voulant demeurer étranger à toutes discussions partiales s'est empressé d'affirmer que ce document "n'emanait pas" de lui : M. René Montpetit, sous-ministre adjoint responsable de l'Office a mis les points sur les "i". L'Office avait préparé le travail à la demande de M. Arsenault, mais c'est le ministre qui l'a rendu public. On entendait certainement parler de cette affaire au cours de la prochaine session.

La pêche côtière : \$1.020 par année

Le revenu moyen net que le pêcheur côtier a retiré de ses prises en 1962 est de \$1.020. Le revenu brut de la pêche se chiffre à \$1.621, ceux des paiements de transfert à \$710; des gages et salaires à \$279, d'autres sources de revenus à \$348, pour un revenu moyen total en argent de \$2.960. Ces chiffres sont tirés d'un important ouvrage de M. Marcel Daneau, professeur à Laval, "situation de la pêche côtière du Québec". Il est publié par la direction des pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce. L'étude porte sur les captures et les ventes, les agrès et les méthodes de pêche et, en général, sur l'importance de cette industrie au Québec. On y traite aussi de la famille du pêcheur : moyenne d'âge, degré d'instruction, équipement de pêche, niveau de vie. Ce travail d'envergure a été rendu possible, grâce aux pêcheurs qui ont accepté de répondre aux nombreuses questions des enquêteurs. Le ministère distribuera ce volume aux spécialistes en pêcheries et aux économistes.

Un inventaire de 10 ans au lieu de 50

L'inventaire des ressources forestières qu'entreprendra le nouveau service du ministère des terres et forêts durera, estime-t-on, dix ans. On utilisera les méthodes les plus modernes dont celle de la photo-interprétation. Un tel inventaire fait selon la méthode traditionnelle du relevé sur terrain aurait duré 50 ans. On sait que le Québec compte 350.000 milles carrés de territoire boisé, dont 270.000 en forêt productive. De ce nombre, 83.000 sont concédés à des compagnies privées.

Me Gabias sera tranquille

Un porte-parole de l'Union nationale nous assure que Me Yves Gabias, député des Trois-Rivières, ne tentera pas, comme il l'avait déjà laissé entendre, d'imposer sa présence en Chambre, jeudi prochain, lors de l'inauguration de la session. "Ce serait une provocation pure et simple", a dit ce porte-parole. Il a ajouté : "Depuis le dernier caucus, Me Gabias doit consulter son chef, Me Daniel Johnson, avant de poser tout geste de ce genre. D'ailleurs, il y a d'autres moyens de contester la décision de l'Assemblée législative d'exclure de ses rangs pour trois ans le député des Trois-Rivières."

Une rencontre des Chambres de commerce de Québec et d'Ontario

Vendredi 22 janvier, aura lieu à Montréal une rencontre des Conseils d'administration des Chambres de Commerce du Québec et de l'Ontario, afin de poursuivre à ce niveau un programme d'échange de points de vue sur des questions d'intérêt commun aux deux organismes.

Le président de la Chambre de Commerce du Québec, M. Charles de Lotbinière Harwood, de Montréal, a annoncé que la rencontre du 22 durera toute la journée. Les principaux sujets à l'ordre du jour sont le bilinguisme au Canada et particulièrement dans les affaires, l'interdépendance des réseaux routiers Québec-Ontario et d'échange de points de vue sur le régime de retraites.

La réunion se déroulera dans les salles du Montreal Board of Trade.

En dehors des sessions d'étude, deux conférenciers s'adresseront à la centaine de délégués attendus de tous les coins du Québec et de l'Ontario : il s'agit de M. Claude Ryan, directeur du journal Le Devoir, et de M. D.W. McGibbon, président de la Chambre de Commerce de l'Ontario.

Un comité conjoint a préparé, lors de rencontres précédentes un rapport sur les sujets qui seront à l'étude. Ce comité était présidé du côté québécois par Me Maurice Labelle de Rosemère, et du côté de l'Ontario, par M. F.H. Howard, ingénieur, de Toronto.

Auguste Choquette aimerait revoir Lesage à Ottawa

SAINTE-CROIX, Québec — Dans une causerie qu'il a prononcée la semaine dernière devant les étudiants de l'école secondaire régionale de Sainte-Croix, M. Auguste Choquette, député de Lotbinière aux Communes, a formulé le vœu que M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, retourne à la scène politique fédérale.

"Le premier ministre actuel du Québec, a dit M. Choquette, est certes l'homme politique canadien-français dont la personnalité rayonne le plus sur l'ensemble du Canada."

Selon le député de Lotbinière, "il est du domaine des possibilités que M. Jean Lesage succède un jour à M. Lester Pearson comme premier ministre du Canada et il est également du domaine des possibilités que M. Lester Pearson succède à M. Georges Vanier au poste de gouverneur général du Canada."

Au cours d'une période de questions des étudiants qui a suivi la causerie, le conférencier a déclaré qu'il envisage ces événements comme des probabilités qui reposent sur une situation de faits."

Il a fait remarquer que M. Pearson, âgé de 67 ans, "ne peut tout de même pas participer à 4 ou 5 autres campagnes électorales" et que, par ailleurs, "aucun successeur à M. Georges Vanier ne se présente actuellement".

FAIT FRANCAIS

M. Choquette a par ailleurs affirmé que "le gouvernement fédéral doit assumer comme une responsabilité inhérente à sa fonction la promotion du fait français au Canada au lieu de le considérer comme un objet de tolérance."

Il a ajouté que "cette responsabilité qu'assume le gouvernement fédéral est l'antidote au séparatisme québécois".

Le député de Lotbinière a exposé ce qu'il a appelé "une charte de l'anti-séparatisme" qui comprend notamment :

1. Une refonte de la loi de l'immigration qui permette l'assimilation des immigrants à la culture française tout au moins au prorata de la composition biculturelle de notre pays;

2. La création d'un réseau national canadien de télévision française;

3. L'institution d'un bilinguisme intégral au sein de l'administration fédérale.

M. Choquette s'est par ailleurs insurgé contre "une mentalité qu'on cherche à répandre et selon laquelle le Canada français est plus efficacement représenté à Ottawa lorsque ses représentants constituent un groupement d'opposition".

"Nous ne gagnons rien à récriminer et à chialer", a-t-il insisté.

DIMINUEZ VOTRE IMPÔT ET ASSUREZ VOTRE AVENIR AVEC UN PLAN PERSONNEL DE RETRAITE DES FONDS COLLECTIFS

Postez le coupon ci-dessous pour obtenir tous les renseignements.

LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.
333 est, rue Craig, Tél. 861-1495
Montréal 18

Messieurs, Veuillez m'envoyer le dépliant sur votre Plan personnel de retraite.

Nom

Adresse

Ville Prov.

Téléphone

Vous saurez alors :

- le montant d'impôt que vous pouvez épargner;
- le capital que vous pourriez accumuler jusqu'à votre retraite;
- le revenu que vous pouvez anticiper pour l'âge de la retraite;
- la protection que ce Plan offre à vos héritiers;
- comment l'impôt épargné contribue à assurer votre sécurité financière;
- pourquoi ce Plan a été conçu et comment il fonctionne.

Un autre service rendu au public par

LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.
SIÈGE SOCIAL: 333 EST, RUE CRAIG, MONTRÉAL 18

Bureaux de vente à Hull, Montréal, Québec, Rimouski, St-Hyacinthe, St-Jérôme, Sherbrooke, Trois-Rivières, Verdun.

(DEMANDEZ NOTRE BROCHURE GRATUITE)

Visitez le
PORTUGAL ensoleillé
15 JOURS POUR SEULEMENT \$183 (PLUS LE BILLET D'AVION)



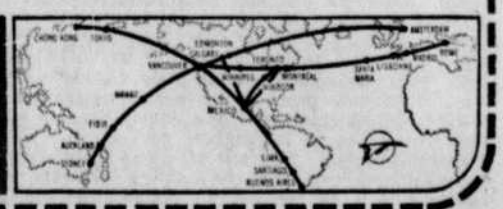
Canadian Pacific Airlines,
Place Ville-Marie, Montréal
Veuillez me faire parvenir la brochure gratuite concernant 3 excursions au Portugal.
NOM
ADRESSE
MON AGENT DE VOYAGES EST

Vous aurez un avant-goût du paradis pour moins de \$13 par jour! Sur la côte sud, Monte Gordo vous invite à fuir l'hiver et à savourer un nouvel été. Des milles de sable blond. Une mer azurée. Le parfum des amandiers et des grenadiers. Lisbonne, Estoril et Sintra sont féériques. 15 merveilleuses journées pour seulement \$183.35. Ce prix comprend des hôtels de première classe, les excursions, le transport terrestre, les services d'un guide bilingue et la plupart des repas. Vol sans

escale jusqu'à Lisbonne, en Superjet DC-8. Un billet Montréal-Lisbonne, aller et retour, coûte \$362.20 pour une excursion jet-économique de 21 jours. Postez le bon ci-dessus ou consultez VOTRE AGENT DE VOYAGES ou le Canadien Pacifique, 861-9361.

PAR AVION AVEC LE
Canadien Pacifique

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS / LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE



LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VACANCES VOYAGES DE NOCES SERVICE GRATUIT 9 A.M. À 9 P.M. 1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER B.A. Turcotte, prés. Jules Desmarais, Sec.-Gen. 1.7272

des chiffres de \$4,188,183
\$304,292,238 et \$567,784,105
respectivement, contre \$3,
171,885, \$236,598,495 et \$465,
864,061 respectivement en
1963. Le profit net fut de \$2,
017,826, à rapprocher de \$1,
500,000, soit donc l'équivalent
alors qu'il y avait 700,000 ac-
tions en circulation l'an der-
nier, contre 600,000 en 1963.
C'est le 28 janvier qu'aura
lieu l'assemblée annuelle.

Marcel CLEMENT

Le capital-actions autorisé de Soca Limitée vient d'être porté de 1,600,000 actions à 2,000,000 d'actions et leur valeur au pair passa de \$2.00 chacune à sans valeur nominale.

Cette usine sera surtout remarquable par son outillage moderne capable de produire à peu près tous les genres de produits métalliques et de leur production. On y verra aussi deux presses d'imprimerie capables de reproduire

0.1455 à la vente.

DES GROUPES DE PLACEMENT

LE SALON DU PLACEMENT est sous les auspices de l'ASSOCIATION CANADIENNE
DES CLUBS DE PLACEMENT

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

Les Black Hawks battus 4 à 2 à domicile, hier soir

Le Canadien déloge Chicago de la 1ère position

L'EQUIPE NATIONALE DU CANADA L'EMPORTE 5 à 2 SUR LES ETOILES

Après avoir pris une avance hâtive, l'équipe nationale du Canada a triomphé de l'équipe d'étoiles juniors des Canadiens au compte de 5-2 lors d'une partie hors concours hier soir.

Les vainqueurs ont compté à trois reprises sans réplique dans la première période. Les compteurs du Canada furent: Roger Lumsden, Reg Abbott, et Ross Parke, tandis que André Lacroix et Leo Thiffault du Peterborough, réussissaient les buts des juniors sur des jeux de puissance.

Les juniors étaient privés des services de Fran Huck et Doug Piper, dont l'avion a été retardé.

De plus, la défense Bob Lemieux n'a pu jouer en raison d'un malaise au genou. René Drolet évoluait avec les As de Québec, de la L.A.H. et Don Liemer évoluait avec Omaha, de la L.C.H.

Les vainqueurs ont lancé à 40 reprises sur le gardien Chuck Goddard, des Pêches de

Pittsburgh 4
Buffalo 4

LES COMPTESURS DE LA L.N.H.

	B	A	Pts
B. Hull, Chicago	36	23	59
Mikita, Chicago	13	34	47
Ullman, Detroit	21	22	43
Provost, Canadien	17	22	39
Goyette, NY	9	27	36
Howe, Detroit	13	22	35
Esposito, Chicago	15	20	35
Pilote, Chicago	10	30	35
Henry, NY	18	15	33
Gilbert, NY	18	14	32
Backstrom, Can.	15	16	31
Rousseau, Can.	8	22	31
Bucyk, Boston	14	15	29
Mahovich, Tor.	11	18	29
Balon, Canadien	13	15	28
Kelly, Toronto	9	18	27
Pulford, Toronto	14	12	26
Richard, Canadien	11	15	26
Bathgate, Tor.	10	16	26
Larose, Canadien	12	13	25
Delvecchio, Dét.	10	15	25
P. MacDonald, Dét.	6	19	25
Fleming, Boston	10	14	24
Smith, Detroit	10	14	24
Maki, Chicago	9	15	24
Green, Boston	5	19	24
Prentice, Boston	14	9	23
MacGregor, Dét.	13	10	23
Stewart, Toronto	13	10	23
Wharmar, Chic.	9	13	22
Ferguson, Can.	9	13	22
Keon, Toronto	9	13	22
Hay, Chicago	5	16	21
Ellis, Toronto	13	7	20
Hadfield, NY	10	10	20

Springfield 5
Cleveland 1

	B	A	Pts
1-Springfield: Foley (Miller, Plager)	11	14	24
2-Springfield: Fleming (Miller, 2.35; Wile, 2.35; Côté, 8.25; Larkin, 11.22)	8	13	21
3-Springfield: Anderson (Kilrea, Amadio)	5	10	15
4-Springfield: Senior (Martin)	0	5	5
5-Springfield: Olson (Foley, Rodger)	1	2	2
6-Springfield: Rodger (Foley, Olson)	1	2	2
7-Springfield: Anderson (Kilrea, Shearer)	17	32	49
8-Springfield: Anderson (Kilrea, Shearer)	17	32	49
9-Springfield: Anderson (Kilrea, Shearer)	17	32	49
10-Springfield: Anderson (Kilrea, Shearer)	17	32	49

Le Y.M.C.A. de Québec a dominé

Le YMCA de Québec a dominé les championnats provinciaux de nage synchronisée samedi, en s'emparant des trois premières places en compétitions et en dessins.

Michèle Verreault s'est assurée les deux titres avec des totaux de 79.1 en compétitions et 142.87 en dessins. Marilyn Malenfant et Susie Bouchard, de Québec, ont pris les deuxième et troisième rangs respectivement.

Treize nageuses, représentant cinq clubs québécois et montréalais, ont participé au tournoi. Les autres clubs étaient les Loisirs St-Sacrement, de Québec; le W.C.A. de Montréal; les Marinettes de McGill et la Palestre Nationale, de Montréal.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES



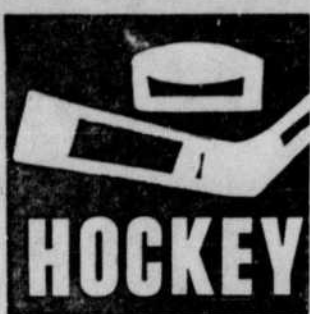
Encouragez nos annonceurs

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DUMOND
MONTRÉAL 25

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés pour vous offrir des dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à sectionner, à dactyler, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage, espaces de meubles de bureau, etc. etc. en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notre nouveau téléphone: 861-5771



SAMEDI

LIGUE NATIONALE
Boston 2, Canadien 3
Detroit 4, Toronto 2
New York 6, Chicago 3
LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh 5, Buffalo 4
Quebec 6, Springfield 2
Rochester 1, Hershey 3
Baltimore 4, Cleveland 1
LIGUE JUNIOR "A"
Peterborough 3, Oshawa 4
LIGUE METRO JUNIOR "A"
Verdun 11, Mt-Nord 15
LIGUE INTERCOLLEGE
Carabins 6, Waterloo 4

DIMANCHE

LIGUE NATIONALE
Canadien 4, Chicago 2
Toronto 3, Boston 1
New York 4, Detroit 2
LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh 4, Buffalo 4
Providence 0, Quebec 4
Baltimore 1, Rochester 9
Cleveland 1, Springfield 3
LIGUE JUNIOR "A"
Niagara Falls 9, Kitchener 4
Hamilton 4, St. Catharines 4
Windsor 4, London 4
Oshawa 4, Toronto 6
JOUTE HORS CONCOURS
Canada 5, Boles juniors 2
LIGUE METRO JUNIOR "A"
Mt-Nord 4, Palestre
Roumont 3, Verdun 2
Malouinville 4, Leclerc 4
LIGUE JR "A" DU QUEBEC
St-Jérôme 7, Québec 4
Sorel 3, Thetford Mines 4
LIGUE PROVINCIALE SR
Sherbrooke 3, D'Amboiseville 10
Granby 0, St-Hyacinthe 6

CLASSEMENT

	P	G	P	P	P	P	Pts
Montréal	39	21	11	7	22	99	49
Chicago	41	21	15	5	130	107	47
Toronto	42	18	12	1	124	104	46
Detroit	40	18	16	6	108	108	42
New York	42	14	20	8	103	129	36
Boston	40	16	24	4	91	133	34

LIGUE AMERICAINE

	P	G	P	P	P	P	Pts
Québec	41	22	17	2	144	120	46
Hershey	41	22	17	2	144	120	46
Baltimore	41	22	17	2	144	120	46
St-Hyacinthe	41	22	17	2	144	120	46
Providence	40	15	24	1	110	147	31

DIVISION OUEST

	P	G	P	P	P	P	Pts
Rochester	42	27	13	2	151	109	56
Buffalo	40	21	15	4	139	138	50
Pittsburgh	40	17	19	4	124	139	38
Cleveland	40	10	26	4	106	157	24

LIGUE JUNIOR "A"

	P	G	P	P	P	P	Pts
Niagara Falls	38	21	8	8	110	114	52
Toronto	37	24	11	2	181	138	50
Pittsburgh	35	18	11	6	132	118	42
Oshawa	39	16	17	6	154	161	38
Montréal	42	13	18	5	146	138	31
Kitchener	38	13	21	4	158	195	30
St. Cath.	34	9	19	6	138	164	24
Hamilton	33	8	17	7	119	160	23

LIGUE METROPOLITAINE

	P	G	P	P	P	P	Pts
Lachine	28	20	5	3	201	39	43
National	32	20	12	0	136	112	40
Verdun	29	16	10	3	117	85	35
Roumont	31	16	12	1	141	112	34
Malouinville	30	16	12	2	127	193	34
Mt-Nord	31	15	13	1	111	142	25
N-D-C	31	9	20	2	123	159	20
St-Jacques	32	4	26	2	64	207	10

Victime d'une crise cardiaque

YOUNGSTOWN, Ohio. — Selon le coroner, le jeune boxeur de 17 ans, Jerry Como, fils, qui était tombé inconscient dans l'arène lors d'un tournoi de Golden Gloves, a succombé à une crise cardiaque et non en raison d'un coup reçu.

Un brillant retour de Worsley sous la grande tente permet au Canadien d'occuper la 1re place

Par Roger LABONTÉ

Le vétérinaire Lorne Worsley a effectué un brillant retour dans la ligue Nationale, samedi soir au Forum, en permettant aux Canadiens de Montréal de se hisser en tête du classement, sur un pied d'égalité avec les Black Hawks de Chicago.

Il ne faisait aucun doute, en effet, dans l'esprit des chroniqueurs de hockey, que les Bruins auraient mérité un meilleur sort. Ils étaient en bonne voie de remporter leur première victoire sur le Tricolore, cette saison, lorsque Claude Larose, le seul des locaux avec Backstrom, Worsley et Talbot à avoir excellé, est venu briser l'égalité de 2 à 2, à la troisième période pour donner la victoire aux siens.

Les Bruins ont fait merveille la soirée durant, en pratiquant une mise en échec serrée, également un jeu défensif bien orchestré qui ne leur était pas familier. Leur jeu excellent a complètement déroute le Tricolore qui a eu beaucoup de mal à trouver une combinaison gagnante. Ce n'est, à vrai dire, qu'à la troisième période que Blake a commencé à respirer. Les Bruins possédaient une avance de 2 à 1, au terme du premier tiers-temps, ils ont forcé le Tricolore à demeurer sur sa position au cours du second engagement, et ce n'est qu'à 10 minutes de l'engagement final que Backstrom a nivelé le résultat, aidé de Larose et Laperrière.

ON JOUE A SIX

Un moment au cours du second engagement, le Canadien s'est mis à six joueurs pour tenter de niveler le pointage, mais il en résultait une punition à l'équipe pour avoir eu autant de monde sur la patinoire. C'est

CHICAGO. — Les Canadiens de Montréal ont repris seuls la première position du classement de la ligue Nationale, hier soir, délogeant les Black Hawks de cette position, grâce à un gain de 4 à 2.

Claude Provost s'est de nouveau avéré la bougie d'allumage des siens en fournissant deux buts et une assistance. Mais c'est le nouveau venu avec l'équipe, Léon Rochefort, rappelé des As de Québec, qui a fourni le but vainqueur, à la troisième période, alors qu'il brisait une égalité de 2 à 2.

Les Hawks avaient pris une avance de 2 à 1, au terme de la seconde période, après avoir tiré de l'arrière par un filet, à la fin du premier engagement. Provost avait ouvert le pointage pour le Canadien, sur des aides de Richard et Balon.

Les 2 buts des Hawks furent réussis par Esposito, sur des aides de Maki et

Mikita, et par Nesterenko, sur des aides de Stanfield et Dennis Hull.

A la troisième période, Larose a trouvé le fond des filets pour provoquer l'égalité de 2 à 2, et Rochefort donnait l'avance aux siens (et la victoire), à 15:41 de l'engagement. Enfin, Claude Provost a consolidé la victoire en marquant son second but de la soirée, alors qu'il ne restait que 10 secondes à faire dans le match.

SOMMAIRE

1-Montréal: Provost (16e) 9.48
Punitions: Ferguson, 2.34; 13.24; Ravich, 6.35; Harris, 11.11; Mikita, 15.53; Ferguson, 15.53.

2-Chicago: Esposito (15e) 8.05
Punitions: Harper, 7.21; Macneil, 9.19; Mikita, 13.02; Ferguson, Esposito, 16.35; Richard, 19.27; Roberts, 20.00.

3-Chicago: Nesterenko (8e) 3.29
(Stanfield, D. Hull)

4-Montréal: Larose (13e) 11.51
Punitions: Rochefort (1er) 15.41 (Roberts)

6-Montréal: Provost (17e) 19.50
Punitions: Maki, 6.49 et 11.42; Harper

WORSLEY 12 10 6 14-34
DEJORDY 12 10 5 13-27

Montréal connaîtra la saison de course la plus hâtive de son histoire, en 1965

La prochaine saison des courses sous harnais commencera plus tôt que jamais auparavant à Montréal. C'est à Blue Bonnets, vendredi soir, 26 mars, que se fera le lever de rideau.

Le ministère des finances de la province de Québec a accordé, sanctionné et approuvé les dates suivantes.

Le Parc Richelieu présentera son meeting printanier de 52 jours au Blue Bonnets, du 26 mars au 24 mai.

Suivront, à Blue Bonnets toujours, les 42 jours du meeting de courses au galop, soit du 28 mai au 15 juillet.

Trotteurs et ambleurs re-

prendront la vedette, mais au Bout de l'île, jusqu'à la fin de la saison. Richelieu tiendra son meeting d'été puis Blue Bonnets présentera son meeting d'automne.

ne, mais au même endroit. Ces deux réunions de courses sous harnais commenceront le 16 juillet et elles se poursuivront jusqu'au 15 novembre.

Ellis triomphe dans l'omnium de San Diego

San Diego — Wes Ellis, fils, a rejoint Billy Casper au 18e trou grâce à un birdie de 45 pieds, puis il a calé un coup roulé de 8 pieds au premier trou éliminatoire en triomphant dans l'omnium de San Diego, dont l'enjeu était \$34,500, hier.

Au fait, Ellis l'a emporté à l'aide de trois birdies, soit un de 35 pieds au 17e trou, un autre au dernier trou régulier et

un troisième en supplément.

Ellis et Casper avaient réussi des totaux de 267.

Johnny Pott, qui a raté un coup roulé de 4 pieds au 16e trou, a terminé avec un total de 268, un coup de mieux que George Knudson, de Toronto.

C'était le troisième match éliminatoire en 5 ans dans ce tournoi.

Les totaux de Casper et Ellis ont amélioré le record de 269 établi par Mike Souhak dans ce tournoi en 1960.

Jay Doran et Bud Holscher, avec des 68 hier, ont terminé sur un pied d'égalité à 272, tandis que Frank Beard, qui a réussi 6 birdies consécutifs, a roulé 272 avec son 64.

Le champion de l'an dernier, Art Wall, fils, a terminé avec un 69 et a affiché un total de 276, de même que Tony Lema.

Un dernier gain pour les Montagnards

LIEGE, Belgique. — Les Montagnards d'Ottawa ont terminé leur tournée de deux semaines en Europe avec un gain de 5-2 aux dépens d'une équipe locale samedi soir. Les visiteurs doivent revenir à Ottawa le 20 janvier.

Programme double dans la St-Viateur

La ligue St-Viateur présente, ce soir, son 12e programme double régulier au Centre Paul-Sauvé et, tout comme lundi dernier, la première position et la troisième position sont en jeu. Lundi dernier, Billet et Deschênes ont triomphé de leurs adversaires et ils sont favoris maintenant pour continuer leur marche triomphale. Ce soir, Québec et O'Keefe s'affrontent dans la première joute et Billet affronte Deschênes dans la 2e match.

Dans la première joute, les deux meilleurs francs-tireurs de la ligue, Saraceno et Vigeant, seront à l'oeuvre. Henry Saraceno, avec 21 buts, détient un seul but d'avance sur son rival du Québec, Serge Vigeant. C'est donc dire qu'une lutte s'amorce dès maintenant pour déterminer le titre du meilleur franc-tireur de la ligue St-Viateur.

Chez les gardiens, la lutte devient des plus intéressantes. Yvon Beauchesne n'a qu'une avance de deux points sur Jacques Desbiers. Jean Coulombe et Maurice Brasseur se rapprochent sensiblement et l'on peut les considérer comme de précieux candidats. Maurice Brasseur est le premier gardien, cette saison, à limiter l'adversaire à un seul point.

Les compteurs

	B	A	Pts
Saraceno, H.	21	30	51
Fournelle, P.	17	27	44
Marocco, T.	16	27	43
Godin, R.	16	22	38
Geoffrion, J.J.	17	20	37
Perras, M.	15	20	35
Vigeant, S.	20	13	33
St-Jean, G.	13	13	26
Therrien, A.	15	10	25
Desjardins, G.	14	10	24
Richer, M.	9	13	22
Maille, C.	10	8	18

Arrêts: Johnson 18, Worsley 14.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but.

Punitions: Harris (0.29), club Canadien (par Cournoyer 14.17).

Arrêts: Johnson 8, Worsley 7.

TROISIEME PERIODE

4-Montréal: Backstrom (15e) 1 0.31

(Larose, Laperrière)

5-Montréal: Larose (12e) 1 0.31

(Backstrom)

Punitions: Maxner (0.24), Fleming (5.58).

Arrêts: Johnston 11 (37), Worsley 2 (23).

SOMMAIRE

1-Boston: Bucyk (14e) 0.45

(Oliver, Rivers)

2-Montréal: J.-C. Tremblay (2e) 8.05

(Richard)

3-Boston: Oliver (7e) 17.58

(Rivers)

Punitions: Fleming et Balon (2.23), Rivers (6.02), Fleming (8.16), Talbot (11.29).

Tim Horton donne la victoire aux Leafs

BOSTON. — La défense convertie en ailier, Tim Horton, a continué de briller à l'offensive avec ses 8e et 9e buts de la saison hier soir en conduisant les Maple Leafs de Toronto à un gain de 3-1 sur les Bruins de Boston.

Horton, qui évolue à l'avant en raison de blessures à ses coéquipiers, a réussi ses deux buts au cours de la première période.

Dave Keon a porté l'avance à 3-0 pendant un jeu de puissance à la deuxième reprise, puis Ted Green a évité le blanchissage aux locaux dans le dernier engagement.

Le triomphe a permis aux Leafs de demeurer sur les têtes des meneurs de la L.N.H., les Canadiens et les Hawks de Chicago.

Horton a profité de deux retours de

Excellente fin de semaine pour nos Canadiens qui triomphent à Boston

BOSTON. — Bill Crothers, le meilleur athlète masculin du Canada, a égalé le record local en remportant les 600 verges en 1:10 lors des jeux des Chevaliers de Colomb de Boston samedi soir.

Ray Tucker, de Hamilton, a remporté l'épreuve des 1,000 verges en 2:12.

Dave Ellis, de Toronto, a triomphé dans la course de deux milles en 8:52.2, tandis que Jim Irons, de Toronto, prenait la troisième

place dans le mille en 4:10.1.

L'équipe à relais du East York Club, de Toronto, mettant en vedette Crothers, l'a emporté dans le mille.

Le champion olympique Billy Mills, dans les 10,000 mètres, n'a pu participer aux jeux quand son avion n'a pu décoller en raison de la neige.

Clarke Ravissant à Vladimir Kuts le record du monde du 5,000 mètres 13:24"8 contre 13:55" que le champion soviétique détenait depuis 1957, l'Australien Ron Clarke, s'attribuant ainsi son quatrième record mondial.

Match de championnat entre Durelle et Savoie?

Joey Durelle, qui a triomphé tout récemment du pugiliste Armand Savoie, lequel effectuait un retour dans l'arène, accorderait à ce dernier un combat pour le championnat. La date officielle du combat de 12 rondes sera annoncée cet après-midi, au cours d'une conférence de presse convoquée par le promoteur Régis Lévesque, à la Brasserie O'Keefe.

Savoie, un vétéran, a causé une surprise le 21 décembre dernier quand il perdit de justesse aux mains de Durelle, au centre sportif Paul-Sauvage. Dans l'opinion de plusieurs rédacteurs des sports, Savoie méritait la décision qui fut rendue en faveur de Durelle.

Chuvato confiant de l'emporter

MONTICELLO, N.Y. — George Chuvato n'a pas hésité, hier, à prédire une victoire sur Floyd Patterson lors de leur match de 12 rounds au Madison Square Garden le 1er février.

"Je crois certainement l'emporter", a assuré le Torontois à la suite de cinq rounds d'entraînement avec cinq partenaires à son camp.

"Je crois posséder le style pour triompher", a-t-il ajouté. "Je suis plus agressif que lui, je suis plus fort et j'encaisse mieux que lui. J'ai su que Floyd frappait plus fort maintenant, mais j'ai déjà

affronté de bons coqueurs sans être blessé".

En 35 matches professionnels depuis 1956, Chuvato n'a jamais visité le tapis. Il a enregistré 23 K.O. en 29 gains contre huit revers et deux verdicts nuls.

Chuvato croit qu'il a plus de chances que Patterson d'enregistrer un K.O.

Par ailleurs, on a appris, à New York, que le champion Cassius Clay commentera le match entre les ronds. Afin de bien réussir, Clay visitera Chuvato mardi et Patterson jeudi.

Le Concours de pêche Molson couronne ses champions

Une politique définitive promise pour bientôt au sujet des territoires libérés pour le public

Par Roger LABONTE

M. Oswald Parent, adjoint parlementaire du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Gérard Cournoyer, dans le Cabinet provincial, a donné l'assurance, samedi, qu'une politique définitive sera définie très bientôt en matière de territoires de chasse et de pêche "libérés" pour l'usage du public en général.

Il portait la parole au nom du ministre (l'honorable Cournoyer n'a fait qu'une brève visite à la réunion) au banquet qui précédait la remise des trophées aux gagnants du Concours de pêche Molson '64, qui avait lieu, en la salle terrasse de la brasserie du même nom, à Montréal.

Le député de Hull a fait observer que cette politique du ministère, si attendue des sportifs pêcheurs et chasseurs, peut paraître "lente", à venir, mais il a souligné que le gouvernement provincial ne veut pas répéter l'erreur déjà commise de mettre à la disposition du grand public des territoires, sans avoir, au préalable, défini une politique qui permette de compter sur des ressources renouvelables. De là, dit-il, la création envisagée d'un réseau de réserves. "Nous avons déjà mis à la disposition du public des lacs qui, en peu de temps, ne comptaient plus un seul poisson. Nous ne voulons pas que cette triste expérience se répète", expliquait-il.

Selon M. Parent, il importe avant tout, de définir au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ce à quoi serviront les territoires libérés, donc accessibles au grand public, par suite du non-renouvellement des baux, avant de faire bénéficier les sportifs de ces lieux.

En indiquant que le moment de l'établissement de cette politique définitive était proche, le député de Hull a dévoilé qu'une réserve est présentement créée dans le comté de Gatineau, et qu'elle sera à l'usage du public sportif de l'Est du Québec à un coût aussi bas que \$1.00 par jour. "Cette réserve est créée sur une base expérimentale et nous escomptons beaucoup de succès de cette initiative, grâce au concours des Associations de Chasse et Pêche."

PERSONNALITES

On remarquait plusieurs personnalités au banquet du Concours de Pêche Molson. Notamment, l'honorable Lionel Bertrand, prédécesseur de l'honorable Cournoyer au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, maintenant conseiller législatif, M. Gérard Delage, président de l'Association des hôteliers, M. David Molson, vice-président de la brasserie du même nom, M. Richmond Pelletier, président du Concours de pêche Molson, plusieurs délégués présidents et directeurs des différentes associations de Chasse et Pêche de la province, dont une forte délégation du Saguenay-Lac-St-Jean, dans laquelle on retrouvait MM. Stanislas Jean, Laval Tremblay, Oswald Fleury; des représentants des Outfitters et de l'Association des terrains de campisme de la province, du Club de conservation du lac Memphrémagog, et plusieurs autres.

TROPHÉES ET BOURSES

C'est la région du Lac-St-Jean, ou plus précisément l'Association de Chasse et Pêche du district Lac-St-Jean qui s'est méritée le premier prix accordé, chaque année depuis 10 ans,

il détenait déjà ceux du 3 miles, du 6 miles et du 10,000 mètres; s'est affirmé comme le digne successeur du fameux champion soviétique, qui de 1954 à 1957, domina la spécialité.

C'est à Hobart, sur une piste en herbe, et à l'issue d'une course presque solitaire que Ron Clarke a réalisé son nouvel exploit.

Carnaval à Ste-Rose

Depuis quelques années l'habitude est à l'organisation de carnivals. Tous les adultes s'en donnent à cœur joie en participant aux activités préparées à leur intention, mais les jeunes sont plus ou moins délaissés.

Cette année le Carnaval prend une allure nouvelle car le comité d'organisation est composé entièrement de jeunes qui sont conseillés par les dirigeants des années précédentes à Ste-Rose.

Le Carnaval se tiendra du 22 au 31 janvier. L'ouverture officielle se fera par une mascarade pour les "Bouts de choux" et sera suivie d'une grande parade aux flambeaux dans les rues de la ville. Le départ se fera aux chalets des sports pour y revenir après la parade soit vers 10h30. La soirée se terminera par des danses canadiennes et populaires sur le terrain entourant le chalet qui a été spécialement décoré à cet effet.

Le programme des activités est en général consacré aux développements des sports. C'est pourquoi de nombreuses parties de ballon-bais et de hockey sont organisées. De plus il y a des après-midi spécialement pour les jeunes : course sur glace de tout genre, concours de traîne-sauvage et danses extérieures.

Les clubs sociaux de la cité tel que les "Kinsmen et Richelieu" ont bien voulu appuyer leur collaboration à la réalisation de ces événements.

Le Carnaval des sapins prendra fin dimanche le 31 janvier par un immense feu de joie et une soirée de danse populaire.



Don de \$1,000 à l'A.C.S.A.

La division du Québec de l'Association canadienne de ski amateur continue cet hiver son travail pour aider à l'essor considérable de ce sport, avec le résultat qu'elle est devenue une puissance au sein de l'organisation nationale. "Le Québec se flatte, de dire le président M. Pierre Alain, d'avoir le plus grand nombre de membres dans l'équipe nationale: il se glorifie des médailles d'or remportées aux Jeux olympiques par Mlle Lucette Wheeler et Ann Heggvit; il est fier de Mlle Linda Crutchfield, gagnante du mérite John Simmerling,

qui est le plus grand honneur dans le domaine du ski au Canada".

M. Alain a révélé que la division est bien aidée encore cette année par un troisième octroi consécutif de \$1,000, de la Brasserie Dow du Québec Limitée.

"Les octrois de Dow nous ont permis d'ouvrir un secrétariat permanent, a dit le président. Cet hiver l'argent aidera (1) à la tenue de camps d'entraînement pour les compétiteurs juniors; (2) à l'administration de l'école d'instructeurs et (3) à la formation de nouveaux clubs de ski."

Le Québec compte actuellement sept zones, 83 clubs affiliés et 32,000 membres. La division espère atteindre le total de 50,000 d'ici quelques années.

Sur la vignette, M. Gérard Lévesque, à droite, vice-président de la Brasserie Dow du Québec Ltée, remet un chèque de \$1,000 à M. Pierre Alain, président de la division du Québec de l'Association canadienne de ski amateur, dans le but d'aider au développement de ce sport. M. Ben Fuller, au centre, directeur de l'A.C.S.A.

Hill Rise, bon premier dans le 'stake' de San Francisco

ARCADIA, (Calif.) — Le pur-sang Hill Rise a effectué un retour victorieux, samedi,

à la piste Arcadia, en Californie, en remportant la victoire par deux longueurs dans le stake de San Francisco doté d'une bourse de \$61,550 pour les quatre ans.

Maintenu en arrière du peloton jusqu'au tournant final de la course, d'un mille et un huitième, Hill Rise a subitement pris son élan pour ensuite s'emparer de la place de commande et la conserver jusqu'au fil d'arrivée. Pour la deuxième fois au cours de son voyage dans l'Ouest, Roman Brother a failli à la tâche et terminera dans le groupe des deux partants.

Pelegrin, légèrement favori, se par les parieurs, a terminé au deuxième rang avec Canadian B au troisième place et Duclau, au quatrième rang.

Power of Destiny, qui battit littéralement les mêmes partants il y a deux semaines dans le stake Malibu, a fini en dehors de l'argent.

Hill Rise fut installé favori à 2 contre un et ne fut devancé pour une foule estimée à plus de 50,000 spectateurs. Il courut la distance en un temps de 1:43.2/5 et il rapporta \$6.40 \$4.00 et \$3.00 aux parieurs.

Abel ferme la porte aux scribes

TORONTO — Les journalistes n'ont pu pénétrer dans le vestiaire des Wings de Détroit après leur gain de 4-2 sur les Leafs de Toronto samedi soir.

Le pilote Sid Abel a l'intention de garder ainsi la porte fermée au cours des futures parties "afin de faire une expérience", sans préciser davantage la raison de son geste.

Toutefois, à la suite d'une joute récente, Ted Lindsay s'était vanté qu'il ne paierait pas une amende automatique de \$25, ajoutant que les arbitres "ne valaient pas le six" et critiquant les autorités de la ligue en général.

Plus tard, Lindsay a dû signer une lettre composée par le président Clarence Campbell, dans laquelle il retirait ses remarques et reconnaissait l'autorité du circuit. Il a ajouté qu'il avait signé en protestant. Abel n'a pas aimé la publicité accordée à ce cas.

On sait que Lindsay a écopé d'une autre amende de \$25 samedi soir.

Une "attitude stupide" de George Hayes - Campbell

Le président Clarence Campbell, de la LNH, s'est déclaré "terriblement désappointé", samedi, de "l'attitude stupide" adoptée par le juge de lignes Georges Hayes, suspendu la veille.

"Il est l'employé qui compte le plus grand nombre d'années de service dans la ligue, à part moi-même, et j'ai toujours aimé son travail technique sur la glace", a ajouté Campbell.

"Il doit cependant se conformer aux règlements institués, car nous ne pouvons pas suivre certains règlements dans son cas et d'autres règlements pour les autres officiels."

On sait que Hayes, officiel du circuit pendant 19 ans, a

encouru une suspension pour avoir refusé de subir un examen de la vue obligatoire, sous prétexte que c'était à l'encontre de ses principes.

Campbell a signalé que tous les autres officiels avaient subi avec succès les examens de la vue exigés. Le président a également révélé qu'il avait averti Hayes personnellement au cours des derniers jours.

Campbell a précisé que Hayes était suspendu pour le moment, mais que son contrat serait annulé s'il ne se conformait aux règlements "dans une période raisonnable de temps".

Le président a conclu que Hayes était libre de travailler ailleurs, mais, ce faisant, mettait fin à son contrat avec la LNH.

Ullman brille et Détroit triomphe 4 à 2 des Leafs

TORONTO — Le centre étoile Norm Ullman a fait une fois de plus la différence, samedi soir, alors que les Red Wings de Détroit ont allé valancer 4 à 2 les puissants Leafs de Toronto. Les protégés de Punch Imlach ont subi leur première défaite en huit parties.

Ullman a marqué deux buts et s'est mérité autant d'assistances pour ainsi porter sa production à 21 buts et 22 aides. Il devient le troisième meilleur compte de la ligue Nationale, cette saison.

Les autres compteurs des Wings furent Gordie Howe et Floyd Smith. Chez les Leafs, seuls Red Kelly et Pete Stenkowski ont pu trouver le fond des filets. C'était le 250e but de Red Kelly sous la grande tente.

Détroit a pris l'avance au premier ving en comptant le premier filet. Il a porté son avance à 3 à 1, au terme de 40 minutes de jeu. C'était Howe qui avait donné l'avance de 2 buts aux siens à la seconde période. Il avait réussi un but de toute beauté en attirant à lui Johnny Bower.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1-Détroit: Ullman (20e) 10:29
(Barkley)
Punitions: Stenkowski (12:11), Joyal (4:30), Lindsay (16:10)
Lindsay (mauvaise conduite 16:10)
Arrêts: Crozier 8, Bower 8.

DEUXIEME PERIODE

2-Détroit: Howe (13e) 7:18
(MacDonald, Ullman)
3-Toronto: Kelly (9e) 15:48
(Horton, Stenkowski)
4-Détroit: Smith (9e) 15:58
(Ullman)
Punitions: Brewer (2:02), Murphy (3:59), Douglas (6:19), Shuck (11:39), Bergman (11:59), Bergman (14:53), Shuck (19:29), Horton (19:39).
Arrêts: Crozier 9, Bower 12.

TROISIEME PERIODE

5-Toronto: Stenkowski (2e) 6:03
(Kelly, Mahovitch)
6-Détroit: Ullman (21e) 10:27
(Smith, Lindsay)
Punitions: Jeffrey (3:28), Ullman (4:36), Douglas (5:55), Howe (5:55), Douglas (5:55), Gadsby (12:25), Brewer (18:42), Douglas (18:42), Barkley (18:42).
Arrêts: Crozier 4 (21), Bower 7 (27).

A PONT-VIAU

Innovation dans les parcs

Pont-Viau inaugure cette semaine un système qui fait la joie de la population de cet endroit tout en donnant un air très gai aux sports d'hiver et permettant un grand contrôle sur les activités dans les parcs.

Un agencement de reproduction musicale transmet de la musique aux patinoires et à la côte de neige et en même temps et ce, par le poste central et par système de haut-parleurs des annonces sont transmises, comme l'heure exacte, ou autres raisons telle que, par exemple: une personne est demandée de retourner à la maison, etc.

Les citoyens ou les visiteurs circulant dans Pont-Viau pourront se rendre compte de la grande valeur de ce système qui est le premier installé dans la région de Montréal.

Sans Emery, le Canada a terminé en 9e

ST-MORITZ. — Vic Emery n'a pas participé à la descente en bobsleigh, samedi à St-Moritz, en Suisse, n'étant pas rétabli de ses blessures. Son frère John l'a remplacé en faisant équipe avec McDougall, et tous deux ont terminé au neuvième rang en un temps de 2:48.10.

C'est l'équipe anglaise formée de Tony Nash et Robin Dixon qui a remporté la victoire, réussissant les deux descentes en un temps de 2:45.15.

New York a déclassé Chicago

CHICAGO. — Les Rangers de New York ont administré une véritable raclée aux Black Hawks, samedi soir, alors que six joueurs du pilote Red Sullivan ont compté pour empêcher Chicago de demeurer seul en tête du classement.

Les Rangers ont triomphé 6 à 3. Ce gain, le deuxième pour New York en huit parties contre Chicago, a mis fin à deux revers d'affilée et permettait aux Canadiens de se placer sur un pied d'égalité en première place. C'était la troisième défaite des Hawks au cours de leurs 19 dernières parties.

Phil Goyette, Earl Ingarfield, Don Marshall, Bob Nevin, Rod Gilbert et Camille Henry ont compté pour les Rangers, tandis que Bobby Hull enregistrait son 38e but en 40 parties et que Maki et Stanfield complétaient le pointage.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE
1-New York: Goyette (9e) 6:00
(Selling, Henry)
2-New York: Ingarfield (10e) 14:40
(Fonteyne)
3-New York: Marshall (9e) 18:21
(Gilbert, Howell)
Punitions: Pilote (0:35), Cahon (6:30), Mohs (7:24), Henry (10:08), Ingarfield (13:15).
Arrêts: Hall 9, Plante 8.
DEUXIEME PERIODE
4-New York: Nevin (9e) 4:17
(Ratelle, Howell)
5-Chicago: Maki (9e) 6:16
(R. Hull, Barrett)
6-New York: Gilbert (18e) 8:09
(Goyette, Hadfield)
7-New York: Henry (15e) 9:15
(Goyette, Brown)
Punitions: Nesterenko (4:43), Howell (10:20), Brown (11:02), Nevin (19:35).
Arrêts: Hall 6, Plante 17.
TROISIEME PERIODE
8-Chicago: Stanfield (4e) 10:45
(Nesterenko)
9-Chicago: R. Hull (30e) 12:38
(Pilote, Mikita)
Punitions: Pilote (4:43), Brown (3:44).
Arrêts: Hall 8 (23), Plante 8 (33), Paillet 2 (2).

Roy Emerson perd

HOBART, Tasmanie. — François Jauffret, un jeune français de 23 ans, a causé une surprise en triomphant du meilleur joueur de tennis au monde, Roy Emerson, par les comptes décisifs de 6-3, 3-6 et 6-3, au tournoi de Tasmanie.

moelleuse...mousseuse...
merveilleuse Molson!



la bonne bière de chez nous

PORTEURS DEMANDES

pour la livraison du journal

LE DEVOIR

dans les districts suivants:

Côte-des-Neiges, Outremont, Ville Mont-Royal, Bordeaux, Ahuntsic, Montréal-Nord, Ville St-Laurent, Cartierville, Duvernay, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, St-Vincent-de-Paul, Rosemont, Ville d'Anjou, Repentigny, St-Léonard-de-Port-Maurice, Villeray, Longueuil, Boucherville, Beloeil, St-Lambert, Prévile.

Téléphoner à:

SERVICE DU TIRAGE 844-3364



Une famille d'un petit village situé dans la région de Binh Gia, au sud-ouest de Saigon, fuit à travers les marécages alors que les forces gouvernementales effectuent un "ratissage".

Accentuation de l'effort de guerre au Sud-Vietnam

SAIGON. — Le gouvernement civil du Vietnam a imprimé une impulsion nouvelle à l'effort de guerre, dimanche, en confiant à ses ministres le pouvoir d'embaucher du personnel et de réquisitionner des immeubles. Les Américains insistent depuis quelque temps pour que le Vietnam accroisse ses effectifs militaires.

L'agence de nouvelles de Saigon informe que les ministres pourront recruter du personnel pour une durée pouvant aller jusqu'à une année. Ils pourront aussi réquisitionner les biens meubles pour jusqu'à une durée de six mois et les biens immeubles pour un espace de temps de trois années.

Bien que l'on ne possède point de précisions, on voit

dans cette mesure un pas vers la mobilisation nationale contre le Viet Cong.

L'armée vietnamienne active son recrutement de façon significative depuis six mois et songe à accroître ses effectifs dans une plus forte proportion.

Les Etats-Unis usaient de pression depuis des mois pour que l'armée soit renforcée d'au moins 100.000 hommes. Quelques officiers supérieurs américains estiment que l'économie et la population vietnamiennes peuvent permettre au pays d'embaucher 1.000.000 d'hommes de plus, bien qu'il soit peu probable que l'on puisse recruter ce nombre d'hommes.

Le Vietnam a actuellement sous les armes environ 615.000

hommes, en comptant les forces paramilitaires et la police. Le grand problème est celui des "insoumis".

Au cours de l'an dernier, les forces sud-vietnamiennes ont subi revers sur revers. Leur plus récent fut la bataille de Binh Gia, livrée à 40 milles à l'est de Saigon, il y a trois semaines. Le Viet Cong écrasa l'un des corps d'élite de l'armée et les Américains avouent que la formation ne pourra être reconstituée avant des mois.

A la suite de cet engagement, l'armée dépêcha tous les fusiliers marins du pays, soit environ 2.500 hommes, à Binh Gia.

Un accrochage non loin de Binh Gia, samedi soir, a fait 10 morts et 15 blessés parmi les troupes du gouvernement. Mais rien ne porte à croire que les communistes renouvellent leurs attaques contre le village, refuge des catholiques évacués du Nord-Vietnam.

Au cours d'un combat près de la frontière cambodgienne, une unité paramilitaire du gouvernement a livré un violent corps-à-corps avec une compagnie Vietcong. Vingt-cinq communistes et deux soldats du gouvernement auraient été tués. Selon un porte-parole américain, l'unité paramilitaire rencontra les troupes du Vietcong à trois milles à l'ouest de Go Da Ha, dans une rizière, à 45 milles à l'ouest de Saigon.

A la station climatique du mont Dalat, un Vietnamien a ouvert le feu sur une foule de manifestants antigouvernementaux, samedi, blessant sept personnes. L'individu aurait été arrêté par la police.

Le train de marchandises Saigon-Pan-Thiet a sauté hier matin sur des mines vietcong, dans la banlieue de la capitale, à environ deux kilomètres avant Thuduc. Le mécanicien et le chauffeur ont été blessés; la locomotive et quatre wagons ont été renversés.

D'autre part, des militaires bouddhistes en uniforme ayant pris la parole samedi soir à l'institut bouddhiste de Saigon, pour dénoncer l'emploi des chars et des avions dans la lutte contre les communistes, devant un auditoire de

semblait une majorité des chefs des 22 syndicats formant l'association des chefs ouvriers de l'industrie ferroviaire.

M. Leighty a également déclaré que les syndicats sont sur le point de fixer une date de grève dans le but de régler un différend entre les chemins de fer et un groupe de syndicats d'employés non itinérants.

M. Leighty a donné les raisons suivantes qui seraient à la base de l'opinion exprimée par les chefs syndicaux américains pour une nationalisation des réseaux de chemins de fer, opinion qui est diamétralement opposée à celle que professent depuis 45 ans les leaders des syndicats des chemins de fer américains:

1— Défaillance des réseaux, dont les services ne correspondent plus aux besoins, notamment à la suite de l'élimination progressive des trains de voyageurs; absence de matériel adéquat et d'entretien pour les services de marchandises;

2— Refus des dirigeants des réseaux de s'entendre avec les syndicats de cheminots pour établir des normes de sécurité pour la protection des passagers et des employés;

3— "Les conditions chaotiques des relations de l'industrie avec le salariat".

La décision adoptée vendredi, dont le président Johnson n'a pas été encore avisé, sera confirmée à la réunion officielle des chefs syndicaux des chemins de fer le 22 février à Miami. Un programme de législation sera élaboré à cette réunion. Entre-temps, les dirigeants des syndicats espèrent avoir l'occasion de s'entretenir de cette question de nationalisation avec le président Johnson dans les jours qui suivront sa prise de pouvoir.

M. J. E. Wolfe, président de la conférence nationale des relations patronales - ouvrières de l'industrie ferroviaire et principal porte-parole patronal, a déclaré dans un communiqué:

M. Sato satisfait de ses entretiens avec M. Johnson

TOKYO. — Le premier ministre nippon M. Eisaku Sato a regagné Tokyo hier soir après un voyage de 8 jours aux Etats-Unis, où il s'est entretenu notamment avec le président Johnson.

M. Sato a déclaré, à sa descente d'avion, qu'il pensait pouvoir affirmer que son séjour aux Etats-Unis avait fait entrer les relations américano-japonaises dans une "nouvelle phase de leur évolution historique".

De ses entretiens, qui ont porté principalement sur la Chine populaire, le Sud-Vietnam et l'Indonésie, le premier ministre nippon a eu l'impression que les Etats-Unis portaient maintenant aux problèmes asiatiques plus d'attention qu'ils ne l'avaient jamais fait et qu'ils cherchaient sincèrement à les résoudre, de même qu'ils faisaient tout leur possible pour assurer la paix dans le monde.

L'identité de vues complète n'a pu être établie, a poursuivi M. Sato, mais les échanges ont été francs et les deux parties sont convenues de se consulter mutuellement le plus souvent possible sur les problèmes intéressant la paix et la guerre en Asie ainsi que l'"immense influence" que la Chine populaire s'approprie à exercer dans ce domaine.

soldats venus du front, une certaine agitation s'est produite à la fin de cette manifestation.

En effet, à la sortie de l'Institut bouddhiste, des forces de police qui se trouvaient alentour, tentèrent d'arrêter des jeunes gens en âge de faire leur service militaire pour contrôler s'ils n'étaient pas "insoumis". Aussitôt, plusieurs d'entre eux s'enfuirent et des coups de feu furent tirés en l'air.

Une légère agitation a parcouru pendant plusieurs heures le quartier populaire de la périphérie de Saigon. Hier matin, la police armée était toujours de faction autour de l'Institut bouddhiste, mais le calme régna.

Sur le plan politique, le modus vivendi recherché par le gouvernement vietnamien dans son conflit avec les bouddhistes ne paraît pas avoir été trouvé, au cours de la conférence qui a réuni samedi le chef de l'Etat vietnamien et trois bonzes supérieurs. Des catholiques et des catholiques participaient également à cette réunion dont le but était de préparer la formation d'un conseil de solidarité de l'armée et de la population, chargé de jouer le rôle de médiateur en cas de conflit entre la population et les forces armées.

Grève d'étudiants

Si le calme continue à Hué, la grève des étudiants s'y poursuit néanmoins et il ne paraît pas qu'il faille s'attendre à un développement de la situation, car la vie sud-vietnamienne est maintenant tournée vers la préparation de la fête du "Tet", le nouvel an vietnamien, qui doit se dérouler le 25 janvier prochain. A cette occasion, 473 détenus politiques seront libérés.

Une déclaration semi-officielle signée par "L'Observateur" renouvelait hier matin dans la "Pravda", de Moscou, en termes sévères l'avertissement lancé le 27 novembre dernier aux Etats-Unis à propos du Vietnam dans une "note autorisée" de l'agence Tass.

"L'U.R.S.S.", disait la note, ne peut rester indifférente au sort d'un pays socialiste frère, et est prête à lui fournir l'aide nécessaire.

Énumérant les dernières "provocations", le journal cite les accords sur l'envoi au Sud-Vietnam de 2.000 soldats sud-coréens et de 3.000 Philippines, les récents raids américains sur le Laos, et les incursions dans les eaux nord-vietnamiennes les 3, 6 et 7 janvier.

"Les porte-parole syndicaux ont laissé leur frustration l'emporter sur leur bon sens. Les hommes qu'ils représentent seraient très durement touchés par la nationalisation. Ils vont de plus à contre-courant de l'opinion publique, qui, dans une récente enquête à l'échelle nationale, a rejeté la nationalisation par un vote de 9-1.

"Je crois, a ajouté M. Wolfe que le public saura voir dans cette proposition de nationalisation une tactique de pression au moyen de laquelle les syndicats espèrent arriver à leurs fins. S'ils obtenaient satisfaction dans leurs exigences pour le rappel de milliers d'employés non nécessaires, les chemins de fer ne pourraient survivre".

L'allusion de M. Leighty à la possibilité d'une grève prochaine avait trait au différend entre les chemins de fer et trois syndicats affiliés au PAT-COI, les machinistes, les électriciens et les tisseurs, dont les négociations sont dans l'impasse depuis le début du mois dernier.

A moins d'une issue fatale pour Winston Churchill

Semaine politique chargée pour les travaillistes de M. Wilson

LONDRES. — Une semaine politique importante, aux conséquences peut-être décisives, s'ouvre mardi en Grande-Bretagne; mais sa réalisation pourrait être presque entièrement suspendue en cas de décès de sir Winston Churchill.

C'est en effet le jour de la rentrée parlementaire, fixée au 19 janvier, que le premier ministre, M. Harold Wilson, doit faire à la Chambre des communes une déclaration demandant à tous les Britanniques d'engager une véritable "bataille des exportations". Dans cet appel, M. Wilson annoncera, croit-on, des mesures propres à stimuler les exportations, notamment des prêts à long terme et à taux d'intérêt fixes. Les mesures prévues, toutefois, ne seront pas protectionnistes et ne constitueront pas non plus une subvention déguisée. Le lendemain, M. Roy Jenkins, ministre de l'aviation, dont la mise au point attendue à propos du Concorde semble avoir été retardée de quelques jours, fera face à une cinquantaine de

questions parlementaires relatives aux contrats gouvernementaux en suspens (bombardiers TSR2, chasseurs P1154, transports HS681) et, en général, à l'avenir de l'aéronautique anglaise, représentée à Westminster par un puissant "lobby" conservateur.

Après les manifestations de jeudi dernier, organisées par des travailleurs menacés de chômage, M. Jenkins se gardera sans doute de fournir des réponses précises. Tout paraît consommé, néanmoins, en ce qui concerne le TSR2, avion futuriste mais inexploitable, dont le prix de revient, (750 millions de livres) constitue un insupportable boulet dans l'état actuel des finances britanniques.

Estimant que le gouvernement risque gros à ce sujet sur le plan électoral, mais qu'il ne peut pas céder faute de renoncer à une rénovation industrielle jugée indispensable, certains observateurs font allusion à un possible "Waterloo" des travaillistes. La journée de mercredi sera marquée en outre, à la Chambre

des communes et à la Chambre des lords, de plusieurs cérémonies commémorant le 700e anniversaire d'un parlement dont on attribue la paternité à Simon de Montfort.

Tout ce programme reste sujet à changement selon l'évolution de la maladie de sir Winston Churchill. Une issue fatale entraînerait l'ajournement immédiat des chambres et probablement l'annulation du séjour que doit faire en Allemagne occidentale M. Harold Wilson, du 21 au 23 janvier. En revanche, les deux premiers scrutins partiels du règne travailliste se dérouleront quoi qu'il arrive dans les circonscriptions de Leyton et de Nuneaton, où se présentent deux membres du cabinet.

Avec la majorité travailliste de 11.000 voix que lui a léguée son prédécesseur, M. Frank Cousins, ministre de la technologie, sera élu aisément à Nuneaton (nord de l'Angleterre).

Le ministre des affaires étrangères, M. Patrick Gordon-Walker se heurte à une opposition beaucoup plus vigoureuse dans la banlieue londonienne de

Leyton, où il sera élu presque à coup sûr, mais où, pense-t-on, la majorité travailliste de 7.000 voix au scrutin général d'octobre 1964 pourrait être réduite de moitié. Les résultats de ces deux premières épreuves électorales et ceux des quatre autres élections partielles prévues pour février décideront peut-être M. Harold Wilson à hâter une consultation générale qui viserait à pourvoir le Labour d'une majorité de 50 à 100 sièges aux Communes au lieu de six.

Un débat attendu avec intérêt sur le plan intérieur opposera d'autre part conservateurs et travaillistes jeudi après-midi, au sujet de la réforme scolaire. Résolu à abolir dans tout le pays le système dit du "eleven plus" (examen de passage qui ouvre ou ferme définitivement les portes de l'enseignement secondaire aux enfants de 11 ans), le gouvernement entend transformer toutes les institutions actuelles en écoles dites "comprehensive", c'est-à-dire où sont enseignés tous les programmes (moderne, classique, technique, etc.).

JOHNSON: des pourparlers ont eu lieu avec Moscou sur la visite des dirigeants russes

AUSTIN, Texas. — Le président Johnson a confirmé samedi, au cours d'une conférence de presse, que des pourparlers avaient eu lieu avec des personnalités officielles soviétiques concernant l'offre qu'il avait faite le 4 janvier aux dirigeants de l'URSS de venir en visite aux Etats-Unis. Il a par ailleurs annoncé la démission de trois collaborateurs présidentiels qui avaient été nommés par le président Kennedy ainsi que celle de la doctoresse Janet Travell, médecin de la Maison Blanche.

Le président qui avait convoqué les journalistes dans le salon de son ranch à Johnson City a déclaré qu'il avait accepté "avec regret et à contrecoeur" les démissions du Dr Travell et de MM. Kenneth O'Donnell, David Powers et Myer Feldman, tous trois conseillers spéciaux du président. Il a annoncé en même temps que ce dernier serait remplacé par M. Lee White, son adjoint, qui avait également été nommé par le président Kennedy, mais il n'a pas parlé du remplacement des deux

autres, ni du Dr Travell. A la suite de ces démissions, a encore déclaré le président, le nombre des conseillers présidentiels a été réduit à neuf, alors que le Congrès en autorise 14.

Au sujet de son offre aux dirigeants soviétiques de venir aux Etats-Unis, offre qu'il avait formulée dans son message sur l'état de l'Union, prononcé devant le Congrès américain, le président s'est contenté de dire que des pourparlers avaient déjà eu lieu avec

des officiels soviétiques. Il n'a pas voulu donner d'autres précisions sur ces pourparlers ni sur ses propres projets de visites en Europe ou en Amérique latine.

Le président a déclaré par ailleurs qu'il priait pour le rétablissement de sir Winston Churchill. Un journaliste lui ayant demandé ce qu'il comptait faire en cas de décès de l'ancien premier ministre britannique, le président a rétorqué: "Je ne peux penser à rien de plus cruel" que de répondre à une telle question.

Crimes de guerre: Moscou rejette une note sur une prescription, le 1er mars

MOSCOU. — Le gouvernement soviétique a rejeté la prescription, fixée au 1er mars 1965 par le gouvernement fédéral allemand, sur l'envoi de documents concernant les crimes de guerre, annonce une note du gouvernement soviétique publiée par l'agence Tass.

La note répond à une note précédente du gouvernement fédéral, demandant au gouvernement soviétique d'adresser, avant le 1er mars 1965, aux organes judiciaires ouest-allemands, les documents sur les crimes nazis en sa possession.

Le gouvernement soviétique continuera comme par le passé "à mettre les crimes nazis en lumière" et "à adresser aux instances de l'Allemagne fédérale les documents en sa possession sans tenir compte de la prescription" proposée par l'Allemagne fédérale, déclare la note soviétique.

La demande du gouvernement fédéral ne peut être qualifiée autrement que comme une tentative déplacée d'ammortir les meurtriers fascistes et de blanchir leurs actions illégales aux yeux de l'opinion publique, dit la note.

La note rappelle, en outre, que les principes de la loi internationale moderne font obligation à tous les pays d'enquêter sur les crimes commis contre la paix et l'humanité et de punir les responsables de ces crimes.

Le gouvernement fédéral allemand a exprimé ses regrets au sujet de la réaction de l'URSS à l'appel qu'il avait lancé en vue de la publication, le plus rapidement possible, de tous les documents existant concernant les crimes commis par les nazis.

Un porte-parole du gouvernement fédéral a déclaré, à ce sujet, que l'URSS s'était servie de cet appel à des fins de propagande. Les dirigeants soviétiques, a-t-il ajouté, devraient insister auprès des autorités de l'Allemagne orientale afin qu'elles divulguent les nombreux documents en leur possession concernant les crimes nazis. La note russe a été renvoyée à Moscou par Bonn.

Les syndicats américains du rail demandent la nationalisation des compagnies de chemins de fer

WASHINGTON. — Les dirigeants des divers syndicats des employés de chemins de fer américains se sont prononcés, au cours d'une réunion tenue vendredi, pour la nationalisation des réseaux américains, a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, M. G. E. Leighty, président du groupe des chefs des syndicats. Le patronat a déclaré par la bouche de l'un de ses porte-parole qu'il s'agissait là d'une tactique de pression prise par des hommes frustrés.

Les dirigeants syndicaux, a expliqué M. Leighty, ont pris cette décision à l'unanimité, se fondant sur le fait que "les administrateurs actuels des réseaux de chemins de fer n'ont plus suffisamment à cœur les intérêts et les besoins du public pour que continue à leur être confiée la direction de la partie la plus fondamentale et la plus essentielle du système de transport de la nation." La réunion, a-t-il fait savoir, ras-

semblait une majorité des chefs des 22 syndicats formant l'association des chefs ouvriers de l'industrie ferroviaire.

M. Leighty a également déclaré que les syndicats sont sur le point de fixer une date de grève dans le but de régler un différend entre les chemins de fer et un groupe de syndicats d'employés non itinérants.

M. Leighty a donné les raisons suivantes qui seraient à la base de l'opinion exprimée par les chefs syndicaux américains pour une nationalisation des réseaux de chemins de fer, opinion qui est diamétralement opposée à celle que professent depuis 45 ans les leaders des syndicats des chemins de fer américains:

1— Défaillance des réseaux, dont les services ne correspondent plus aux besoins, notamment à la suite de l'élimination progressive des trains de voyageurs; absence de matériel adéquat et d'entretien pour les services de marchandises;

2— Refus des dirigeants des réseaux de s'entendre avec les syndicats de cheminots pour établir des normes de sécurité pour la protection des passagers et des employés;

3— "Les conditions chaotiques des relations de l'industrie avec le salariat".

La décision adoptée vendredi, dont le président Johnson n'a pas été encore avisé, sera confirmée à la réunion officielle des chefs syndicaux des chemins de fer le 22 février à Miami. Un programme de législation sera élaboré à cette réunion. Entre-temps, les dirigeants des syndicats espèrent avoir l'occasion de s'entretenir de cette question de nationalisation avec le président Johnson dans les jours qui suivront sa prise de pouvoir.

M. J. E. Wolfe, président de la conférence nationale des relations patronales - ouvrières de l'industrie ferroviaire et principal porte-parole patronal, a déclaré dans un communiqué:

"Les porte-parole syndicaux ont laissé leur frustration l'emporter sur leur bon sens. Les hommes qu'ils représentent seraient très durement touchés par la nationalisation. Ils vont de plus à contre-courant de l'opinion publique, qui, dans une récente enquête à l'échelle nationale, a rejeté la nationalisation par un vote de 9-1.

"Je crois, a ajouté M. Wolfe que le public saura voir dans cette proposition de nationalisation une tactique de pression au moyen de laquelle les syndicats espèrent arriver à leurs fins. S'ils obtenaient satisfaction dans leurs exigences pour le rappel de milliers d'employés non nécessaires, les chemins de fer ne pourraient survivre".

L'allusion de M. Leighty à la possibilité d'une grève prochaine avait trait au différend entre les chemins de fer et trois syndicats affiliés au PAT-COI, les machinistes, les électriciens et les tisseurs, dont les négociations sont dans l'impasse depuis le début du mois dernier.

La CHEVROLET 65

... nouvelle du tout au tout voyez votre concessionnaire

Au premier coup d'oeil, vous constaterez que la Chevrolet n'a jamais offert tant d'innovations. Voilà en effet une voiture entièrement nouvelle, depuis le toit aux lignes fuyantes jusqu'aux roues. Une voiture que vous trouverez encore plus nouvelle quand vous aurez éprouvé les avantages de la voie élargie et de la suspension améliorée à ressorts à boudin.

• La Chevy II cache sous une allure gracieuse des qualités pratiques et économiques hors pair. Elle est dotée de nombreux dispositifs propres à réduire l'entretien au minimum. Au choix: quatre moteurs. La Chevelle, la voiture nouvelle qui a remporté le

plus grand succès l'an dernier, vous offre à la fois une silhouette et des qualités routières améliorées.

• Autre innovation: la Corvair, la voiture sportive dans le style des grands carrossiers européens. Parmi les Corvair, la nouvelle série Corsa prend la tête de tous les modèles avec un moteur de 180 CV (monté sur demande) avec turbo-compresseur.

• Voyez les quatre: Chevrolet 65, Chevelle 65, Chevy II 65 et Corvair 65 chez le concessionnaire Chevrolet, aujourd'hui même.



Coupé sport Impala. UNE VALEUR GENERAL MOTORS

VENDEURS AUTORISES CHEVROLET DANS MONTRÉAL METROPOLITAIN:

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE, 3930 est, rue Ste-Catherine — 526-4471

PATHEAUDE AUTOMOBILE LIMITÉE, 10830 rue Lajeunesse (coin Boul. Gouin) 389-8461

SNYDER AUTOMOBILES LTD, 2150 rue Notre-Dame (coin 21ème ave) Lachine, Qué. — 637-4651

CHEVROLET MOTORS SALES CO. OF MONTRÉAL LTD, 2085 ouest, rue Ste-Catherine — 933-6781

PARK AVENUE CHEVROLET LTÉE, 5000 est, rue Jean-Talon 725-9811

SALOIS AUTOMOBILE LTÉE, 610 boul. Curé-Labelle, Chomedey, Qué. — 688-3892

HAROLD CUMMING LTD, 5255 ouest, rue Jean-Talon (près boul. Décarie) — 739-1911

GOHIER AUTOMOBILES LTD, 1580 rue Amherst — 526-3701

BARNABE MOTORS LTD, 925 boul. Laurentien St-Laurent, Qué. — 744-6401

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITÉE, 680 rue Victoria, St-Lambert, Qué. — 671-5501

CLERMONT MOTOR LTD, 5363 rue St-Denis — 279-6301

DUVAL MOTORS (1960) LTD, 529 est, rue Jarry — 273-5111

DOYLE MOTORS LIMITED, 4501 avenue Bannantyne, Verdun, Qué. — 769-4501